

Transports
CanadaTransport
Canada

Recherche sur l'opinion publique portant sur la sécurité nautique au Canada

Rapport final

Préparé à l'intention de Transports Canada

Nom du fournisseur : Environics Research
Numéro de contrat : T8053-210136/001/CY
Valeur du contrat : 127 524,99 \$ (TVH incluse)
Date d'attribution des services : 2021-12-03
Date de livraison : 2022-03-16

Numéro d'enregistrement : ROP 056-21

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada par courriel à l'adresse :

TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca

This report is also available in English.

Canada

Recherche sur l'opinion publique portant sur la sécurité nautique au Canada
Rapport final

Préparé à l'intention de Transports Canada par Environics Research

Mars 2022

Permission de reproduire

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Transports Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada par courriel à l'adresse : TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, 2022.

N° de catalogue : T29-172/2022F-PDF

ISBN 978-0-660-42725-6

This publication is also available in English under the title *Public opinion research study on boating safety in Canada*.

Table des matières

Résumé du rapport	i
Introduction	1
Constatations détaillées	3
I. Caractéristiques des embarcations	3
II. Connaissance de la réglementation	14
III. Préparation des embarcations en vue d'une excursion	33
IV. Gilets de sauvetage et vêtements de flottaison individuels (VFI)	36
V. Sécurité en eau froide.....	49
VI. Navigation avec les facultés affaiblies.....	54
Annexe A : Méthodologie	59
Annexe B : Instrument de la recherche quantitative	66

Résumé du rapport

1. Contexte et objectifs

Transports Canada (TC) cherche à évaluer les connaissances et les habitudes des Canadiens en ce qui concerne cinq enjeux importants : l'utilisation de gilets de sauvetage et de vêtements de flottaison individuels (VFI); les risques associés à l'immersion en eau froide; les dangers de la navigation de plaisance avec les facultés affaiblies; et l'importance de détenir un permis d'embarcation de plaisance.

Le projet de recherche aidera TC à :

- Mieux connaître les profils des plaisanciers et cibler plus efficacement ses efforts de communication;
- Évaluer la compréhension à l'égard de la sécurité nautique;
- Déceler les pistes de diffusion et d'amélioration des communications et du matériel éducatif destinés aux Canadiens en ce qui a trait aux cinq principaux domaines d'intérêt.

Les résultats de la recherche constitueront des données de référence à partir desquelles pourront être établis des renseignements comparatifs dans le cadre d'études futures sur les connaissances des Canadiens à l'égard de la sécurité nautique. Les données recueillies permettront également au Bureau de la sécurité nautique (BSN) d'orienter ses efforts de communication, de sensibilisation et d'éducation en matière de sécurité pour 2022 et au-delà.

2. Méthodologie

Environics Research a mené un sondage à deux modes (en ligne et par téléphone) auprès de 2 237 Canadiens adultes s'étant trouvés à bord d'un bateau ou d'un autre type d'embarcation de plaisance comme conducteurs ou invités au cours de la dernière année, ou ayant l'intention de l'être au cours de la prochaine année. Le sondage a été effectué en ligne dans les dix provinces canadiennes. Étant donné que la très faible population du nord du pays ne permet pas une présence suffisante au sein des panels en ligne, Environics a également réalisé un sondage téléphonique complémentaire dans le but d'atteindre 50 questionnaires achevés pour chacun des territoires : **le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut**. Les résultats obtenus au moyen des deux méthodes ont été regroupés pour les besoins du présent rapport.

Le sondage en ligne a été effectué auprès de Canadiens membres d'un panel en ligne, du 17 janvier au 5 février 2022. La méthode d'échantillonnage utilisée a été conçue de manière à mener des entrevues auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus, et des quotas stricts ont été établis en fonction de la région (y compris des cibles relatives aux répondants des zones urbaines et rurales) afin d'assurer un nombre de réponses suffisant pour l'analyse par points clés. Des quotas flexibles ont également été définis selon l'âge et le sexe. Les données ont été pondérées afin de s'assurer que l'échantillon est représentatif de cette population, en fonction des plus récentes données de recensement disponibles (région et sexe). L'échantillon n'a pas été pondéré en fonction de l'âge, puisque les plaisanciers interrogés formaient un groupe plus jeune que la population générale et la pondération aurait faussé les données.

Groupe cible	Total	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	Atl.	Terr.
# d'entrevues achevées	2 237	260	259	133	135	500	350	450	150
% d'entrevues achevées	100 %	12 %	12 %	6 %	6 %	22 %	16 %	20 %	7 %

Type de plaisancier (conducteur ou invité) – données non pondérées

Présence à bord d'une embarcation	Conducteur (net)	Conducteur uniquement	Conducteur et invité	Invité uniquement	Ni l'un ni l'autre
Au cours des 12 derniers mois (n = 2 237)	30 %	16 %	15 %	39 %	31 %
Au cours des 12 prochains mois (n = 691)	23 %	8 %	15 %	77 %	s. o.

Aucune marge d'erreur ne peut être établie ici, puisqu'un sondage en ligne constitue un échantillon non probabiliste. Bien que les panels à participation volontaire ne soient pas des échantillons probabilistes tirés au hasard, les sondages en ligne peuvent être utilisés auprès de la population générale, pour autant qu'ils soient conçus adéquatement et qu'ils fassent appel à un panel bien géré comptant un grand nombre de personnes. L'échantillon de grande taille utilisé dans ce sondage a été élaboré avec soin afin de fournir des données fiables permettant de comprendre les attitudes de la population canadienne et de sous-groupes d'intérêt. Le sondage téléphonique était basé sur un échantillon probabiliste; la marge d'erreur pour le nombre total de 150 entrevues téléphoniques est de $\pm 8,0\%$ avec un intervalle de confiance à 95 %. **De plus amples renseignements quant à la méthodologie utilisée pour ce sondage se trouvent à l'annexe A.**

Remarques concernant les différences sur le plan de la méthodologie (sondage en ligne ou par téléphone)

Ce rapport présente les résultats d'un sondage bimodal. Des différences bien documentées se dégagent des réponses selon que le questionnaire a été rempli en ligne par le répondant lui-même ou au téléphone avec un intervieweur. En effet, les répondants se montrent généralement plus empathiques ou enthousiastes lorsqu'ils discutent avec un intervieweur. Cela s'explique en partie par le biais de désirabilité sociale, qui peut pousser la personne à répondre d'une manière qu'elle juge (consciemment ou non) plus acceptable pour l'intervieweur. Avec la méthode d'enquête en ligne, les répondants expriment moins souvent une opinion tranchée : par exemple, ils ont moins tendance à sélectionner une réponse qui commence par « très », et optent plus souvent pour une réponse commençant par « plutôt » ou « assez ». Dans de tels cas, il est utile de vérifier si les mesures nettes ont changé de manière significative ou si elles sont demeurées stables. En outre, pour certaines questions dont la liste des options de réponse est plus longue, l'intervieweur au téléphone ne lisait pas au répondant les options qui ont été montrées aux répondants en ligne, ce qui fait que certaines réponses ont été mentionnées moins souvent par les personnes interrogées par téléphone.

3. Coût de la recherche

Le coût de cette recherche s'élève à 127 524,99 \$ (TVH comprise).

4. Principales constatations

Résumé

De manière générale, les plaisanciers canadiens affichent un niveau modéré de sensibilisation aux principaux enjeux de sécurité nautique. Sans surprise, les conducteurs d'embarcation de plaisance sont plus susceptibles que les invités d'estimer connaître au moins plutôt bien ces enjeux. Les gens connaissent bien les dangers de la navigation en eau froide et de la navigation après avoir commencé des substances intoxicantes; d'ailleurs, une majorité de six répondants sur dix disent n'avoir jamais pratiqué une activité nautique avec une personne ayant les facultés affaiblies. Environ six personnes sur dix disent toujours porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI), et plus de huit sur dix affirment qu'elles en porteraient un si le conducteur de l'embarcation le leur demandait. Malgré ces résultats assez élevés, il y a manifestement des progrès à faire en matière de conformité. Par ailleurs, trois documents relatifs à la navigation ne sont pas particulièrement bien connus des plaisanciers : la *carte de conducteur d'embarcation de plaisance*, le *permis d'embarcation de plaisance* et l'*immatriculation (ou enregistrement) d'embarcation de plaisance*. Les plaisanciers ne connaissent pas non plus très bien les différences entre ces documents (p. ex., plus des trois quarts des répondants pensent que l'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais). Des efforts de sensibilisation accrus à cet égard pourraient donc être nécessaires. Il apparaît également que les plaisanciers ne sont pas suffisamment renseignés sur les mesures à prendre pour bien préparer une embarcation en vue d'une excursion nautique et s'assurer d'avoir l'équipement de sécurité requis à bord.

Voici des constatations qui ressortent pour chaque domaine d'intérêt :

Caractéristiques des embarcations

- Les Canadiens sont environ deux fois plus susceptibles d'être un invité (64 %) que d'être un conducteur (17 %) à bord d'une embarcation de plaisance.
- En ce qui a trait aux types d'embarcations qu'ils ont utilisés ou ont l'intention d'utiliser, les deux tiers des répondants (68 %) ont mentionné une embarcation motorisée, quatre sur dix (41 %) ont répondu le kayak, et les deux tiers ont répondu (34 %) le canot. Les autres types d'embarcations de plaisance ont été mentionnés moins souvent : planche à pagaie (22 %), motomarine (WaveRunner, Sea-Doo, Jet Ski, etc. – 15 %), voilier (13 %) et chaloupe ou canot pneumatique (12 %).
- La plupart des bateaux à moteur utilisés ont une longueur de moins de 10 mètres, la longueur moyenne étant de 6,8 mètres. Pour ce qui est des maisons flottantes, diverses longueurs ont été rapportées, avec une moyenne de 11,4 mètres. De nombreux plaisanciers ont indiqué ne pas connaître la longueur approximative de l'embarcation à moteur utilisée.
- La motomarine est le type d'embarcation de plaisance le plus susceptible d'être utilisé souvent, une personne sur dix (11 %) ayant indiqué l'utiliser ou compter l'utiliser quotidiennement. Près de la moitié des répondants indiquent avoir utilisé ou compter utiliser les divers types d'embarcations moins d'une fois par mois.
- Les deux tiers des plaisanciers ont utilisé une embarcation pour la navigation de plaisance ou la promenade au cours de la dernière année (66 %) ou comptent le faire dans la prochaine année (64 %); un peu moins de la moitié (45 %) ont utilisé (49 %) ou comptent utiliser (37 %) l'embarcation pour pêcher, et un plus petit nombre de répondants ont mentionné d'autres activités liées à la navigation.

- Parmi une liste de sept endroits possibles, les plaisanciers canadiens sont plus susceptibles d'indiquer utiliser habituellement une embarcation de plaisance au chalet d'un ami ou d'un membre de la famille (41 %) ou en camping (27 %). Près d'un quart disent le faire à la maison d'un ami ou d'un membre de leur famille (23 %) ou en vacances au Canada ou dans une autre région nordique, où il fait froid (23 %). Deux répondants sur dix ont indiqué posséder une maison qui se trouve près d'un plan d'eau (21 %) ou un chalet ou une propriété à vocation récréative (20 %) où ils utilisent habituellement les embarcations.
- La plupart des plaisanciers ont indiqué naviguer généralement sur un lac (82 %). Trois sur dix (30 %) ont navigué ou comptent le faire sur une rivière, alors que deux sur dix l'ont fait ou ont l'intention de le faire sur l'océan (19 %).
- Un quart (24 %) des plaisanciers interrogés ont déjà loué un bateau à moteur. Quatre sur dix (40 %) ne l'ont jamais fait, mais pourraient le faire éventuellement, et un tiers (35 %) ne l'a jamais fait et n'a pas l'intention de le faire.

Connaissance de la réglementation

- Les trois quarts des répondants indiquent connaître très bien (22 %) ou plutôt bien (54 %) les mesures de sécurité durant les activités nautiques, et un autre quart estime moins bien les connaître (19 % ne les connaissent pas très bien et 5 % ne les connaissent pas du tout).
- Six plaisanciers sur dix estiment connaître très bien (16 %) ou plutôt bien (43 %) la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance, et quatre sur dix (41 %) se disent moins familiers avec celle-ci.
- Neuf répondants sur dix (89 %) déclarent connaître au moins plutôt bien la réglementation régissant le port d'un gilet de sauvetage à bord des embarcations, et ils sont presque aussi nombreux (85 %) à estimer connaître la réglementation relative à la navigation avec les facultés affaiblies. Cette proportion baisse légèrement en ce qui concerne la réglementation encadrant la conduite sécuritaire d'une embarcation, mais une majorité tout de même forte (74 %) de répondants estiment la connaître.
- Sept personnes interrogées sur dix possèdent (23 %) la *carte de conducteur d'embarcation de plaisance* ou en ont entendu parler (45 %), et les deux tiers possèdent les documents suivants ou en ont entendu parler : le *permis d'embarcation de plaisance* (17 % le possèdent et 49 % en ont entendu parler) et l'*immatriculation d'embarcation de plaisance* (14 % et 51 %, respectivement). Près d'un quart des répondants n'ont jamais entendu parler de ces trois documents, et un peu moins d'un sur dix ne sait pas s'il les connaît ou les possède.
- Les personnes qui ont indiqué connaître l'un ou l'autre des trois documents ont été invitées à décrire la différence entre les trois. Le plus souvent, elles ont répondu que la carte de conducteur d'embarcation de plaisance donne à son titulaire le droit de conduire n'importe quelle embarcation (27 %) et que l'immatriculation d'embarcation de plaisance consiste, pour un propriétaire d'embarcation, à inscrire celle-ci à un registre (23 %). Les répondants ont été moins nombreux à dire que le permis d'embarcation de plaisance est requis pour conduire légalement sa propre embarcation (14 %).
- Parmi les plaisanciers canadiens interrogés, quatre sur dix (39 %) ont suivi un cours de sécurité nautique. Plus du quart d'entre eux (27 %) ont suivi un cours leur permettant d'obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance, et environ un sur dix (12 %) a suivi un autre type de cours.

- Une majorité a indiqué qu'il est vrai (certainement ou peut-être) que les personnes qui conduisent une embarcation de plaisance équipée d'un moteur dont la puissance est supérieure à 1 cheval doivent avoir avec elles à bord la preuve qu'elles sont qualifiées pour le faire (73 %), et que la carte de conducteur d'embarcation de plaisance n'est pas nécessaire si l'embarcation n'a pas de moteur (59 %). Moins de répondants savent que si quelqu'un est payé pour conduire une embarcation ou si quelqu'un doit payer pour monter à bord, il ne s'agit pas d'une embarcation de plaisance (43 % pensent que c'est vrai, 34 % estiment que c'est faux, et 24 % ont dit ne pas savoir si c'est vrai ou faux).
- Seule une faible proportion de plaisanciers canadiens pensent que les personnes qui conduisent des embarcations de plaisance depuis longtemps n'ont pas besoin de prouver qu'elles sont qualifiées pour le faire (11 % ont indiqué que c'était vrai), ou qu'il n'est pas nécessaire d'apporter un permis d'embarcation de plaisance à bord (14 %). Cependant, une forte majorité (77 %) pense que l'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais.
- Près de sept personnes sur dix (68 %) sont capables d'indiquer au moins un des documents acceptés pour prouver la qualification des conducteurs d'embarcations de plaisance motorisées. Le document sélectionné le plus souvent est la carte de conducteur d'embarcation de plaisance (61 %), suivie de loin par le certificat attestant la réussite d'un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1^{er} avril 1999 (29 %). Près d'un quart des répondants (23 %) ont mentionné un certificat de navigation délivré par Transports Canada, et un peu moins de deux sur dix (18 %) ont indiqué comme document la liste de vérification de sécurité pour embarcations de location dûment remplie et valide seulement pour une période de location déterminée par l'entreprise de location. La moitié des répondants (49 %) ont mentionné un document qui n'est pas accepté comme « preuve » de compétences.
- Les sources les plus souvent consultées pour obtenir de l'information sur la navigation sont les amis et la famille (45 %), suivis par les livres et manuels en ligne (32 %), les sites Web (23 %), les livres et manuels imprimés (20 %) et les médias sociaux (18 %).

Préparation des embarcations en vue d'une excursion

- Un peu plus de quatre répondants sur dix estiment connaître très bien (10 %) ou plutôt bien (33 %) les exigences pour la préparation d'une embarcation de plaisance en vue d'une excursion, alors qu'une faible majorité estime qu'elle ne les connaît pas très bien (33 %) ou pas du tout (19 %).
- Plus de huit personnes sur dix savent reconnaître les trois mesures obligatoires à prendre en vue d'une excursion nautique : s'assurer que toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI ou qu'elles y ont accès (89 %); s'assurer que tout l'équipement requis se trouve à bord, prêt à l'emploi et en bon état de marche (87 %); et inspecter l'embarcation et les feux (85 %). Par ailleurs, six personnes sur dix (62 %) croient que passer en revue une liste de vérification de sécurité constitue une mesure obligatoire. Une minorité de répondants ont indiqué que surveiller les conditions météorologiques (41 %) et s'assurer que toutes les personnes à bord sont hydratées (13 %) constituent des mesures obligatoires, alors qu'en réalité elles sont optionnelles.

Gilets de sauvetage et vêtements de flottaison individuels (VFI)

- Près de la moitié (46 %) des plaisanciers interrogés affirment que les termes « gilet de sauvetage » et « vêtement de flottaison individuel » (ou « VFI ») désignent des concepts différents; cette proportion est plus élevée que lorsque la même question avait été posée en 2001 (36 %)¹. Un peu plus de quatre répondants sur dix (44 %) ont dit que ces termes désignent la même chose, et un sur dix (10 %) ne savait pas quoi répondre.
- Les personnes qui affirment qu'un gilet de sauvetage et un VFI sont des choses différentes sont plus susceptibles de dire que le gilet de sauvetage est un vêtement que l'on porte (18 %) ou que le VFI est un objet, comme un coussin ou une planche de flottaison (15 %). Une sur dix (11 %) affirme que les VFI servent uniquement à la flottaison, et moins d'une sur dix a mentionné d'autres caractéristiques distinctives.
- Huit répondants sur dix affirment toujours porter un gilet de sauvetage ou un VFI (59 %) ou en porter un à l'occasion (22 %). Un sur dix dit en porter un rarement (7 %) ou jamais (2 %), et un autre répondant sur dix (11 %) indique que cela dépend des circonstances (type d'embarcation, présence d'enfants à bord, etc.).
- La quasi-totalité des plaisanciers interrogés affirment qu'ils porteraient certainement (84 %) ou probablement (14 %) un gilet de sauvetage ou un VFI s'ils étaient invités à bord d'une embarcation et que le conducteur le leur demandait.
- Plus de six répondants sur dix (63 %) disent avoir toujours eu à leur disposition un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée lorsqu'ils ont été à bord d'un petit bateau ou d'une petite embarcation (de moins de 6 mètres ou de 20 pieds); pour trois autres répondants sur dix (29 %), c'était habituellement le cas. Seule une très faible proportion de répondants affirment qu'ils n'avaient habituellement pas (4 %) ou jamais (moins de 1 %) à leur disposition un gilet de sauvetage ou un VFI de la bonne taille, et 4 % ne savent pas s'il y en avait à leur disposition.
- Les plaisanciers interrogés devaient indiquer leur niveau d'accord ou de désaccord relativement à des énoncés sur les gilets de sauvetage : ils s'entendent pour dire, dans une certaine mesure, qu'ils portent toujours un gilet de sauvetage si le conducteur en porte un également (taux d'accord net de 76 %; 52 % fortement en accord) et que les personnes qui ne portent pas de gilet de sauvetage sont irresponsables (taux d'accord net de 73 %; 37 % fortement en accord). En outre, la moitié des répondants (49 %) sont fortement en accord ou plutôt en accord avec l'énoncé selon lequel les gilets de sauvetage sont inconfortables parce qu'ils sont trop encombrants. Une minorité de personnes interrogées est d'accord avec les trois autres énoncés : en effet, peu de répondants se disent mal à l'aise de porter un gilet de sauvetage lorsque personne d'autre n'en a un (32 %), affirment porter un gilet de sauvetage seulement si des enfants se trouvent à bord (15 %) ou estiment que seuls les mauvais nageurs ont besoin d'un gilet de sauvetage (8 %).

¹ Les résultats de 2001 sont tirés d'un sondage sur les attitudes des plaisanciers canadiens à l'égard des vêtements de flottaison individuels, qui a été mené par Environics Research pour le compte du Bureau de la sécurité nautique, de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada.

- Neuf personnes interrogées sur dix sont d'avis (taux d'accord net de 92 %; 63 % fortement en accord) que le port d'un gilet de sauvetage est un aspect normal de la navigation. En ce qui a trait à l'énoncé selon lequel aucune loi n'exige le port d'un gilet de sauvetage et qu'il suffit d'en avoir un à sa disposition, les opinions sont partagées (41 % des répondants sont en accord avec l'énoncé et 45 % sont en désaccord). Seule une faible minorité de répondants se disent en accord avec deux énoncés qui sont faux, soit que le port d'un gilet de sauvetage est seulement important lorsque l'eau est froide (12 % en accord et 87 % en désaccord) et qu'il n'est pas nécessaire de porter un gilet de sauvetage si on juge que l'embarcation est sécuritaire (12 % en accord et 86 % en désaccord).

Sécurité en eau froide

- Plus de six personnes sur dix (63 %) ont indiqué correctement que l'eau froide (à une température inférieure à 15 °C ou 50 °F) présente un risque en toute saison. Trois sur dix (29 %) ont dit qu'elle présente un risque en hiver, et deux sur dix ont plutôt répondu qu'elle est dangereuse à l'automne (22 %) ou au printemps (21 %).
- Près de huit répondants sur dix ont su nommer spontanément au moins une mesure que les plaisanciers devraient prendre lorsqu'ils naviguent par temps froid. Les mesures le plus souvent mentionnées sont : porter un gilet de sauvetage (20 %) et s'habiller chaudement (15 %). Les trois mesures suivantes ont été nommées par une personne sur dix : avoir des articles isothermes ou chauffants (couvertures, bouillottes, etc.) à bord (11 %), porter une combinaison isotherme (11 %), et se tenir au chaud de manière générale (11 %). Deux répondants sur dix (22 %) n'ont pas su nommer de mesure.
- Une majorité de répondants jugent certainement vraie l'affirmation selon laquelle l'exposition à l'air froid et au vent lorsque vos vêtements sont trempés entraîne une hypothermie (58 %), et quatre personnes sur dix estiment également que les affirmations suivantes sont certainement vraies : on perd l'usage de ses doigts, de ses bras et de ses jambes dans les 10 minutes suivant l'immersion en eau froide (41 %), et le corps est en hypothermie lorsque sa température est inférieure à 35 °C (39 %). Un peu moins de quatre personnes sur dix pensent aussi qu'il est certainement vrai que l'immersion en eau froide peut paralyser les muscles instantanément (37 %). En outre, un quart (23 %) des répondants jugent certainement vrai l'énoncé selon lequel l'immersion en eau froide cause toujours de l'hypothermie, alors que c'est faux.

Navigation avec les facultés affaiblies

- Plus de six plaisanciers interrogés sur dix (63 %) déclarent n'avoir jamais pratiqué une activité nautique avec une personne semblant avoir les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool. Pour la plupart de ceux qui, au contraire, ont vécu cette situation, cela s'est généralement produit rarement (21 %), et 14 % disent que cela s'est produit fréquemment (2 %) ou à l'occasion (12 %).
- Les personnes ayant été témoin de navigation avec les facultés affaiblies, même si ce n'est que rarement, sont plus susceptibles de dire que la substance en cause était l'alcool (85 %), ou le cannabis (35 %). Moins d'une personne sur dix affirme qu'il s'agissait de médicaments d'ordonnance (7 %) ou de drogues illicites (6 %).
- Près de la moitié des répondants qui ont vu quelqu'un pratiquer une activité nautique avec les facultés affaiblies ont indiqué qu'il s'agissait du conducteur (le conducteur seulement dans 10 % des cas, et le conducteur ainsi que des personnes invitées à bord de l'embarcation dans 37 % des cas). Quatre personnes sur dix (42 %) n'ont vu que des invités à bord d'une embarcation avoir les facultés affaiblies.

- Voici les principales raisons données par les répondants afin d'expliquer pourquoi certaines personnes conduisent une embarcation même si elles ont les facultés affaiblies : ces personnes pensent qu'elles ne se feront pas prendre parce qu'il y a moins de surveillance sur les plans d'eau (19 %), ou elles croient qu'il est sécuritaire de le faire parce qu'il y a moins de circulation, plus d'espace de manœuvre et la vitesse est plus basse en bateau que dans un véhicule automobile (18 %). Un répondant sur dix (11 %) pense que ces personnes ne sont peut-être pas conscientes des dangers liés à la navigation avec les facultés affaiblies. Moins d'un répondant sur dix mentionne d'autres raisons, comme le fait que les gens sont idiots (8 %) ou irresponsables (7 %).
- Les deux tiers des personnes interrogées (64 %) sont d'avis que la navigation avec facultés affaiblies est un problème grave au Canada, alors qu'une sur six (17 %) estime que ce n'est pas le cas, et deux sur dix (20 %) se sont dites incertaines à cet égard.

5. Énoncé de neutralité politique et coordonnées

Par la présente, je certifie, en tant que cadre supérieure d'Environics, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, comme elles sont définies dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus particulièrement, les produits livrables ne font aucune mention des intentions de vote électoral, des préférences quant aux partis politiques, des positions des partis ou de l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.



Sarah Robertson
Vice-présidente, Affaires publiques
Environics Research Group
sarah.roberton@environics.ca
613-699-6884

Nom du fournisseur : Environics Research Group

Numéro de contrat de TPSGC : T8053-210136/001/CY

Date du contrat initial : 2021-12-03

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca.

Introduction

1. Contexte

On estime qu'environ 12,4 millions d'adultes canadiens s'adonnent à la navigation de plaisance chaque année. Comme les coûts associés à certaines activités nautiques sont plutôt faibles et que le pays regorge de plans d'eau à explorer, il n'est pas surprenant que la navigation de plaisance soit un passe-temps populaire. Sa popularité a d'ailleurs considérablement augmenté au cours de la dernière année, la pandémie de COVID-19 poussant les gens à découvrir de nouvelles façons de profiter du plein air.

Malgré la forte proportion de Canadiens qui pratiquent la navigation de plaisance, peu de recherches ont été menées sur la sécurité nautique au Canada. Les sources nationales de données en la matière sont également peu nombreuses. De nouvelles recherches sont nécessaires pour veiller à ce que le ministère des Transports se concentre sur des enjeux qui touchent directement les Canadiens. Les rares données accessibles sur le sujet montrent que 34 % des décès causés par l'immersion en eau froide surviennent lors de la navigation de plaisance (Croix-Rouge canadienne, 2020). En ayant à sa disposition des données exhaustives, Transports Canada peut travailler à réduire le nombre de décès liés à la navigation de plaisance et à améliorer divers aspects de la sécurité nautique.

2. Motifs et objectifs de l'étude

La recherche sur la navigation de plaisance au Canada est nécessaire pour cibler adéquatement les efforts de communication, de sensibilisation et d'éducation en matière de sécurité nautique. Le Bureau de la sécurité nautique a besoin de données pour mieux cerner les caractéristiques démographiques des plaisanciers canadiens, les problèmes de sécurité liés aux types d'embarcations utilisés, le niveau de connaissances au sujet des règlements et des enjeux de sécurité, et les sources auxquelles les plaisanciers ont recours pour s'informer sur la sécurité nautique.

Transports Canada (TC) cherche à évaluer les connaissances et les habitudes des Canadiens en ce qui concerne cinq principaux enjeux : l'utilisation de gilets de sauvetage et de vêtements de flottaison individuels (VFI); les risques associés à l'immersion en eau froide; les dangers de la navigation avec les facultés affaiblies; et l'importance de détenir un permis d'embarcation de plaisance.

Le projet de recherche aidera TC à :

- Mieux connaître les profils des plaisanciers et cibler plus efficacement ses efforts de communication;
- Évaluer la compréhension à l'égard de la sécurité nautique;
- Déceler les pistes de diffusion et d'amélioration des communications et du matériel éducatif destinés aux Canadiens en ce qui a trait aux cinq principaux domaines d'intérêt.

Les résultats de la recherche constitueront des données de référence à partir desquelles pourront être établis des renseignements comparatifs dans le cadre d'études futures sur les connaissances des Canadiens à l'égard de la sécurité nautique. Les données recueillies permettront également au Bureau de la sécurité nautique (BSN) d'orienter ses efforts de communication, de sensibilisation et d'éducation en matière de sécurité pour 2022 et au-delà.

3. Rapport

Le présent rapport commence par un résumé analytique exposant les principales constatations et conclusions de l'étude, suivi d'une analyse détaillée des résultats. Une description exhaustive de la méthodologie utilisée pour mener à bien cette recherche est présentée à l'annexe A, tandis que l'instrument de recherche se trouve à l'annexe B.

Remarque : Il se peut que la somme des colonnes et des rangées ne soit pas égale à 100 % en raison de l'arrondissement ou des mentions multiples. Lorsque la taille de l'échantillon n'est pas indiquée, c'est qu'il s'agit de l'échantillon total.

Constatations détaillées

I. Caractéristiques des embarcations

1. Présence à bord d'une embarcation (au cours de la dernière année ou de celle à venir)

Les Canadiens sont environ deux fois plus susceptibles d'être un invité que d'être un conducteur à bord d'une embarcation de plaisance.

Pour être admissible au sondage, les répondants devaient être des adultes canadiens s'étant trouvés à bord d'un bateau ou d'un autre type d'embarcation de plaisance comme conducteurs ou invités au cours de la dernière année, ou ayant l'intention de l'être au cours de la prochaine année. Dans leur ensemble, plus du tiers des répondants (36 %) ont été ou seront des conducteurs d'embarcations (en tant que conducteur uniquement ou en tant que conducteur et invité), tandis que près des deux tiers (64 %) ont été ou seront invités à bord d'une embarcation.

Type de plaisancier (conducteur ou invité)

Présence à bord d'une embarcation	Conducteur (net)	Conducteur uniquement	Conducteur et invité	Invité uniquement	Ni l'un ni l'autre
Au cours des 12 derniers mois (n = 2 237)	29 %	15 %	14 %	39 %	32 %
Au cours des 12 prochains mois (n = 691)	22 %	7 %	16 %	78 %	S. O.
RÉSULTAT GLOBAL (ANNÉE PRÉCÉDENTE ET À VENIR)	36 %	17 %	19 %	64 %	

Q1 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été à bord d'un bateau ou d'une embarcation de plaisance comme conducteur ou invité?

Q2 Au cours des 12 prochains mois, avez-vous l'intention de monter à bord d'un bateau ou d'une embarcation de plaisance comme conducteur ou invité? (ÉCHANTILLON : Répondants n'ayant pas été à bord d'une embarcation au cours des 12 derniers mois)

Les membres des groupes suivants sont plus susceptibles d'avoir été conducteurs d'un bateau ou d'une embarcation de plaisance au cours de la dernière année ou de l'être dans l'année à venir :

- Habitants des territoires canadiens (60 %)
- Hommes (44 %, comparativement à 28 % chez les femmes)
- Personnes nées au Canada (37 %, comparativement à 29 % chez les personnes nées à l'extérieur du Canada)
- Nageurs de niveau avancé (46 % contre 28 % des débutants, 36 % des nageurs intermédiaires et 22 % des non-nageurs)

2. Types d'embarcations de plaisance

Les deux tiers des répondants ont mentionné l'utilisation d'une embarcation motorisée, quatre sur dix utilisent le kayak et les deux tiers, le canot.

Les plaisanciers devaient indiquer les types d'embarcations qu'ils avaient utilisés au cours de la dernière année ou avaient l'intention d'utiliser dans la prochaine année, que ce soit comme conducteur ou invité. Une majorité rapporte l'utilisation d'un bateau à moteur (59 % de l'ensemble des répondants; 64 % chez ceux ayant utilisé une embarcation dans la dernière année et 48 % chez ceux qui ont l'intention de le faire). L'utilisation de ce type d'embarcation ressort tant chez les conducteurs que chez les invités. Environ quatre plaisanciers sur dix (qui ont utilisé une embarcation dans la dernière année ou comptent le faire) mentionnent l'utilisation du kayak, un tiers environ utilise le canot, et deux sur dix mentionnent la planche à pagaie. Ils sont moins nombreux à avoir utilisé les autres types d'embarcations ou à avoir l'intention de le faire.

Types d'embarcations de plaisance

Type d'embarcation utilisé (année précédente ou à venir)	Total	12 derniers mois (n = 1 546)	12 prochains mois (n = 691)
<i>Net : embarcation motorisée</i>	68 %	73 %	57 %
Bateau ou canot à moteur	59 %	64 %	48 %
Ponton	15 %	16 %	12 %
Maison flottante	5 %	5 %	4 %
Kayak (y compris les kayaks gonflables)	41 %	43 %	39 %
Canot	34 %	34 %	35 %
Planche à pagaie (y compris les planches gonflables)	22 %	23 %	21 %
Motomarine (p. ex., WaveRunner, Sea-Doo ou Jet Ski)	15 %	17 %	11 %
Voilier	13 %	13 %	13 %
Chaloupe ou canot pneumatique (non motorisé)	12 %	13 %	11 %
Je ne sais pas	5 %	3 %	11 %

Q3 Lesquels des types d'embarcations de plaisance qui suivent avez-vous utilisés au cours de la dernière année ou avez-vous l'intention d'utiliser dans la prochaine année, que ce soit comme conducteur ou invité?

Vous trouverez ci-dessous un résumé des différences entre les sous-groupes quant à l'utilisation des trois principaux types d'embarcations.

Les bateaux ou canots à moteur sont le type d'embarcation le plus utilisé parmi presque tous les segments de plaisanciers, en particulier chez les groupes suivants :

- Habitants des territoires (76 %) et du Manitoba et de la Saskatchewan (68 %)
- Habitants des régions rurales (65 % contre 57 % d'habitants des zones urbaines)
- Personnes dont le revenu du ménage est de 150 000 \$ et plus (69 %)
- Répondants qui affirment connaître très bien les mesures de sécurité nautique (72 %) ou qui ont suivi un cours pour obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance (71 %)

L'utilisation du *kayak* est plus répandue chez les jeunes plaisanciers (54 % des 18 à 34 ans), et sa popularité diminue avec l'âge (passant à 20 % chez les 65 ans et plus). Le kayak est aussi plus fréquemment utilisé par les groupes suivants :

- Habitants de Colombie-Britannique (50%)
- Habitants des zones urbaines (44 % contre 34 % des personnes qui habitent en région rurale)
- Personnes détenant un diplôme universitaire (48 % contre 32 % chez celles ayant fait des études secondaires ou moins)
- Nageurs de niveau avancé (47 %) ou intermédiaire (43 %)
- Personnes ayant conduit une embarcation dans la dernière année (53 %, comparativement à 35 % des personnes invitées à bord d'une embarcation) ou ayant l'intention de le faire (54 % contre 34 % des invités)

L'utilisation du *canot* est également plus répandue chez les jeunes plaisanciers (41 % des 18 à 34 ans) et diminue avec l'âge (passant à 23 % chez les 65 ans et plus). Ce type d'embarcation est aussi plus populaire parmi les groupes suivants :

- Habitants des territoires (52 %) et de l'Ontario (41 %)
- Habitants des zones urbaines (36 % contre 28 % chez ceux des régions rurales)
- Hommes (37 %, comparativement à 31 % chez les femmes)
- Personnes détenant un diplôme universitaire (41 % contre 29 % chez celles ayant terminé des études secondaires ou moins)
- Anglophones (37 %, par rapport à 29 % des francophones)
- Nageurs de niveau avancé (43 %) ou intermédiaire (34 %)

3. Longueur des embarcations motorisées les plus utilisées

De nombreux propriétaires de bateau à moteur ou de maison flottante ne sont pas en mesure d'indiquer la longueur de l'embarcation qu'ils utilisent ou comptent utiliser le plus souvent. La longueur moyenne indiquée pour les bateaux à moteur est de 6,8 mètres, alors qu'elle est de 11,4 mètres pour les maisons flottantes.

Les plaisanciers qui ont utilisé un bateau à moteur ou une maison flottante au cours de la dernière année, ou qui ont l'intention de le faire au cours de la prochaine année, devaient indiquer la longueur de l'embarcation (en pieds ou en mètres, convertie en mètres aux fins du rapport). Près de la moitié des utilisateurs de bateaux à moteur et six utilisateurs de maisons flottantes sur dix n'ont pas été en mesure d'indiquer la longueur de l'embarcation. La plupart des bateaux à moteur utilisés ont une longueur de moins de 10 mètres, la longueur moyenne étant de 6,8 mètres. Pour ce qui est des maisons flottantes, diverses longueurs ont été rapportées, avec une moyenne de 11,4 mètres².

Longueur des bateaux à moteur utilisés (année précédente ou à venir)

Longueur	Total parmi les utilisateurs de bateaux à moteur (n = 1 364)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 454)	Invité (n = 570)	Conducteur (n = 80)	Invité (n = 261)
6 mètres et moins	25 %	36 %	21 %	35 %	16 %
6 à 9 mètres	21 %	30 %	19 %	19 %	13 %
10 à 12 mètres	4 %	4 %	4 %	2 %	2 %
Plus de 12 mètres à moins de 24 mètres	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %
24 mètres ou plus	2 %	2 %	2 %	0 %	1 %
Je ne sais pas	46 %	25 %	51 %	43 %	67 %
MOYENNE	6,80	6,54	7,29	5,53	6,82

Longueur des maisons flottantes utilisées (année précédente ou à venir)

Longueur	Total parmi les utilisateurs de maisons flottantes (n = 103)
6 mètres et moins	7 %
6 à 9 mètres	10 %
10 à 12 mètres	5 %
Plus de 12 mètres à moins de 24 mètres	9 %
24 mètres ou plus	11 %
Je ne sais pas	57 %
MOYENNE	11,43

Q4 Vous avez indiqué que vous avez utilisé ou avez l'intention d'utiliser ce type de bateau. Quelle est la longueur approximative de l'embarcation? Si vous avez utilisé ou comptez utiliser plus d'une embarcation de ce type, veuillez indiquer la longueur de celle que vous utilisez ou comptez utiliser le plus souvent.

² Après consultation avec Transports Canada, plusieurs valeurs aberrantes ont été retirées de l'ensemble de données. La limite de longueur maximale pour les bateaux à moteur a été établie à 57 mètres (185 pieds), et celle des maisons flottantes a été fixée à 37 mètres (120 pieds).

4. Fréquence d'utilisation de l'embarcation

Un répondant sur dix ou moins a utilisé ou compte utiliser l'un ou l'autre des types d'embarcations chaque jour durant la saison de navigation de plaisance.

Les personnes qui ont dit avoir utilisé ou compter utiliser une embarcation devaient indiquer leur fréquence d'utilisation de celle-ci pendant la saison de navigation de plaisance. Il ressort des résultats que la fréquence d'utilisation est sensiblement la même pour tous les types d'embarcations. La motomarine est l'embarcation la plus souvent utilisée, une personne sur dix ayant indiqué l'utiliser ou compter le faire quotidiennement. Près de la moitié des répondants indiquent avoir utilisé ou compter utiliser les divers types d'embarcations moins d'une fois par mois.

Fréquence d'utilisation des embarcations (12 derniers mois ou 12 prochains mois)

Type d'embarcation (échantillon correspondant aux plaisanciers qui utilisent chaque type) et fréquence	Plus d'une fois par semaine	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Moins d'une fois par mois	Je ne sais pas
Motomarine (n = 311)	11 %	16 %	23 %	46 %	5 %
Chaloupe ou canot pneumatique (n = 247)	7 %	11 %	24 %	55 %	4 %
Planche à pagaie (n = 462)	6 %	16 %	22 %	52 %	3 %
Bateau ou canot à moteur (n = 1 364)	6 %	12 %	21 %	57 %	4 %
Canot (n = 751)	6 %	11 %	24 %	55 %	4 %
Ponton (n = 303)	6 %	9 %	21 %	59 %	5 %
Kayak (n = 910)	5 %	12 %	29 %	51 %	3 %
Maison flottante (n = 103)	4 %	8 %	17 %	65 %	6 %
Voilier (n = 264)	3 %	10 %	20 %	57 %	11 %

Q5 A) À environ quelle fréquence avez-vous utilisé ce type d'embarcation/ces types d'embarcations au cours de la dernière année, durant la saison de navigation de plaisance?

B) À environ quelle fréquence comptez-vous utiliser ce type d'embarcation/ces types d'embarcations au cours de la dernière année, durant la saison de navigation de plaisance?

ÉCHANTILLONS : Ceux qui ont utilisé ou ont l'intention d'utiliser chaque type d'embarcation

La fréquence d'utilisation par type d'embarcation est généralement très semblable dans l'ensemble des sous-groupes. La plupart des types d'embarcations sont utilisés plus souvent par ceux qui les ont conduits au cours de la dernière année que ceux qui étaient à bord en tant qu'invités et que ceux qui comptent les utiliser durant la prochaine année (conducteurs ou invités).

5. Activités nautiques

Les deux tiers des plaisanciers ont utilisé une embarcation pour la navigation de plaisance ou la promenade au cours de la dernière année ou comptent le faire dans la prochaine année; un peu moins de la moitié ont utilisé ou comptent utiliser l'embarcation pour pêcher, et un plus petit nombre de répondants ont mentionné d'autres activités liées à la navigation.

Une liste d'activités nautiques a été présentée aux plaisanciers interrogés; ceux-ci devaient ensuite indiquer celles qu'ils avaient faites au cours de la dernière année ou comptaient faire au cours de la prochaine année (ils pouvaient donner plusieurs réponses). L'activité la plus souvent pratiquée, soit par les deux tiers des répondants, est la navigation de plaisance ou la promenade. Vient ensuite la pêche, mentionnée par un peu moins de la moitié des répondants. Deux personnes sur dix affirment pratiquer le motonautisme, une sur dix fait du ski nautique, et moins d'une sur dix mentionne d'autres activités nautiques, dont les déplacements quotidiens, les compétitions et la paravoile.

Activités nautiques (année précédente ou à venir)

Activité	Total	12 derniers mois (n = 1 546)	12 prochains mois (n = 691)
Navigation de plaisance ou promenade	65 %	66 %	64 %
Pêche	45 %	49 %	37 %
Motonautisme	22 %	25 %	15 %
Ski nautique	12 %	16 %	5 %
Déplacements	6 %	7 %	6 %
Compétitions ou courses de bateau	2 %	3 %	1 %
Paravoile	2 %	3 %	< 1 %
Planche hydropropulsée	1 %	1 %	1 %
Autre réponse (donnée par 1 % ou moins des répondants)	6 %	7 %	5 %

Q6 Auxquelles des activités suivantes liées à la navigation de plaisance avez-vous pris part au cours de la dernière année ou comptez-vous prendre part dans la prochaine année?

La pratique de plusieurs activités nautiques parmi les plus populaires est plus répandue chez les groupes suivants : les personnes les plus susceptibles d'avoir de l'expérience en la matière, y compris celles ayant conduit une embarcation dans la dernière année; les personnes qui utilisent ou comptent utiliser un bateau à moteur ou celles qui en ont déjà loué un; les personnes qui, plus loin dans le sondage, ont indiqué très bien connaître les mesures de sécurité nautique ou avoir suivi un cours à ce sujet.

Des différences notables, décrites ci-dessous, ont été observées entre les sous-groupes pour les trois principales activités pratiquées.

La *navigation de plaisance ou promenade* est l'activité nautique récréative la plus populaire chez la plupart des sous-groupes, en particulier les suivants :

- Habitants du Québec (77 %)
- Habitants des régions rurales (70 % contre 64 % des personnes vivant en milieu urbain)
- Personnes dont le revenu du ménage est de 150 000 \$ et plus (73 %)

- Personnes nées au Canada (67 %, comparativement à 58 % chez celles nées à l'étranger)

La *pêche* au moyen d'une embarcation de plaisance est plus populaire parmi les sous-groupes suivants :

- Habitants des territoires (76 %) et ceux du Manitoba et de la Saskatchewan (55 %)
- Habitants des régions rurales (52 % contre 42 % des personnes vivant en milieu urbain)
- Hommes (53 %, comparativement à 37 % des femmes)
- Personnes n'ayant pas poursuivi d'études universitaires (50 % contre 38 % de celles qui ont étudié à l'université)
- Personnes nées au Canada (46 %, comparativement à 53 % chez celles nées à l'étranger)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (54 % par rapport à 41 %)
- Nageurs de niveau avancé (54 % contre 37 à 43 % pour les autres niveaux)

Le *motonautisme* est plus populaire chez les sous-groupes suivants :

- Habitants des zones urbaines (23 % contre 18 % chez ceux des régions rurales)
- Personnes dont le revenu du ménage est de 150 000 \$ ou plus (28 %)
- Personnes détenant un baccalauréat (27 %)
- Nageurs de niveau avancé (19 % contre 6 à 12 % pour les autres niveaux)

6. Endroits où sont utilisées les embarcations de plaisance

Quatre plaisanciers canadiens sur dix affirment qu'ils utilisent le plus souvent une embarcation au chalet d'un ami ou d'un membre de la famille.

Parmi une liste de sept endroits possibles, les plaisanciers canadiens sont plus susceptibles d'utiliser habituellement une embarcation de plaisance au chalet d'un ami ou d'un membre de la famille (41 %) ou en camping (27 %). Près d'un quart disent le faire à la maison d'un ami ou d'un membre de leur famille, ou en vacances au Canada ou dans une autre région nordique, où il fait froid. Deux répondants sur dix ont indiqué posséder une maison quise trouve près d'un plan d'eau, un chalet ou une propriété à vocation récréative où ils utilisent habituellement les embarcations.

Les personnes qui ont conduit une embarcation dans la dernière année ou celles qui comptent le faire durant l'année à venir forment deux groupes aussi susceptibles d'utiliser une embarcation au chalet d'un ami ou d'un membre de leur famille. Les conducteurs éventuels sont toutefois moins nombreux à mentionner l'utilisation d'une embarcation à la maison d'un ami ou d'un membre de la famille ou à leur propre maison ou propriété à vocation récréative; ils sont aussi plus susceptibles d'utiliser une embarcation en vacances au Canada ou dans une autre région nordique.

Endroits où sont habituellement utilisées les embarcations de plaisance

Lieu	Total	12 derniers mois (n = 1 546)	12 prochains mois (n = 691)
Au chalet ou à la propriété à vocation récréative d'un ami ou d'un membre de la famille	41 %	41 %	41 %
En camping	27 %	27 %	28 %
En vacances au Canada ou dans une autre région nordique, où il fait froid	23 %	21 %	28 %
À la maison d'un ami ou d'un membre de la famille	23 %	26 %	18 %
À la maison (si elle se trouve près d'un plan d'eau)	21 %	23 %	15 %
Au chalet ou à la propriété à vocation récréative dont le répondant est propriétaire	20 %	24 %	13 %
En vacances à l'étranger, dans une région plus chaude, au sud	16 %	15 %	18 %
Autre réponse (donnée par 2 % ou moins des répondants)	3 %	4 %	1 %

Q7 À quel endroit utilisez-vous habituellement des embarcations ou bateaux de plaisance?

Certaines différences entre les sous-groupes sont indiquées ci-dessous pour les principales réponses données.

L'utilisation d'une embarcation *au chalet ou à la propriété à vocation récréative d'un ami ou d'un membre de la famille* est une réponse qui revient souvent dans l'ensemble du pays (à l'exception des territoires – 9 %) et chez la plupart des sous-groupes de la population, en particulier les suivants :

- Habitants du Manitoba ou de la Saskatchewan (55 % contre 9 à 45 % dans le reste du Canada)
- Habitants des zones urbaines (43 % contre 34 % chez ceux des régions rurales)
- Invités à bord d'une embarcation durant la dernière année (46 %, par rapport à 33 % chez les conducteurs)

- Personnes qui ont utilisé ou comptent utiliser des bateaux à moteur (44 % contre 35 %)
- Personnes qui n'ont pas loué de bateau à moteur, mais pourraient éventuellement le faire (46 %)

L'utilisation d'une embarcation *en camping* est plus fréquente chez les sous-groupes suivants :

- Habitants de l'Alberta (41 %) et du Manitoba ou de la Saskatchewan (40 % contre 18 à 31 % dans le reste du pays)
- Jeunes plaisanciers (31 % chez les moins de 50 ans contre 17 % chez les plus de 50 ans)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (34 % contre 25 %)

L'utilisation d'une embarcation *lors de vacances au Canada ou dans une autre région nordique* est plus populaire chez les sous-groupes suivants :

- Habitants de l'Alberta (31 %) et de la Colombie-Britannique (30 % contre 17 à 24 % dans le reste du pays)
- Habitants des zones urbaines (26 % contre 15 % chez ceux des régions rurales)
- Personnes de 35 à 49 ans (30 %)
- Allophones (44 %) et personnes nées à l'extérieur du Canada (35 %)
- Non-nageurs (35 %)

L'utilisation d'embarcations *à la maison d'un ami ou d'un membre de la famille* est plus répandue parmi les sous-groupes suivants :

- Habitants des provinces de l'Atlantique (33 %), du Québec (28 %) et de la Colombie-Britannique (30 % contre 16 à 24 % dans le reste du pays)
- Personnes nées au Canada (25 %, comparativement à 17 % chez celles nées à l'étranger)

7. Plans d'eau où la navigation de plaisance est pratiquée

Les embarcations de plaisance sont le plus souvent utilisées sur un lac.

Parmi les trois types de plans d'eau, c'est sur l'un des deux millions de lacs du pays que les plaisanciers sont le plus susceptibles de naviguer. Trois répondants sur dix ont navigué ou comptent le faire sur une rivière, alors que deux sur dix disent naviguer sur l'océan. Un plus grand nombre de plaisanciers ayant navigué l'an dernier que de personnes ayant l'intention de le faire ont indiqué avoir utilisé une embarcation sur une rivière, et il en va de même pour la navigation sur un lac ou un océan.

Plans d'eau où la navigation de plaisance est pratiquée

Plans d'eau	Total	12 derniers mois (n = 1 546)	12 prochains mois (n = 691)
Lacs	82 %	82 %	82 %
Rivières	30 %	34 %	26 %
Océans	19 %	20 %	17 %
Autre	1 %	1 %	1 %

Q8 Sur quels plans d'eau naviguez-vous le plus souvent?

Les lacs sont le lieu de navigation le plus souvent mentionné dans l'ensemble du pays, le pourcentage de répondants ayant sélectionné cette réponse passant de 58 % dans les provinces de l'Atlantique à 93 % au Manitoba et en Saskatchewan. Les résidents du Canada atlantique sont parmi les plus susceptibles d'affirmer faire de la navigation de plaisance dans les rivières (34 %, ce qui les place au deuxième rang après le Québec, à 39 %) et, sans surprise, la navigation sur l'océan est plus répandue dans les provinces de l'Atlantique (49 %) et en Colombie-Britannique (42 % contre 6 à 24 % ailleurs au pays).

La navigation de plaisance sur les *lacs* est plus souvent mentionnée par les groupes suivants :

- Personnes qui parlent anglais à la maison (84 %)
- Personnes qui ont loué un bateau à moteur (90 %)
- Répondants qui, plus loin dans le sondage, ont affirmé connaître très bien ou plutôt bien les mesures de sécurité nautique (84 %) ou qui ont suivi un cours de sécurité nautique (86 %)

La navigation de plaisance sur les *rivières* est plus répandue chez les groupes suivants :

- Personnes de moins de 65 ans (33 %, par rapport à 17 % chez les 65 ans et plus)
- Personnes qui parlent français à la maison (39 %)
- Autochtones (46 % contre 30 % chez les non-Autochtones)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (35 % contre 29 %)
- Répondants qui, plus loin dans le sondage, ont affirmé connaître très bien les mesures de sécurité nautique (36 %) ou qui ont suivi un cours pour obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance (39 %)

La navigation de plaisance sur les *océans* est davantage mentionnée par les groupes suivants :

- Habitants des zones urbaines (21 % contre 14 % chez ceux des régions rurales)
- Personnes dont le revenu de ménage est égal ou supérieur à 150 000 \$ (25 %)
- Personne détenant un diplôme d'études universitaires ou supérieures (23 %)
- Personnes nées à l'étranger (28 % contre 17 % chez les personnes nées au Canada)

8. Location de bateau à moteur

Un quart des plaisanciers canadiens ont déjà loué un bateau à moteur.

Un quart des plaisanciers interrogés affirment avoir déjà loué un bateau à moteur. Quatre sur dix ne l'ont jamais fait, mais pourraient le faire éventuellement, et un tiers n'en a jamais loué et n'a pas l'intention de le faire. Les personnes qui ont conduit une embarcation dans la dernière année sont plus susceptibles d'avoir loué un bateau à moteur que les personnes ayant été invitées à bord d'une embarcation l'an dernier ou celles qui comptent naviguer (en tant que conducteurs ou invités) au cours de l'année à venir.

Location d'un bateau à moteur

Location d'un bateau à moteur (année précédente ou à venir)	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
Oui	24 %	36 %	19 %	27 %	18 %
<i>Net : Non</i>	74 %	63 %	79 %	72 %	79 %
Non, mais je pourrais le faire	40 %	31 %	43 %	41 %	43 %
Non, et je n'ai pas l'intention de le faire	35 %	32 %	36 %	31 %	36 %
Je ne sais pas	2 %	1 %	2 %	2 %	3 %

Q9 Avez-vous déjà loué un bateau à moteur?

À l'échelle du pays, peu de personnes disent avoir déjà loué un bateau à moteur, le pourcentage de réponses affirmatives variant d'un maigre 14 % dans les territoires à seulement 37 % en Colombie-Britannique. La location de bateaux à moteur est plus courante chez les groupes suivants :

- Habitants des zones urbaines (27 % contre 13 % chez ceux des régions rurales)
- Hommes (30 %, comparativement à 18 % chez les femmes)
- Allophones (42 %)
- Autochtones (24 % contre 16 % chez les non-Autochtones)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (30 % contre 22 %)
- Nageurs de niveau avancé (30 %)

II. Connaissance de la réglementation

1. Niveau de connaissances autodéclaré sur les mesures de sécurité durant les activités nautiques

Les trois quarts des répondants affirment connaître au moins plutôt bien les mesures de sécurité à prendre durant les activités nautiques.

On a demandé aux plaisanciers d'évaluer à quel point ils estiment être bien informés sur la façon de demeurer en sécurité lorsqu'ils naviguent. Les trois quarts indiquent qu'ils connaissent très bien (22 %) ou plutôt bien (54 %) les mesures de sécurité, et un quart estime ne pas très bien les connaître. Par rapport aux personnes ayant l'intention de conduire une embarcation durant la prochaine année et celles qui ont été invitées à bord d'une embarcation ou comptent l'être, les plaisanciers qui ont été conducteurs dans la dernière année sont plus susceptibles d'affirmer connaître très bien les mesures de sécurité nautique; les répondants qui ont l'intention de conduire une embarcation sont également plus susceptibles de connaître au moins plutôt bien les mesures de sécurité que ceux qui comptent naviguer à titre d'invités.

Niveau de connaissances autodéclaré sur les mesures de sécurité nautique

Connaissance des mesures de sécurité nautique	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
<i>Net : Je les connais</i>	76 %	91 %	74 %	81 %	60 %
Je les connais très bien	22 %	41 %	15 %	19 %	11 %
Je les connais plutôt bien	54 %	50 %	59 %	62 %	50 %
<i>Net : Je ne les connais pas</i>	24 %	9 %	26 %	19 %	38 %
Je ne les connais pas très bien	19 %	7 %	21 %	14 %	30 %
Je ne les connais pas du tout	5 %	2 %	5 %	5 %	8 %

Q10 Dans quelle mesure estimez-vous connaître les mesures de sécurité durant les activités nautiques?

Dans l'ensemble des régions, la majorité des répondants estiment connaître au moins plutôt bien les mesures de sécurité nautique, bien que ce soit un peu moins le cas au Québec (66 %) qu'ailleurs au pays (75 % en Colombie-Britannique et jusqu'à 95 % dans les territoires). C'est chez les 18 à 34 ans que ce pourcentage est le plus faible (71 %); il augmente toutefois avec l'âge (pour atteindre 87 % chez les 65 ans et plus).

Les personnes qui appartiennent aux groupes suivants sont les plus susceptibles d'affirmer qu'elles connaissent au moins plutôt bien les mesures de sécurité nautique :

- Habitants des régions rurales (82 % contre 74 % des personnes vivant en milieu urbain)
- Hommes (80 %, comparativement à 72 % chez les femmes)
- Personnes n'ayant pas de diplôme universitaire (79 % contre 72 % de celles détenant un diplôme d'études universitaires ou supérieures)
- Personnes qui parlent anglais à la maison (79 % contre 68 % chez les francophones et 61 % chez les allophones)
- Personnes nées au Canada (79 % comparativement à 61 % chez celles nées à l'étranger)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (80 %)

- Nageurs de niveau avancé (88 %)
- Personnes qui ont fait du bateau à moteur (79 %) ou qui en ont loué un (86 %)
- Répondants qui ont suivi un cours de sécurité nautique (97 % de ceux qui ont suivi un cours pour obtenir la CCEP, et 92 % de ceux qui ont suivi un autre cours)

2. Niveau de connaissances autodéclaré sur la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance

Six répondants sur dix disent connaître très bien ou plutôt bien la réglementation officielle en matière de navigation de plaisance.

On a également demandé aux plaisanciers d'évaluer leur niveau de connaissance à l'égard de la *réglementation officielle* régissant la navigation de plaisance. Six répondants sur dix estiment la connaître très bien (16 %) ou plutôt bien (43 %) et quatre sur dix jugent qu'ils la connaissent moins bien. Ceux qui ont conduit une embarcation dans la dernière année sont beaucoup plus nombreux à affirmer connaître la réglementation, alors que les personnes qui ont l'intention d'être invitées à bord d'une embarcation affichent le plus faible niveau de connaissances en la matière.

Niveau de connaissances autodéclaré sur la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance

Connaissance de la réglementation en matière de navigation de plaisance	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
<i>Net : Je la connais</i>	59 %	80 %	54 %	57 %	42 %
Je la connais très bien	16 %	34 %	9 %	15 %	6 %
Je la connais plutôt bien	43 %	46 %	46 %	42 %	36 %
<i>Net : Je ne la connais pas</i>	41 %	20 %	45 %	43 %	56 %
Je ne la connais pas très bien	29 %	16 %	33 %	31 %	37 %
Je ne la connais pas du tout	12 %	4 %	12 %	11 %	19 %
Je ne sais pas	1 %	< 1 %	1 %	< 1 %	2 %

Q11 Dans quelle mesure estimez-vous connaître la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance?

Dans la plupart des sous-groupes, au moins une faible majorité affirme connaître très bien ou plutôt bien la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance, les personnes suivantes y faisant toutefois exception :

- Celles qui ont l'intention d'être invitées à bord d'une embarcation au cours de l'année à venir (42 %)
- Celles qui n'ont pas utilisé ou ne comptent pas utiliser un bateau à moteur (49 % contre 63 % chez celles qui l'ont fait ou en ont l'intention)
- Celles qui ne connaissent pas très bien ou pas du tout les mesures de sécurité nautique en général (8 %)
- Celles qui n'ont pas suivi de cours de sécurité nautique (40 %)
- Celles qui ne savent pas si les termes « gilet de sauvetage » et « vêtement de flottaison individuel » (VFI) désignent la même chose ou s'il y a des différences entre les deux (35 %)

- Celles qui parlent une autre langue que le français ou l'anglais à la maison (45 % connaissent la réglementation)
- Celles qui sont nées à l'étranger (47 % contre 61 % chez les personnes nées au Canada)
- Les nageurs de niveau débutant (45 %) et les non-nageurs (40 %), comparativement aux nageurs de niveau avancé (74 %)

Les groupes suivants sont quant à eux plus susceptibles de connaître au moins plutôt bien la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance :

- Habitants des territoires canadiens (71 %)
- Habitants des régions rurales (68 % contre 56 % chez ceux des zones urbaines)
- Hommes (67 %, comparativement à 50 % chez les femmes)
- Personnes de 65 ans et plus (69 %)
- Personnes ayant suivi un programme d'apprentissage enregistré ou fait des études collégiales ou des études universitaires en partie (66 %)
- Autochtones (70% contre 58 % chez les non-Autochtones)

3. Connaissance de la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance

Au moins les trois quarts des répondants affirment qu'ils connaissent très bien ou plutôt bien la réglementation officielle régissant trois aspects précis de la navigation de plaisance, le port du gilet de sauvetage et la navigation avec facultés affaiblies se révélant des aspects mieux connus que la conduite sécuritaire d'une embarcation.

Les personnes interrogées devaient évaluer leur niveau de connaissances à l'égard de la réglementation officielle régissant trois aspects précis de la navigation de plaisance. Neuf répondants sur dix disent connaître au moins plutôt bien la réglementation régissant le port d'un gilet de sauvetage à bord des embarcations, et ils sont presque aussi nombreux à estimer connaître les règles relatives à la navigation avec facultés affaiblies. Cette proportion baisse légèrement en ce qui concerne la réglementation encadrant la conduite sécuritaire d'une embarcation, mais une majorité tout de même forte de répondants estiment la connaître.

Comme c'est le cas pour les autres questions relatives à la réglementation, le niveau de connaissances est plus élevé chez les répondants ayant navigué à titre de conducteurs dans la dernière année que chez ceux qui ont été invités à bord d'une embarcation ou ceux qui ont l'intention de faire de la navigation de plaisance au cours de l'année à venir (en tant que conducteurs ou invités).

Connaissance de la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance

Connaissance de la réglementation (par aspect réglementé)	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
Port d'un gilet de sauvetage à bord des embarcations					
<i>Net : Je la connais</i>	89 %	95 %	87 %	88 %	85 %
Je la connais très bien	58 %	70 %	53 %	58 %	50 %
Je la connais plutôt bien	31 %	25 %	34 %	30 %	35 %
<i>Net : Je ne la connais pas</i>	10 %	4 %	13 %	12 %	13 %
Je ne la connais pas très bien	8 %	3 %	10 %	8 %	10 %
Je ne la connais pas du tout	2 %	1 %	2 %	4 %	3 %
Navigation avec facultés affaiblies					
<i>Net : Je la connais</i>	85 %	92 %	83 %	85 %	78 %
Je la connais très bien	57 %	68 %	54 %	61 %	49 %
Je la connais plutôt bien	28 %	24 %	29 %	24 %	30 %
<i>Net : Je ne la connais pas</i>	14 %	7 %	16 %	14 %	20 %
Je ne la connais pas très bien	10 %	5 %	11 %	10 %	14 %
Je ne la connais pas du tout	5 %	2 %	6 %	4 %	6 %
Conduite sécuritaire d'une embarcation					
<i>Net : Je la connais</i>	74 %	90 %	70 %	72 %	63 %
Je la connais très bien	32 %	51 %	26 %	38 %	18 %
Je la connais plutôt bien	42 %	38 %	44 %	34 %	45 %
<i>Net : Je ne la connais pas</i>	25 %	10 %	30 %	27 %	35 %
Je ne la connais pas très bien	18 %	7 %	22 %	23 %	24 %
Je ne la connais pas du tout	6 %	2 %	7 %	4 %	11 %

Q13 Dans quelle mesure estimez-vous connaître la réglementation officielle régissant les aspects suivants de la navigation de plaisance?

Les personnes qui affirment connaître au moins plutôt bien la réglementation régissant chacun des trois aspects de la navigation de plaisance sont plus nombreuses parmi les groupes suivants : les habitants des provinces de l'Atlantique et des territoires et ceux des régions rurales, les répondants de 50 ans et plus et ceux nés au Canada, les plaisanciers qui utilisent un bateau à moteur, qui comptent le faire ou qui en ont déjà loué un, ainsi que les nageurs de niveau intermédiaire ou avancé. Le fait d'avoir suivi un cours de sécurité nautique est également associé à un niveau de connaissances plus élevé. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à connaître la réglementation régissant la navigation avec facultés affaiblies et la conduite sécuritaire d'une embarcation, mais le niveau de connaissances est semblable chez les membres des deux sexes en ce qui concerne la réglementation encadrant le port d'un gilet de sauvetage.

4. Connaissance des documents relatifs à la navigation de plaisance

Au moins les deux tiers des plaisanciers ont entendu parler de chacun des trois documents nautiques précisés dans le sondage; la *carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP)* est celui que les plaisanciers sont le plus susceptibles de posséder.

Les personnes interrogées devaient indiquer si elles connaissent ou si elles possèdent trois documents relatifs à la navigation de plaisance. Sept sur dix ont affirmé posséder la *CCEP* ou en ont entendu parler, et les deux tiers possèdent les documents suivants ou en ont entendu parler : le *permis d'embarcation de plaisance* et l'*immatriculation d'embarcation de plaisance*. Près d'un quart des répondants n'ont jamais entendu parler des trois documents, et un peu moins d'un sur dix ne sait pas s'il les connaît ou les possède.

Dans tous les cas, les conducteurs d'embarcation sont plus susceptibles que les invités de posséder le document visé, et les invités sont plus susceptibles d'en avoir entendu parler, mais de ne pas le posséder personnellement, ou de ne jamais en avoir entendu parler.

Connaissance des documents relatifs à la navigation de plaisance

Connaissance des documents nautiques	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
<i>Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP)</i>					
<i>Net : Je le connais</i>	69 %	80 %	68 %	73 %	57 %
Je le possède	23 %	48 %	14 %	24 %	9 %
J'en ai entendu parler, mais je ne le possède pas personnellement	45 %	31 %	53 %	49 %	48 %
Je n'en ai jamais entendu parler	23 %	14 %	24 %	21 %	32 %
Je ne sais pas	8 %	6 %	8 %	6 %	11 %
<i>Permis d'embarcation de plaisance</i>					
<i>Net : Je le connais</i>	66 %	69 %	69 %	63 %	58 %
Je le possède	17 %	37 %	10 %	15 %	5 %
J'en ai entendu parler, mais je ne le possède pas personnellement	49 %	32 %	59 %	48 %	53 %
Je n'en ai jamais entendu parler	24 %	18 %	22 %	26 %	32 %
Je ne sais pas	10 %	13 %	8 %	11 %	10 %
<i>Immatriculation d'embarcation de plaisance</i>					
<i>Net : Je le connais</i>	65 %	71 %	69 %	56 %	56 %
Je le possède	14 %	32 %	9 %	9 %	4 %
J'en ai entendu parler, mais je ne le possède pas personnellement	51 %	39 %	60 %	47 %	52 %
Je n'en ai jamais entendu parler	23 %	17 %	22 %	30 %	31 %
Je ne sais pas	11 %	12 %	9 %	14 %	13 %

Q14 Lesquels des documents suivants connaissez-vous ou possédez-vous personnellement?

Le pourcentage de répondants qui possèdent la CCEP varie entre les régions, passant de 16 % en Alberta à 28 % au Québec. Pour ce qui est du permis d'embarcation de plaisance, 8 % des répondants des territoires le possèdent, et ce taux monte à 20 % chez les répondants québécois. Le nombre de personnes qui possèdent l'immatriculation d'embarcation de plaisance est statistiquement semblable à l'échelle du pays. En outre, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'affirmer posséder chacun des trois documents.

Les membres des groupes suivants sont plus susceptibles de posséder chacun des trois documents :

Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP)

- Habitants des régions rurales (30 % contre 21 % chez ceux des milieux urbains)
- Personnes dont le revenu du ménage est de 80 000 \$ ou plus (28 %, par rapport à 19 % chez celles dont le revenu est inférieur à 80 000 \$)
- Personnes ayant fait des études collégiales ou des études universitaires en partie ou ayant suivi un programme d'apprentissage enregistré (27 %)
- Personnes qui parlent français à la maison (30 %)
- Personnes nées au Canada (26 %)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (28 %)
- Nageurs de niveau intermédiaire (25 %) ou avancé (32 %)

Permis d'embarcation de plaisance

- Habitants des régions rurales (22 % contre 15 % chez ceux des milieux urbains)
- Personnes ayant fait des études collégiales ou des études universitaires en partie ou ayant suivi un programme d'apprentissage enregistré (22 %)
- Personnes nées au Canada (18 %)
- Nageurs de niveau intermédiaire (18 %) ou avancé (25 %)

Immatriculation d'embarcation de plaisance

- Personnes ayant fait des études collégiales ou des études universitaires en partie ou ayant suivi un programme d'apprentissage enregistré (18 %)
- Nageurs de niveau intermédiaire (14 %) ou avancé (23 %)

5. Différences perçues entre les documents nautiques

Les personnes qui connaissent les documents nautiques sont les plus susceptibles de dire que la CCEP est destinée aux conducteurs d'embarcation et leur permet d'utiliser n'importe quel type de bateau, que l'immatriculation d'embarcation de plaisance est requise pour enregistrer son propre bateau, et que le permis d'embarcation de plaisance est requis pour utiliser son propre bateau légalement.

Les personnes qui ont indiqué connaître au moins l'un des trois documents ont été invitées à décrire spontanément quelles sont, à leur connaissance, les différences entre les trois. Plus de six répondants sur dix ont donné au moins une réponse. Le plus souvent, ils ont répondu que la carte de conducteur d'embarcation de plaisance donne à son titulaire le droit de conduire n'importe quelle embarcation (27 %) et que l'immatriculation d'embarcation de plaisance consiste, pour un propriétaire d'embarcation, à inscrire celle-ci à un registre (23 %). Ils ont été moins nombreux à dire que le permis d'embarcation de plaisance est requis pour conduire légalement sa propre embarcation (14 %). D'autres caractéristiques distinctives ont été mentionnées par au plus dix pour cent des répondants. Les personnes ayant conduit une embarcation dans la dernière année sont les plus susceptibles de dire que la CCEP est destinée aux conducteurs, que l'immatriculation sert à enregistrer sa propre embarcation, ou qu'un numéro ou une plaque sont apposés sur l'embarcation.

**Différences perçues entre les documents nautiques –
principales réponses (données par 3 % ou plus des répondants)**

Différences entre les documents	Total des répondants qui ont entendu parler des documents (n = 1 734)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 584)	Invité (n = 676)	Conducteur (n = 123)	Invité (n = 351)
La CCEP concerne le conducteur/permis l'utilisation de n'importe quel(le) bateau/embarcation (propriété/location/bateau/embarcation commercial[le])	27 %	32 %	23 %	23 %	28 %
L'immatriculation est requise pour enregistrer son bateau/embarcation auprès du gouvernement/renferme tous les renseignements sur le bateau/l'embarcation	23 %	29 %	20 %	23 %	21 %
Un permis d'embarcation de plaisance est requis pour utiliser son bateau/embarcation légalement	14 %	12 %	14 %	16 %	15 %
Un numéro/une plaque est apposé(e) sur le bateau/l'embarcation à titre de preuve d'immatriculation	10 %	15 %	7 %	8 %	9 %
L'immatriculation est requise pour prouver la propriété du bateau/de l'embarcation	8 %	9 %	5 %	11 %	12 %
Les permis d'embarcation de plaisance sont émis par le gouvernement aux propriétaires/sont une preuve de propriété du bateau/de l'embarcation	7 %	8 %	6 %	10 %	7 %
La CCEP signifie que la personne a réussi la formation/le cours nécessaire/comprend les règles de sécurité/peut conduire l'embarcation de façon sécuritaire	7 %	10 %	5 %	9 %	6 %
Le permis d'embarcation de plaisance est requis pour conduire un bateau/une embarcation large/de grande taille doté(e) d'un moteur à puissance élevé/de 10 HP ou plus	4 %	6 %	4 %	7 %	2 %
Le détenteur d'une CCEP/d'un permis d'embarcation de plaisance peut utiliser un bateau/une embarcation à des fins commerciales/d'affaires	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
La CCEP concerne le conducteur/l'immatriculation et le permis d'embarcation de plaisance concernent le bateau/l'embarcation	4 %	5 %	3 %	6 %	2 %
Requis pour conduire un bateau/une embarcation	3 %	4 %	4 %	2 %	1 %
Je ne sais pas	38 %	29 %	44 %	32 %	41 %

Q15 À votre connaissance, quelle est la différence entre une carte de conducteur d'embarcation de plaisance, un permis d'embarcation de plaisance et une immatriculation (enregistrement) d'embarcation de plaisance?

ÉCHANTILLON : Répondants qui connaissent au moins un document nautique officiel (n = 1 734)

Les réponses données sont généralement semblables entre les sous-groupes, avec quelques différences notables :

- Les habitants des régions rurales sont plus susceptibles que ceux des zones urbaines de dire que l'immatriculation d'embarcation de plaisance consiste à inscrire son propre bateau à un registre (31 % contre 21 %), que le permis d'embarcation de plaisance est obligatoire pour conduire son propre bateau légalement (18 % contre 12 %), ou qu'un numéro ou une plaque sont apposés sur l'embarcation à titre de preuve d'immatriculation (14 % contre 9 %).
- Les personnes ayant répondu que la CCEP concerne le conducteur sont plus nombreuses parmi les répondants ayant fait des études supérieures (31 %) et ceux nés au Canada (28 % contre 19 % chez ceux nés à l'étranger).
- Le pourcentage de répondants qui disent que l'immatriculation d'embarcation de plaisance est requise pour enregistrer son propre bateau varie, passant de 21 % en Ontario à 30 % dans les provinces de l'Atlantique, et s'établissant à 40 % dans les territoires.
- Les personnes plus susceptibles de nommer au moins une différence sont celles qui connaissent très bien ou plutôt bien les mesures de sécurité nautique, et celles qui ont suivi un cours pour obtenir la CCEP.

6. Programme ou cours sur les mesures de sécurité nautique

Quatre répondants sur dix affirment avoir suivi un programme ou un cours de sécurité nautique, et plus d'un quart d'entre eux l'ont fait pour obtenir la CCEP.

Quatre plaisanciers canadiens sur dix ont suivi un cours de sécurité nautique (dont les deux tiers des personnes ayant conduit une embarcation au cours de la dernière année). Plus du quart d'entre eux l'ont fait dans le but d'obtenir la CCEP, et environ un sur dix a suivi un autre type de cours. Les personnes qui ont conduit une embarcation au cours des 12 derniers mois sont plus nombreuses (57 %) à avoir suivi un cours menant à l'obtention de la CCEP; les répondants qui ont l'intention de conduire une embarcation dans la prochaine année sont également plus susceptibles d'avoir suivi un cours de sécurité nautique que ceux qui comptent naviguer à titre d'invités.

Programme ou cours sur les mesures de sécurité nautique

A suivi un cours sur la sécurité nautique	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
<i>Net : Oui</i>	39 %	68 %	30 %	38 %	19 %
Oui, pour obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance	27 %	57 %	17 %	25 %	9 %
Oui, un autre type de cours	12 %	12 %	12 %	13 %	10 %
Non	61 %	32 %	70 %	62 %	81 %

Q16 Avez-vous déjà suivi un programme ou un cours pour apprendre les pratiques ou acquérir des compétences en matière de sécurité nautique?

Peu de personnes ont suivi un cours permettant d'obtenir la CCEP parmi celles qui ont utilisé un bateau à moteur ou qui comptent le faire (31 %) ou celles qui ont déjà loué un bateau à moteur (40 %). Les répondants les plus susceptibles d'avoir suivi un tel cours sont ceux qui connaissent très bien les mesures de sécurité nautique (59 %).

Seule une minorité des plaisanciers interrogés ont suivi un cours menant à l'obtention de la CCEP. Les pourcentages les plus élevés s'observent chez les membres des groupes suivants :

- Habitants des régions rurales (33 % contre 25 % chez ceux des zones urbaines)
- Hommes (35 %, comparativement à 19 % des femmes)
- Personnes ayant suivi un programme d'apprentissage enregistré ou fait des études collégiales ou des études universitaires en partie (32 %)
- Personnes nées au Canada (29 %, comparativement à 16 % chez celles nées à l'étranger)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (31 % contre 26 %)
- Nageurs de niveau avancé (36 %)

7. Véracité des énoncés concernant les documents nautiques (énoncés vrais)

Une majorité de répondants savent qu'il est vrai que les personnes qui conduisent une embarcation de plaisance équipée d'un moteur dont la puissance est supérieure à 1 cheval doivent avoir avec elles à bord la preuve qu'elles sont qualifiées pour le faire, et que la carte de conducteur d'embarcation de plaisance n'est pas nécessaire si l'embarcation n'a pas de moteur. Un peu plus de quatre personnes sur dix savent que si quelqu'un est payé pour conduire une embarcation ou si quelqu'un doit payer pour monter à bord, il ne s'agit pas d'une embarcation de plaisance.

Des énoncés à propos des documents nautiques ont été présentés aux plaisanciers qui ont répondu au sondage en ligne; ces derniers devaient ensuite indiquer dans quelle mesure ils considéraient chaque énoncé comme vrai ou faux. Une majorité a indiqué qu'il est vrai (certainement ou peut-être) que les personnes qui conduisent une embarcation de plaisance équipée d'un moteur dont la puissance est supérieure à 1 cheval doivent avoir avec elles à bord la preuve qu'elles sont qualifiées pour le faire (73 %), et que la carte de conducteur d'embarcation de plaisance n'est pas nécessaire si l'embarcation n'a pas de moteur (59 %). Toutefois, les avis sont plus partagés concernant l'énoncé suivant : si quelqu'un est payé pour conduire une embarcation ou si quelqu'un doit payer pour monter à bord, il ne s'agit pas d'une embarcation de plaisance. En effet, un peu plus de quatre répondants sur dix pensent que c'est vrai, un tiers estime que c'est faux, et un quart n'a pas été en mesure de se prononcer sur la question.

Véracité des énoncés concernant les documents nautiques (énoncés vrais)

Échantillon : Répondants en ligne

Véracité des énoncés concernant les documents nautiques	Total (n = 2 087)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 606)	Invité (n = 824)	Conducteur (n = 145)	Invité (n = 512)
Les personnes qui conduisent une embarcation de plaisance équipée d'un moteur dont la puissance est supérieure à 1 cheval doivent avoir avec elles à bord la preuve qu'elles sont qualifiées pour le faire					
<i>Net : Vrai</i>	73 %	74 %	72 %	71 %	73 %
Certainement vrai	36 %	41 %	35 %	28 %	34 %
Peut-être vrai	37 %	33 %	37 %	44 %	40 %
<i>Net : Faux</i>	11 %	15 %	9 %	12 %	8 %
Peut-être faux	7 %	8 %	6 %	8 %	6 %
Certainement faux	4 %	7 %	3 %	4 %	3 %
Je ne sais pas	16 %	11 %	19 %	17 %	18 %
Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance si l'embarcation n'a pas de moteur					
<i>Net : Vrai</i>	59 %	66 %	56 %	57 %	56 %
Certainement vrai	25 %	34 %	22 %	25 %	19 %
Peut-être vrai	34 %	32 %	34 %	32 %	37 %
<i>Net : Faux</i>	24 %	22 %	24 %	26 %	25 %
Peut-être faux	14 %	10 %	16 %	18 %	15 %
Certainement faux	9 %	12 %	8 %	8 %	9 %
Je ne sais pas	17 %	12 %	20 %	17 %	20 %
Si quelqu'un est payé pour conduire une embarcation ou si quelqu'un doit payer pour monter à bord, il ne s'agit pas d'une embarcation de plaisance					
<i>Net : Vrai</i>	43 %	49 %	42 %	35 %	38 %
Certainement vrai	16 %	22 %	14 %	11 %	14 %
Peut-être vrai	27 %	27 %	28 %	24 %	25 %
<i>Net : Faux</i>	34 %	32 %	31 %	37 %	38 %
Peut-être faux	19 %	15 %	19 %	18 %	22 %
Certainement faux	15 %	16 %	12 %	19 %	16 %
Je ne sais pas	24 %	19 %	27 %	28 %	23 %

Q17 Veuillez indiquer si les énoncés suivants sont vrais ou faux.
ÉCHANTILLON : Répondants en ligne (n = 2 087)

Les plaisanciers qui ont conduit une embarcation dans la dernière année sont plus susceptibles que ceux ayant été invités à bord d'une embarcation – et que ceux ayant l'intention de conduire un bateau durant la prochaine année – de juger ces énoncés comme étant *certainement* vrais; les invités sont quant à eux plus susceptibles que les conducteurs de dire qu'ils ne savent pas si les énoncés sont vrais ou faux. Les personnes qui ont suivi un cours pour obtenir la CCEP ou qui affirment connaître très bien ou plutôt bien les mesures de sécurité nautique sont également plus nombreuses à indiquer que chacun de ces trois énoncés est certainement vrai.

Les membres des groupes ci-dessous sont les plus susceptibles de penser que chaque énoncé vrai est *certainement vrai*.

Les personnes qui conduisent une embarcation de plaisance équipée d'un moteur dont la puissance est supérieure à 1 cheval doivent avoir avec elles à bord la preuve qu'elles sont qualifiées pour le faire :

- Habitants du Québec (46 % contre 29 à 36 % ailleurs au pays)
- Habitants des régions rurales (42 % contre 34 % chez ceux des milieux urbains)
- Personnes de 65 ans et plus (50 % contre 30 % des 18 à 34 ans et 37 % des 35 à 64 ans)
- Plaisanciers autochtones (49 %, comparativement à 36 % chez les non-Autochtones)

Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance si l'embarcation n'a pas de moteur :

- Habitants du Québec (30 % contre 29 à 26 % ailleurs au pays)
- Hommes (28 %, comparativement à 21 % chez les femmes)
- Personnes de 50 ans et plus (32 % contre 21 % des 18 à 34 ans et 24 % des 35 à 49 ans)
- Nageurs de niveau avancé (32 %)
- Répondants ayant indiqué avoir déjà loué un bateau à moteur (33 % contre 23 % chez ceux dont ce n'est pas le cas)

Si quelqu'un est payé pour conduire une embarcation ou si quelqu'un doit payer pour monter à bord, il ne s'agit pas d'une embarcation de plaisance :

- Habitants des régions rurales (21 % contre 14 % de ceux des milieux urbains)
- Hommes (21 %, comparativement à 14 % des femmes)
- Personnes de 65 ans et plus (32 % contre 11 % des 18 à 34 ans et 16 % des 35 à 64 ans)
- Nageurs de niveau avancé (22 %)

8. Vérité des énoncés concernant les documents nautiques (énoncés faux)

Une majorité de répondants sait qu'il est faux que les personnes qui conduisent des embarcations de plaisance depuis longtemps n'ont pas besoin de prouver qu'elles sont qualifiées pour le faire, ou qu'il n'est pas nécessaire d'apporter un permis d'embarcation de plaisance à bord. Toutefois, une vaste majorité – plus des trois quarts des répondants – croit que l'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais.

Seule une faible proportion de plaisanciers canadiens jugent vrais deux énoncés qui, en réalité, sont faux : les personnes qui conduisent des embarcations de plaisance depuis longtemps n'ont pas besoin de prouver qu'elles sont qualifiées pour le faire (11 % ont indiqué que c'était vrai), et il n'est pas nécessaire d'apporter un permis d'embarcation de plaisance à bord (14 %). Cependant, une forte majorité (77 %) pense que l'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais³.

Vérité des énoncés concernant les documents nautiques (énoncés faux)

Échantillon : Répondants en ligne

Vérité des énoncés concernant les documents nautiques	Total (n = 2 087)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 606)	Invité (n = 824)	Conducteur (n = 145)	Invité (n = 512)
<i>Les personnes qui conduisent des embarcations de plaisance depuis longtemps n'ont pas besoin de prouver qu'elles sont qualifiées pour le faire</i>					
<i>Net : Vrai</i>	11 %	11 %	11 %	10 %	9 %
Certainement vrai	2 %	4 %	2 %	2 %	2 %
Peut-être vrai	8 %	8 %	9 %	8 %	7 %
<i>Net : Faux</i>	79 %	79 %	78 %	80 %	80 %
Peut-être faux	17 %	14 %	18 %	22 %	18 %
Certainement faux	62 %	66 %	61 %	58 %	62 %
Je ne sais pas	10 %	9 %	11 %	10 %	11 %
<i>Il n'est pas nécessaire d'apporter un permis d'embarcation de plaisance à bord</i>					
<i>Net : Vrai</i>	14 %	16 %	14 %	9 %	12 %
Certainement vrai	4 %	4 %	4 %	3 %	3 %
Peut-être vrai	10 %	12 %	10 %	6 %	9 %
<i>Net : Faux</i>	75 %	74 %	74 %	77 %	77 %
Peut-être faux	22 %	16 %	25 %	27 %	23 %
Certainement faux	53 %	59 %	49 %	50 %	54 %
Je ne sais pas	11 %	10 %	12 %	14 %	11 %
<i>L'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais</i>					
<i>Net : Vrai</i>	77 %	73 %	78 %	79 %	77 %
Certainement vrai	45 %	47 %	44 %	52 %	43 %
Peut-être vrai	32 %	27 %	34 %	26 %	34 %
<i>Net : Faux</i>	10 %	14 %	8 %	9 %	7 %
Peut-être faux	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Certainement faux	5 %	9 %	2 %	4 %	3 %
Je ne sais pas	14 %	12 %	14 %	13 %	16 %

Q17 Veuillez indiquer si les énoncés suivants sont vrais ou faux – ÉCHANTILLON : Répondants en ligne (n = 2 087)

En ce qui a trait aux trois énoncés faux, on n'observe pas de différence marquée dans les réponses des personnes ayant conduit une embarcation dans la dernière année et celles des autres répondants. Ces personnes sont par ailleurs aussi susceptibles que les autres de penser que l'obtention du permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais. Les personnes qui ont suivi un cours pour obtenir la CCEP ou qui affirment connaître très bien les mesures de sécurité nautique sont également plus nombreuses à indiquer que chacun de ces trois énoncés est certainement faux.

Les membres des groupes ci-dessous sont les plus susceptibles de penser que chaque énoncé faux est **certainement faux**.

Les personnes qui conduisent des embarcations de plaisance depuis longtemps n'ont pas besoin de prouver qu'elles sont qualifiées pour le faire :

- Habitants des régions rurales (67 % contre 61 % de ceux des milieux urbains)
- Personnes de 35 ans et plus (66 % contre 56 % des 18 à 34 ans)

Il n'est pas nécessaire d'apporter un permis d'embarcation de plaisance à bord :

- Habitants des régions rurales (59 %, comparativement à 51 % de ceux des milieux urbains)
- Personnes ayant suivi un programme d'apprentissage enregistré ou fait des études collégiales ou des études universitaires en partie (57 %)
- Personnes nées au Canada (55 %, comparativement à 41 % de celles nées à l'étranger)
- Répondants qui ont déjà utilisé ou comptent utiliser un bateau à moteur (56 % contre 46 %)

L'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais :

- Habitants des régions rurales (8 %, comparativement à 3 % de ceux des milieux urbains)
- Hommes (6 % contre 3 % de femmes)
- Personnes de 65 ans et plus (11 %)

9. Preuve de qualification pour la conduite d'une embarcation de plaisance motorisée

Environ sept plaisanciers interrogés sur dix ont su nommer au moins une preuve de qualification acceptable pour les conducteurs d'embarcations de plaisance motorisées, six sur dix ayant nommé la CCEP. La moitié des répondants ont quant à eux indiqué un document qui n'est pas accepté comme preuve de compétences, notamment le permis d'embarcation de plaisance.

On a demandé aux répondants d'indiquer des documents acceptés pour prouver la qualification des conducteurs d'embarcations de plaisance motorisées : près de sept sur dix ont été en mesure d'en sélectionner un dans une liste de six (quatre documents qui sont acceptés, et deux qui ne le sont pas – les répondants pouvaient sélectionner plus d'une réponse). Le document sélectionné le plus souvent, soit six fois sur dix, est la carte de conducteur d'embarcation de plaisance, suivie de loin par le certificat attestant la réussite d'un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1^{er} avril 1999, sélectionné par trois répondants sur dix. Près d'un quart des plaisanciers interrogés ont répondu le certificat de navigation délivré par Transports Canada, et un peu moins de deux sur dix ont indiqué la liste de vérification de sécurité pour embarcations de location dûment remplie et valide seulement pour une période de location déterminée par l'entreprise de location. Un peu moins de la moitié ont incorrectement répondu qu'un permis d'embarcation de plaisance délivré par Transports Canada constitue une preuve de qualification du conducteur.

Les personnes ayant conduit une embarcation de plaisance dans la dernière année sont plus susceptibles que les autres répondants d'indiquer au moins une preuve de qualification acceptable; comparativement à ces conducteurs, les personnes qui ont été invitées à bord d'une embarcation dans la dernière année, celles qui comptent l'être au cours de l'année à venir et celles qui ont l'intention de conduire une embarcation sont plus susceptibles de ne pas être en mesure de répondre.

Preuve de qualification acceptable pour la conduite d'une embarcation de plaisance motorisée

Preuve de qualification	Total (n = 2 237)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
<i>Net : Bonnes réponses</i>	68 %	77 %	66 %	68 %	60 %
Carte de conducteur d'embarcation de plaisance reconnue par Transports Canada	61 %	72 %	58 %	60 %	54 %
Certificat attestant la réussite d'un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1 ^{er} avril 1999	29 %	33 %	26 %	30 %	27 %
Certificat de navigation délivré par Transports Canada	23 %	26 %	23 %	20 %	21 %
Liste de vérification de sécurité pour embarcations de location dûment remplie et valide seulement pour une période de location déterminée par l'entreprise de location	18 %	23 %	18 %	15 %	13 %
<i>Net : Mauvaises réponses</i>	49 %	48 %	50 %	53 %	49 %
Permis d'embarcation de plaisance délivré par Transports Canada	48 %	48 %	48 %	53 %	48 %
Note du propriétaire de l'embarcation	2 %	1 %	4 %	1 %	2 %
Je ne sais pas	27 %	16 %	30 %	27 %	35 %

Q18 Lesquels des documents suivants sont acceptés pour prouver la qualification des conducteurs d'embarcation de plaisance motorisée?

Puisqu'ils répondaient au sondage par téléphone, les résidents des territoires canadiens ont été interrogés sur ce point sous forme de question ouverte. Il leur était par conséquent plus difficile, comparativement aux répondants qui avaient accès à une liste en ligne, de nommer des preuves de qualification acceptables. Et pourtant, quatre d'entre eux sur dix ont été en mesure de nommer spontanément un document accepté, la plupart mentionnant la CCEP (23 %) ou le certificat attestant la réussite d'un cours de sécurité nautique avant le 1^{er} avril 1999 (14 %). Un tiers a nommé un document non accepté, soit le permis d'embarcation de plaisance (35 %). Il est à noter que les résidents du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest ne sont pas tenus de fournir une preuve de compétence pour conduire une embarcation de plaisance.

Les membres des groupes suivants ont été davantage en mesure d'indiquer au moins un document accepté comme preuve de qualification :

- Résidents du Québec (77 % contre 29 à 66 % ailleurs au pays)
- Habitants des régions rurales (73 %, comparativement à 66 % de ceux des milieux urbains)
- Hommes (72 %, comparativement à 64 % de femmes)
- Personnes de 50 ans et plus (74 %, par rapport à 66 % des moins de 50 ans)
- Personnes nées au Canada (69 %, comparativement à 61 % chez les personnes nées à l'étranger)
- Nageurs de niveau avancé (74 %)
- Répondants qui ont déjà utilisé ou comptent utiliser un bateau à moteur (71 % contre 62 %)
- Répondants ayant indiqué avoir déjà loué un bateau à moteur (73 % contre 68 %)
- Répondants ayant affirmé connaître très bien les mesures de sécurité nautique (69 %)
- Répondants ayant indiqué qu'ils porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si le conducteur de l'embarcation le leur demandait (66 %)

10. Sources d'information sur la navigation de plaisance

Les sources d'information sur la navigation de plaisance les plus souvent consultées sont les amis et la famille, les livres et manuels en ligne ou imprimés, et les sites Web.

Les plaisanciers interrogés devaient indiquer, à partir d'une liste de sept sources d'information (à laquelle ils pouvaient en ajouter d'autres), quelles sont celles qu'ils utilisent. Ils pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Les sources les plus souvent consultées pour obtenir de l'information sur la navigation sont, par ordre d'importance, les amis et la famille, les livres et manuels en ligne, les sites Web, les livres et manuels imprimés, puis les médias sociaux. Une personne sur dix ou moins utilise d'autres sources, notamment les sites Web gouvernementaux et la recherche sur Google.

Les répondants qui ont été invités à bord d'un bateau au cours de la dernière année sont plus susceptibles que ceux qui ont été conducteurs de se fier à leurs amis ou à leur famille pour obtenir des renseignements sur la navigation de plaisance. À l'inverse, les conducteurs sont plus nombreux que les invités à consulter des sources d'information plus officielles (livres et manuels en ligne ou imprimés, sites Web – y compris ceux des gouvernements). Les différences dans les sources utilisées sont toutefois moins marquées entre les répondants qui ont l'intention d'être conducteurs et ceux qui ont l'intention d'être invités à bord d'une embarcation.

Sources d'information sur la navigation de plaisance

Source d'information	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
Amis et famille	45 %	41 %	50 %	38 %	44 %
Livres et manuels – en ligne	32 %	41 %	30 %	34 %	25 %
Sites Web	23 %	28 %	19 %	25 %	24 %
Livres et manuels – imprimés	20 %	28 %	16 %	26 %	13 %
Médias sociaux	18 %	17 %	19 %	15 %	16 %
Sites Web du gouvernement fédéral et provincial pour les lois et les règlements sur la navigation de plaisance et la sécurité	10 %	12 %	7 %	6 %	12 %
Recherche sur Google/sites Web pour obtenir des renseignements sur la navigation	9 %	9 %	8 %	9 %	9 %
Magazines – en ligne	6 %	6 %	6 %	13 %	6 %
Magazines – imprimés	6 %	8 %	5 %	3 %	4 %
Autre	6 %	4 %	1 %	6 %	2 %
Je ne cherche pas/je n'ai pas besoin d'information sur la navigation	19 %	1 %	< 1 %	2 %	1 %

Q12 Quelles sources consultez-vous pour obtenir de l'information sur la navigation?

Quelques tendances s'observent dans les sources d'information sur la navigation de plaisance mentionnées par les répondants :

- Les plaisanciers des territoires, qui ont été interrogés par téléphone et n'avaient pas accès à une liste de sources, ont moins souvent mentionné les réponses qui étaient présentes aux répondants en ligne; ils

étaient plus susceptibles de répondre qu'ils obtiennent des renseignements en consultant des sites Web (44 %) et des sites Web gouvernementaux (23 %) et en faisant des recherches sur Google (27 %).

- Les hommes sont plus nombreux que les femmes à indiquer qu'ils consultent des livres et manuels en ligne ou imprimés (25 %) et des guides en ligne (9 %).
- Le recours *aux amis et à la famille* comme source d'information est plus répandu dans les provinces de l'Atlantique (49 %), chez les personnes de 18 à 29 ans (50 %) et chez les allophones (61 %).
- La consultation de *livres et manuels* (en ligne ou imprimés) est plus courante parmi les répondants qui disent avoir loué des bateaux à moteur, ceux qui ont suivi un cours de sécurité nautique (CCEP ou autre), et ceux qui affirment très bien connaître les mesures de sécurité nautique.

III. Préparation des embarcations en vue d'une excursion

1. Niveau de connaissances autodéclaré sur la préparation des embarcations en vue d'une excursion

Un peu plus de quatre personnes sur dix affirment connaître au moins plutôt bien les exigences pour la préparation d'une embarcation en vue d'une excursion, mais une sur dix seulement déclare les connaître très bien.

On a demandé aux plaisanciers d'évaluer à quel point ils estiment connaître les exigences pour la préparation d'une embarcation de plaisance en vue d'une excursion. Un peu plus de quatre d'entre eux sur dix disent les connaître très bien ou plutôt bien, alors qu'une faible majorité les connaît moins bien.

Parmi les personnes ayant conduit une embarcation dans la dernière année, sept sur dix estiment connaître au moins plutôt bien les exigences, une évaluation qu'on retrouve également dans une plus forte proportion chez les répondants qui ont l'intention de conduire une embarcation dans la prochaine année que chez ceux qui comptent être invités à bord d'une embarcation.

Niveau de connaissances autodéclaré sur la préparation des embarcations en vue d'une excursion

Connaissance des exigences de préparation des embarcations en vue d'une excursion	Total	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
<i>Net : Je les connais</i>	43 %	71 %	34 %	46 %	24 %
Je les connais très bien	10 %	25 %	4 %	11 %	4 %
Je les connais plutôt bien	33 %	46 %	30 %	35 %	20 %
<i>Net : Je ne les connais pas</i>	52 %	27 %	60 %	49 %	70 %
Je ne les connais pas très bien	33 %	19 %	37 %	33 %	41 %
Je ne les connais pas du tout	19 %	8 %	22 %	16 %	29 %
Je ne sais pas	5 %	2 %	6 %	5 %	6 %

Q19 Dans quelle mesure estimez-vous connaître les exigences pour la préparation d'une embarcation de plaisance en vue d'une excursion?

En raison du biais de désirabilité sociale inhérent à la méthodologie de sondage par téléphone, les résidents des territoires sont plus susceptibles que ceux qui ont répondu au sondage en ligne d'affirmer connaître au moins plutôt bien les exigences (80 %, par rapport à 37 % et à 49 %). Les gens qui connaissent bien les mesures de sécurité nautique en général et ceux qui ont suivi un cours de sécurité nautique déclarent un niveau plus élevé de connaissances des exigences de préparation des embarcations. Les membres des groupes suivants sont plus nombreux à penser qu'ils connaissent au moins plutôt bien les exigences de préparation des embarcations en vue d'une excursion :

- Habitants des régions rurales (48 %, comparativement à 41 % chez ceux des milieux urbains)
- Hommes (54 %, par rapport à 32 % des femmes)
- Personnes de 35 ans et plus (48 %, par rapport à 35 %)
- Personnes ayant suivi un programme d'apprentissage enregistré ou fait des études collégiales ou des études universitaires en partie (50 %)
- Autochtones (54 % contre 42 % chez les non-Autochtones)
- Personnes nées au Canada (45 %, comparativement à 32 % de celles nées à l'étranger)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (47 % contre 41 %)
- Nageurs de niveau avancé (61 %)
- Répondants qui ont déjà utilisé ou comptent utiliser un bateau à moteur (48 % contre 32 %)
- Répondants qui ont déjà loué un bateau à moteur (61 %)

2. Perceptions des mesures à prendre en vue d'une excursion nautique (caractère obligatoire ou optionnel)

Plus de huit personnes sur dix savent reconnaître les trois mesures obligatoires à prendre en vue d'une excursion nautique : s'assurer que toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI ou qu'elles y ont accès; s'assurer que tout l'équipement requis se trouve à bord, prêt à l'emploi et en bon état de marche; et inspecter l'embarcation et les feux. Par ailleurs, six personnes sur dix croient que passer en revue une liste de vérification de sécurité constitue une mesure obligatoire.

On a présenté (ou lu) aux plaisanciers interrogés une liste de six mesures à prendre pour se préparer en vue d'une excursion nautique; ils devaient ensuite indiquer si chaque mesure est obligatoire (prescrite par la loi) ou optionnelle. Près de neuf répondants sur dix ont su reconnaître les trois mesures préparatoires exigées par la loi. En outre, six sur dix estiment que passer en revue une liste de vérification de sécurité est aussi une mesure obligatoire, et quatre sur dix pensent la même chose du fait de surveiller les conditions météorologiques. Une majorité de sept personnes sur dix savent que le fait de s'assurer que toutes les personnes à bord sont hydratées constitue une mesure optionnelle.

Perceptions des mesures à prendre en vue d'une excursion nautique (caractère obligatoire ou optionnel)

Mesures et perception à l'égard de leur caractère obligatoire ou optionnel	Mesure obligatoire	Mesure optionnelle	Je ne sais pas
S'assurer que toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou qu'elles y ont accès (OBLIGATOIRE)	89 %	5 %	6 %
S'assurer que tout l'équipement requis se trouve à bord, prêt à l'emploi et en bon état de marche (OBLIGATOIRE)	87 %	6 %	7 %
Inspecter l'embarcation et les feux (OBLIGATOIRE)	85 %	7 %	8 %
Passer en revue une liste de vérification de sécurité (OPTIONNEL)	62 %	26 %	12 %
Surveiller les conditions météorologiques (OPTIONNEL)	41 %	49 %	11 %
S'assurer que toutes les personnes à bord sont hydratées (OPTIONNEL)	13 %	72 %	16 %

Q20 À votre connaissance, les mesures suivantes sont-elles obligatoires (prescrites par la loi) ou optionnelles lorsque vous vous préparez en vue d'une excursion nautique?

À l'échelle du pays et au sein des sous-groupes de la population de plaisanciers, une majorité sait reconnaître les trois mesures obligatoires. Parmi les répondants qui savent que les trois sont obligatoires, on compte un plus grand nombre d'habitants des régions rurales, de personnes qui disent connaître très bien ou plutôt bien les mesures de sécurité nautique, de personnes qui ont suivi un cours permettant d'obtenir la CCEP, et de répondants ayant indiqué qu'ils porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si le conducteur d'une embarcation le leur demandait.

IV. Gilets de sauvetage et vêtements de flottaison individuels (VFI)

1. Gilets de sauvetage et VFI : même chose ou concepts différents?

Près de la moitié des plaisanciers interrogés affirment que les termes « gilet de sauvetage » et « vêtement de flottaison individuel » désignent des concepts différents; cette proportion est plus élevée que celle observée lors d'un autre sondage en 2001.

On a demandé aux plaisanciers si, à leur avis, les termes « gilet de sauvetage » et « vêtement de flottaison individuel » ou « VFI » désignent la même chose ou s'il y a des différences entre les deux. Près de la moitié (46 %) ont répondu qu'il s'agit de deux choses différentes, une proportion nettement plus élevée que celle observée lors d'un autre sondage en 2001. Un peu plus de quatre répondants sur dix ont dit que ces termes désignent la même chose, et un sur dix ne savait pas quoi répondre.

Parmi les personnes qui savent que le gilet de sauvetage et le VFI sont des concepts distincts, on compte plus de conducteurs d'embarcations que d'invités.

Gilets de sauvetage et VFI : même chose ou concepts différents?

Gilets de sauvetage et VFI	Total 2001* (n = 4 020)	Total 2022 (n = 2 237)	12 derniers mois		12 prochains mois	
			Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
Même chose	58 %	44 %	43 %	46 %	37 %	45 %
Concepts différents	36 %	46 %	53 %	43 %	49 %	42 %
Je ne sais pas	6 %	10 %	4 %	11 %	14 %	13 %

Q21 À votre avis, les termes « gilet de sauvetage » et « vêtement de flottaison individuel » ou « VFI » désignent-ils la même chose, ou y a-t-il des différences entre les deux?

* Les résultats de 2001 sont tirés d'un sondage sur les attitudes des plaisanciers canadiens à l'égard des vêtements de flottaison individuels, qui a été mené par Environics Research pour le compte du Bureau de la sécurité nautique, de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada.

La perception selon laquelle les deux termes désignent des concepts différents s'observe dans des proportions semblables à l'échelle du pays (de 44 à 51 %; 65 % dans les territoires), sauf au Québec, où elle est moins répandue (36 %) et où une majorité de répondants pensent que ces termes font référence à la même chose (54 %)⁴. Les membres des groupes suivants sont plus nombreux à dire que le gilet de sauvetage et le VFI sont deux choses différentes :

- Nageurs de niveau intermédiaire (46 %) ou avancé (52 %)
- Répondants qui disent connaître très bien (49 %) ou plutôt bien (48 %) les mesures de sécurité nautique
- Répondants qui ont suivi un cours pour obtenir la CCEP (53 %) ou un autre cours de sécurité nautique (58 %)

⁴ Les termes utilisés en anglais étaient « lifejacket » et « personal flotation device » ou « PFD ».

2. Différences entre les gilets de sauvetage et les VFI

Selon les plaisanciers interrogés, les principales différences entre les gilets de sauvetage et les VFI sont que le gilet de sauvetage est un vêtement que l'on porte, alors que le VFI est un objet, comme un coussin, et qu'il sert uniquement à la flottaison.

Les personnes ayant indiqué que les gilets de sauvetage et les VFI sont des concepts différents ont ensuite dû expliquer spontanément en quoi ils diffèrent. Près de deux sur dix ont répondu que le gilet de sauvetage est un vêtement que l'on porte, et environ une sur sept dit que le VFI est un objet, comme un coussin ou une planche de flottaison. Une personne sur dix affirme que les VFI servent uniquement à la flottaison, et moins d'une sur dix a mentionné d'autres caractéristiques distinctives. Les réponses sont à peu près semblables à celles données lors d'un sondage sur les VFI réalisé en 2001; dans cette étude toutefois, plus de gens avaient indiqué spontanément que le gilet de sauvetage vous assure de garder la tête hors de l'eau, ou que le VFI n'a pas cette capacité.

Différences entre les gilets de sauvetage et les VFI – principales réponses (données par 4 % ou plus des répondants en 2022)

ÉCHANTILLON : Répondants qui disent que les VFI sont différents des gilets de sauvetage

Gilets de sauvetage et VFI	Total 2022 (n = 1 056)	Total 2001* (n = 1 458)
Un gilet de sauvetage est un vêtement que l'on porte/une veste/un veston	18 %	16 %
Les VFI sont des coussins/planches de flottaison/de mousse	15 %	12 %
Les VFI servent uniquement à la flottaison	11 %	9 %
Les gilets de sauvetage vous assureront de garder la tête hors de l'eau	7 %	23 %
Les VFI sont plus confortables/petits/légers	6 %	3 %
Les VFI sont un terme générique qui comprend les gilets de sauvetage	6 %	2 %
On ne porte pas les VFI	5 %	3 %
Les gilets de sauvetage maintiennent la personne à flot même si elle est inconsciente	5 %	0 %
Ils sont différents dans leur forme/apparence/taille/les matériaux qui les composent	5 %	0 %
Les VFI ne vous assureront pas de garder la tête hors de l'eau	4 %	14 %
Ils sont différents dans la façon dont ils s'ajustent au corps/dont on les porte	4 %	4 %
Un gilet de sauvetage est plus sécuritaire/protège davantage en cas d'urgence	4 %	0 %
Les VFI sont remplis d'air/sont gonflables/activés lorsqu'on tombe à l'eau	4 %	0 %
Je ne sais pas	16 %	11 %

Q22 En quoi les vêtements de flottaison individuels (VFI) diffèrent-ils des gilets de sauvetage?
ÉCHANTILLON : Répondants qui disent que les VFI sont différents des gilets de sauvetage

* Les résultats de 2001 sont tirés d'un sondage sur les attitudes des plaisanciers canadiens à l'égard des vêtements de flottaison individuels, qui a été mené par Environics Research pour le compte du Bureau de la sécurité nautique, de la Garde côtière canadienne et de Pêches et Océans Canada.

Les répondants qui disent que *les gilets de sauvetage vous assureront de garder la tête hors de l'eau* sont plus nombreux dans les territoires (20 %). La proportion de gens qui croient que *le gilet de sauvetage est un vêtement que l'on porte* est assez semblable dans l'ensemble du pays, mais c'est au Québec qu'elle est la plus faible (4 %) et en Alberta qu'elle est la plus élevée (28 %). Cette perception est également plus répandue chez les groupes suivants :

- Habitants des zones urbaines (21 % contre 11 % chez ceux des régions rurales)
- Hommes (22 %, comparativement à 15 % chez les femmes)
- Répondants qui n'ont pas suivi de cours de sécurité nautique (24 %)

3. Fréquence de port d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI (habituellement ou dans le futur)

Six personnes sur dix disent qu'elles portent ou porteront toujours un gilet de sauvetage ou un VFI à bord d'une embarcation de plaisance.

On a demandé aux plaisanciers à quelle fréquence ils portent habituellement ou ont l'intention de porter un gilet de sauvetage ou un VFI à bord d'une embarcation de plaisance. Huit personnes sur dix disent en porter un au moins à l'occasion, et six sur dix déclarent toujours en porter un. Une seule personne sur dix affirme qu'elle ne porte que rarement ou jamais un gilet de sauvetage ou un VFI, et pour une autre personne sur dix, cela dépend des circonstances. Les répondants qui ont l'intention de naviguer au cours de la prochaine année sont plus susceptibles que ceux qui l'ont fait dans la dernière année d'affirmer qu'ils porteront un gilet de sauvetage ou un VFI.

Fréquence de port d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI (habituellement ou dans le futur)

Port d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI	Total	12 derniers mois (n = 1 546)	12 prochains mois (n = 691)
<i>Net : Plus souvent</i>	81 %	78 %	86 %
Toujours	59 %	53 %	70 %
À l'occasion	22 %	25 %	16 %
<i>Net : Moins souvent</i>	9 %	11 %	4 %
Rarement	7 %	8 %	3 %
Jamais	2 %	2 %	1 %
Cela pourrait dépendre des circonstances (p. ex., type d'embarcation, présence d'enfants à bord)	11 %	12 %	10 %

Q23 **Répondants qui ont navigué** : À quelle fréquence portez-vous habituellement un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) lorsque vous naviguez?

Répondants qui ont l'intention de naviguer : À quelle fréquence porterez-vous un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) lorsque vous naviguerez?

Si les personnes qui affirment *toujours* porter un gilet de sauvetage ou un VFI forment une majorité dans l'ensemble du pays et des sous-groupes de la population de plaisanciers, elles sont cependant plus nombreuses au sein des sous-groupes suivants :

- Personnes de 35 ans et plus (62 % contre 53 % des 18 à 34 ans)
- Personnes dont le revenu du ménage se situe entre 40 000 \$ et moins de 80 000 \$ (64 %)
- Personnes nées à l'étranger (65 % contre 57 % chez celles nées au Canada)
- Nageurs de niveau débutant (66 %) et non-nageurs (68 % contre 55 % des nageurs de niveau intermédiaire et 57 % des nageurs de niveau avancé)
- Répondants qui disent utiliser ou avoir l'intention d'utiliser seulement des embarcations non motorisées (63 % contre 56 % des utilisateurs d'embarcations motorisées)

4. Port d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI à la demande du conducteur

Presque tous les plaisanciers disent qu'ils porteraient probablement ou certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si le conducteur de l'embarcation à bord de laquelle ils sont invités le leur demandait; plus de huit sur dix en porteraient certainement un dans cette situation.

On a demandé aux plaisanciers interrogés en ligne s'ils porteraient un gilet de sauvetage ou un VFI dans le cas où ils seraient invités à bord de l'embarcation d'une autre personne et que le conducteur le leur demandait. La quasi-totalité d'entre eux ont répondu qu'ils en porteraient au moins probablement un, et plus de huit sur dix affirment qu'ils en porteraient certainement un. Les personnes ayant navigué durant la dernière année sont un peu plus susceptibles d'affirmer qu'elles en porteraient probablement un, alors que celles qui ont l'intention de naviguer au cours de la prochaine année sont plus nombreuses à dire qu'elles en porteraient certainement un si on le leur demandait.

Port d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI à la demande du conducteur

Échantillon : Répondants en ligne

Port d'un gilet de sauvetage ou d'un VFI à la demande du conducteur	Total (n = 2 087)	12 derniers mois (n = 1 430)	12 prochains mois (n = 657)
<i>Net : J'en porterais un</i>	98 %	98 %	98 %
Certainement	84 %	81 %	89 %
Probablement	14 %	17 %	8 %
<i>Net : Je n'en porterais pas</i>	2 %	2 %	1 %
Probablement pas	1 %	2 %	1 %
Certainement pas	< 1 %	< 1 %	< 1 %
Je ne sais pas	1 %	< 1 %	1 %

Q24 Si vous étiez invité à bord de l'embarcation d'une autre personne, et que la personne responsable vous demandait de porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI), le porteriez-vous?

ÉCHANTILLON : Répondants en ligne (n = 2 087)

Une forte majorité de répondants à l'échelle du pays et des sous-groupes affirment qu'ils porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si le conducteur d'une embarcation le leur demandait. Les membres des sous-groupes suivants sont les plus nombreux à l'affirmer :

- Habitants des régions rurales (87 %, comparativement à 82 % de ceux des zones urbaines)
- Femmes (87 %, comparativement à 80 % chez les hommes)

- Personnes de 50 à 64 ans (91 %)
- Personnes dont le revenu du ménage se situe entre 40 000 \$ et moins de 80 000 \$ (88 %)
- Personne détenant un diplôme d'études universitaires ou supérieures (86 %)
- Non-nageurs (91 %)
- Les répondants qui croient que les termes « gilet de sauvetage » et « VFI » désignent la même chose (87 %)

5. Accès à un gilet de sauvetage ou à un VFI

Plus de neuf plaisanciers sur dix affirment qu'ils ont toujours ou habituellement eu à leur disposition un gilet de sauvetage ou un VFI de taille appropriée lorsqu'ils étaient à bord d'un petit bateau ou d'une petite embarcation.

On a demandé aux plaisanciers de réfléchir aux occasions où ils étaient à bord d'un petit bateau ou d'une petite embarcation (de moins de 6 mètres ou de 20 pieds), puis d'indiquer à quelle fréquence ils avaient à leur disposition un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée. Plus de six sur dix (63 %) ont répondu que c'était toujours le cas, et trois autres sur dix disent que c'était habituellement le cas. Seule une très faible proportion de répondants affirment qu'ils n'avaient habituellement pas ou jamais (4 %) à leur disposition un gilet de sauvetage ou un VFI de la bonne taille, ou ont répondu qu'ils ne savaient pas s'il y en avait à bord (4 %).

Les personnes qui ont navigué dans la dernière année sont plus susceptibles de dire qu'elles avaient toujours à leur disposition un gilet de sauvetage ou un VFI, alors que les plaisanciers éventuels sont plus nombreux à indiquer ne pas savoir s'ils en avaient à disposition lors d'excursions passées.

Accès à un gilet de sauvetage ou à un VFI

Fréquence à laquelle un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée était à disposition	Total	12 derniers mois (n = 1 546)	12 prochains mois (n = 691)
<i>Net : Gilet de sauvetage ou VFI de taille appropriée à ma disposition</i>	92 %	93 %	89 %
Toujours	63 %	65 %	59 %
Habituellement	29 %	28 %	30 %
<i>Net : Pas de gilet de sauvetage ou VFI de taille appropriée à ma disposition</i>	4 %	4 %	5 %
Habituellement pas	4 %	3 %	5 %
Jamais	< 1 %	1 %	< 1 %
Je ne sais pas	4 %	3 %	7 %

Q25 Réfléchissez aux occasions où vous étiez à bord d'un petit bateau ou d'une petite embarcation (de moins de 6 mètres ou de 20 pieds). À quelle fréquence aviez-vous à votre disposition un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) de la taille appropriée?

Une majorité de répondants dans l'ensemble du pays et des sous-groupes de plaisanciers affirment qu'un gilet de sauvetage ou un VFI de la bonne taille était *toujours à leur disposition* lors d'excursions passées. Les moins nombreux à l'affirmer sont les répondants de 18 à 34 ans (51 % – ils sont toutefois les plus nombreux à dire qu'ils en avaient habituellement un à leur disposition); cette proportion augmente cependant avec l'âge, pour atteindre 76 % chez les 50 ans et plus. Les membres des groupes suivants sont les plus susceptibles de dire qu'ils avaient *toujours à leur disposition* un gilet de sauvetage ou un VFI :

- Habitants des territoires (80 % contre 57 à 65 % ailleurs au pays)
- Non-Autochtones (64 %, par rapport à 58 % chez les Autochtones)
- Répondants qui disent utiliser ou avoir l'intention d'utiliser des bateaux à moteur (65 % contre 58 % des utilisateurs d'embarcations non motorisées seulement)

- Répondants ayant affirmé connaître très bien les mesures de sécurité nautique (77 %) ou ayant suivi un cours pour obtenir la CCEP (72 %)
- Répondants ayant indiqué qu'ils porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si le conducteur de l'embarcation le leur demandait (69 %)

6. Niveau d'accord avec les énoncés sur les gilets de sauvetage ou les VFI

Les plaisanciers interrogés devaient indiquer leur niveau d'accord ou de désaccord avec différents énoncés : ils s'entendent pour dire, dans une certaine mesure, qu'ils portent toujours un gilet de sauvetage si le conducteur en porte un également, et que les personnes qui ne portent pas de gilet de sauvetage sont irresponsables. Un moins grand nombre est d'avis que seuls les mauvais nageurs ont besoin d'un gilet de sauvetage.

On a présenté aux répondants en ligne une série d'énoncés sur les gilets de sauvetage ou les VFI; ils devaient indiquer dans quelle mesure ils étaient en accord ou en désaccord avec chacun d'eux. Ils s'entendent pour dire, dans une certaine mesure, qu'ils portent toujours un gilet de sauvetage si le conducteur en porte un également (taux d'accord net de 76 %; 52 % fortement en accord) et que les personnes qui ne portent pas de gilet de sauvetage sont irresponsables (taux d'accord net de 73 %; 37 % fortement en accord). Ils sont moins nombreux à penser que seuls les mauvais nageurs ont besoin d'un gilet de sauvetage. En outre, la moitié des répondants sont fortement en accord ou plutôt en accord avec l'énoncé selon lequel les gilets de sauvetage sont inconfortables parce qu'ils sont trop encombrants. Une minorité est d'accord avec les trois autres énoncés : en effet, peu de répondants se disent mal à l'aise de porter un gilet de sauvetage lorsque personne d'autre n'en a un (32 %), affirment porter un gilet de sauvetage seulement si des enfants se trouvent à bord (15 %) ou estiment que seuls les mauvais nageurs ont besoin d'un gilet de sauvetage (8 %).

Niveau d'accord avec les énoncés sur les gilets de sauvetage ou les VFI

Échantillon : Répondants en ligne

Niveau d'accord	Total (n = 2 087)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 606)	Invité (n = 824)	Conducteur (n = 145)	Invité (n = 512)
<i>Je porte toujours un gilet de sauvetage si le conducteur en porte un également</i>					
<i>Net : En accord</i>	76 %	73 %	75 %	86 %	79 %
Fortement en accord	52 %	48 %	49 %	57 %	58 %
Plutôt en accord	25 %	25 %	26 %	29 %	21 %
<i>Net : En désaccord</i>	21 %	24 %	21 %	12 %	18 %
Plutôt en désaccord	13 %	16 %	13 %	7 %	11 %
Fortement en désaccord	8 %	9 %	8 %	5 %	7 %
Je ne sais pas	3 %	3 %	4 %	1 %	3 %
<i>Les personnes qui ne portent pas de gilet de sauvetage sont irresponsables</i>					
<i>Net : En accord</i>	73 %	67 %	73 %	82 %	79 %
Fortement en accord	37 %	33 %	34 %	44 %	45 %
Plutôt en accord	36 %	34 %	39 %	38 %	34 %
<i>Net : En désaccord</i>	24 %	32 %	24 %	18 %	18 %
Plutôt en désaccord	19 %	23 %	19 %	11 %	15 %
Fortement en désaccord	6 %	8 %	5 %	7 %	4 %
Je ne sais pas	2 %	2 %	3 %	< 1 %	2 %
<i>Les gilets de sauvetage sont inconfortables parce qu'ils sont trop encombrants</i>					
<i>Net : En accord</i>	49 %	46 %	51 %	51 %	47 %
Fortement en accord	9 %	10 %	10 %	5 %	8 %
Plutôt en accord	40 %	37 %	42 %	47 %	40 %

Niveau d'accord	Total (n = 2 087)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 606)	Invité (n = 824)	Conducteur (n = 145)	Invité (n = 512)
<i>Net : En désaccord</i>	49 %	53 %	46 %	48 %	50 %
Plutôt en désaccord	24 %	25 %	25 %	23 %	24 %
Fortement en désaccord	24 %	24 %	27 %	25 %	26 %
Je ne sais pas	2 %	2 %	1 %	1 %	2 %
<i>Je suis mal à l'aise de porter un gilet de sauvetage lorsque personne d'autre n'en a un</i>					
<i>Net : En accord</i>	32 %	30 %	35 %	33 %	29 %
Fortement en accord	9 %	10 %	10 %	6 %	7 %
Plutôt en accord	23 %	21 %	25 %	27 %	22 %
<i>Net : En désaccord</i>	66 %	67 %	63 %	65 %	70 %
Plutôt en désaccord	24 %	27 %	23 %	18 %	25 %
Fortement en désaccord	42 %	40 %	40 %	47 %	45 %
Je ne sais pas	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %
<i>Je porte seulement un gilet de sauvetage si des enfants se trouvent à bord</i>					
<i>Net : En accord</i>	15 %	20 %	15 %	12 %	10 %
Fortement en accord	5 %	7 %	4 %	3 %	4 %
Plutôt en accord	10 %	13 %	11 %	9 %	6 %
<i>Net : En désaccord</i>	82 %	78 %	81 %	88 %	86 %
Plutôt en désaccord	22 %	21 %	23 %	19 %	23 %
Fortement en désaccord	60 %	57 %	58 %	69 %	64 %
Je ne sais pas	3 %	2 %	4 %	< 1 %	3 %
<i>Seuls les mauvais nageurs ont besoin d'un gilet de sauvetage</i>					
<i>Net : En accord</i>	8 %	12 %	8 %	6 %	4 %
Fortement en accord	3 %	5 %	3 %	3 %	1 %
Plutôt en accord	5 %	7 %	5 %	4 %	2 %
<i>Net : En désaccord</i>	91 %	87 %	90 %	93 %	94 %
Plutôt en désaccord	12 %	12 %	13 %	9 %	9 %
Fortement en désaccord	79 %	76 %	77 %	84 %	85 %
Je ne sais pas	1 %	< 1 %	1 %	< 1 %	2 %

Q26 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants concernant les gilets de sauvetage ou les vêtements de flottaison individuels (VFI).
ÉCHANTILLON : Répondants en ligne (n = 2 087)

Le niveau d'accord global à l'égard des énoncés est généralement semblable d'un sous-groupe à l'autre; aucune tendance nette ne se dégage des réponses données. Les Québécois sont moins susceptibles que les autres d'affirmer qu'ils portent toujours un gilet de sauvetage si le conducteur en porte un, même si les deux tiers d'entre eux (64 % contre 79 à 84 %) l'affirment. Les groupes suivants sont les plus susceptibles de se dire en accord dans une certaine mesure avec chaque énoncé :

Je porte toujours un gilet de sauvetage si le conducteur en porte un également :

- Personnes nées à l'étranger (82 % contre 75 % chez celles nées au Canada)

- Répondants qui comptent naviguer dans la prochaine année (81 %, par rapport à 74 % de ceux qui ont navigué dans la dernière année)
- Répondants qui affirment qu'ils porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si on le leur demandait (81 %, par rapport à 56 % chez ceux qui ont répondu autre chose que « certainement »)

Les personnes qui ne portent pas de gilet de sauvetage sont irresponsables :

- Personnes de 50 ans et plus (79 %, par rapport à 71 % des moins de 50 ans)
- Habitants des zones urbaines (75 % contre 68 % chez ceux des régions rurales)
- Invités à bord d'une embarcation durant la dernière année (73 %, par rapport à 67 % chez les conducteurs)
- Personnes nées à l'étranger (80 % contre 72 % de celles nées au Canada)
- Répondants qui comptent naviguer dans la prochaine année (80 %, par rapport à 70 % de ceux qui ont navigué dans la dernière année)
- Non-utilisateurs de bateaux à moteur (79 % contre 71 % des répondants qui utilisent ou comptent utiliser des bateaux à moteur)
- Répondants qui affirment qu'ils porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si on le leur demandait (78 %, par rapport à 50 % chez ceux qui ont répondu autre chose que « certainement »)

Les gilets de sauvetage sont inconfortables parce qu'ils sont trop encombrants :

- Personnes de 18 à 64 ans (51 %, par rapport à 35 % des 55 ans et plus)
- Femmes (54 %, comparativement à 43 % chez les hommes)
- Habitants des régions rurales (54 % contre 47 % de ceux des zones urbaines)
- Personnes nées au Canada (51 %, comparativement à 39 % de celles nées à l'étranger)
- Répondants qui n'ont pas dit connaître très bien les mesures de sécurité nautique (51 % contre 40 % de ceux qui disent les connaître très bien)

Je suis mal à l'aise de porter un gilet de sauvetage lorsque personne d'autre n'en a un :

- Personnes de 18 à 64 ans (35 %, par rapport à 24 % des 50 ans et plus)
- Répondants ayant affirmé ne pas connaître très bien les mesures de sécurité nautique (40 %)
- Répondants qui affirment qu'ils porteraient probablement un gilet de sauvetage ou un VFI si on le leur demandait ou qui n'en porteraient pas (47 %, par rapport à 29 % de ceux qui en porteraient certainement un)

Je porte seulement un gilet de sauvetage si des enfants se trouvent à bord :

- Personnes de 18 à 64 ans (16 %, par rapport à 11 % des 50 ans et plus)
- Personnes qui parlent français à la maison (19 % contre 14 % des anglophones et 5 % des allophones)
- Autochtones (2 % contre 14 % chez les non-Autochtones)
- Personnes nées au Canada (16 %, comparativement à 9 % de celles nées à l'étranger)
- Personnes n'ayant pas poursuivi d'études universitaires (17 % contre 12 % de celles qui ont un diplôme universitaire)

- Répondants ayant navigué au cours de la dernière année (17 %, par rapport à 11 % de ceux qui comptent le faire durant la prochaine année)

Seuls les mauvais nageurs ont besoin d'un gilet de sauvetage :

- Personnes de 18 à 49 ans (10 % contre 4 % des 50 ans et plus)
- Hommes (11 %, comparativement à 5 % chez les femmes)
- Nageurs de niveau avancé (12 %)
- Répondants ayant navigué au cours de la dernière année (10 %, par rapport à 4 % de ceux qui comptent le faire durant la prochaine année)

7. Niveau d'accord avec les énoncés sur les gilets de sauvetage ou les VFI :

Neuf plaisanciers sur dix s'entendent pour dire, dans une certaine mesure, que le port d'un gilet de sauvetage est un aspect normal de la navigation; quatre sur dix pensent qu'aucune loi n'exige le port d'un gilet de sauvetage et qu'il faut simplement en avoir un à sa disposition. Une forte majorité de près de neuf personnes sur dix se disent en désaccord avec des énoncés faux concernant les gilets de sauvetage.

Les plaisanciers devaient indiquer leur niveau d'accord avec quatre énoncés portant sur les gilets de sauvetage. Neuf sur dix sont d'avis, dans une certaine mesure (plus de six sur dix se sont dits fortement en accord), que le port d'un gilet de sauvetage est un aspect normal de la navigation. En ce qui a trait à l'énoncé selon lequel aucune loi n'exige le port d'un gilet de sauvetage et qu'il suffit d'en avoir un à sa disposition, les opinions sont partagées (41 % des répondants sont en accord avec l'énoncé et 45 % sont en désaccord). Seule une faible minorité de répondants se disent en accord avec deux énoncés qui sont faux, soit que le port d'un gilet de sauvetage est seulement important lorsque l'eau est froide (12 % en accord et 87 % en désaccord) et qu'il n'est pas nécessaire de porter un gilet de sauvetage si on juge que l'embarcation est sécuritaire (12 % en accord et 86 % en désaccord).

Niveau d'accord avec les énoncés sur les gilets de sauvetage ou les VFI

Échantillon : Répondants en ligne

Niveau d'accord	Total (n = 2 237)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 681)	Invité (n = 865)	Conducteur (n = 160)	Invité (n = 531)
<i>Le port d'un gilet de sauvetage est un aspect normal de la navigation</i>					
<i>Net : En accord</i>	92 %	89 %	91 %	96 %	97 %
Fortement en accord	63 %	57 %	61 %	64 %	71 %
Plutôt en accord	29 %	32 %	29 %	32 %	25 %
<i>Net : En désaccord</i>	7 %	11 %	8 %	3 %	3 %
Plutôt en désaccord	6 %	9 %	6 %	2 %	2 %
Fortement en désaccord	1 %	2 %	2 %	2 %	< 1 %
Je ne sais pas	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
<i>Aucune loi n'exige le port d'un gilet de sauvetage; vous devez simplement en avoir un à votre disposition</i>					
<i>Net : En accord</i>	41 %	54 %	39 %	39 %	29 %
Fortement en accord	15 %	24 %	12 %	12 %	9 %
Plutôt en accord	26 %	30 %	26 %	27 %	20 %
<i>Net : En désaccord</i>	45 %	37 %	48 %	48 %	51 %
Plutôt en désaccord	17 %	13 %	18 %	16 %	18 %
Fortement en désaccord	29 %	23 %	29 %	32 %	32 %
Je ne sais pas	14 %	10 %	13 %	13 %	21 %
<i>Le port d'un gilet de sauvetage est seulement important lorsque l'eau est froide</i>					
<i>Net : En accord</i>	12 %	15 %	14 %	7 %	6 %
Fortement en accord	6 %	7 %	6 %	4 %	4 %
Plutôt en accord	6 %	8 %	8 %	3 %	2 %
<i>Net : En désaccord</i>	87 %	85 %	84 %	91 %	92 %
Plutôt en désaccord	13 %	15 %	13 %	15 %	10 %
Fortement en désaccord	74 %	70 %	71 %	77 %	82 %
Je ne sais pas	1 %	1 %	2 %	2 %	2 %
<i>Vous n'avez pas besoin de porter un gilet de sauvetage lorsque vous jugez que l'embarcation est sécuritaire</i>					
<i>Net : En accord</i>	12 %	16 %	13 %	8 %	7 %
Fortement en accord	2 %	3 %	2 %	1 %	2 %
Plutôt en accord	10 %	13 %	11 %	8 %	5 %
<i>Net : En désaccord</i>	86 %	83 %	85 %	90 %	91 %
Plutôt en désaccord	24 %	24 %	25 %	24 %	23 %
Fortement en désaccord	64 %	59 %	60 %	66 %	67 %
Je ne sais pas	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %

Q27 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants concernant les gilets de sauvetage ou les vêtements de flottaison individuels (VFI)

Les niveaux d'accord sont généralement semblables dans l'ensemble du pays et entre les sous-groupes de population de plaisanciers. Les sous-groupes ci-dessous sont ceux qui se montrent le plus *fortement en accord* avec les énoncés clés.

Le port d'un gilet de sauvetage est un aspect normal de la navigation :

- Habitants des territoires canadiens (81 %)
- Personnes de 50 ans et plus (71 % contre 56 % des 18 à 34 ans)
- Répondants ayant l'intention de naviguer en tant qu'invités lors de la prochaine année (71 %)

Aucune loi n'exige le port d'un gilet de sauvetage; vous devez simplement en avoir un à votre disposition :

- Personnes nées au Canada (16 %, comparativement à 10 % de celles nées à l'étranger)
- Nageurs de niveau avancé (20 %) ou intermédiaire (15 %)
- Répondants ayant conduit une embarcation dans la dernière année (24 %)
- Répondants ayant affirmé connaître très bien les mesures de sécurité nautique (31 %)
- Répondants qui ont suivi un cours pour obtenir la CCEP (28 %)

V. Sécurité en eau froide

1. Saisons où l'eau froide présente un risque pour les plaisanciers au Canada

Près des deux tiers des plaisanciers canadiens reconnaissent que l'eau froide représente un danger potentiel, peu importe la saison.

On a présenté aux répondants une liste des saisons et on leur a demandé d'indiquer durant lesquelles l'eau froide (à une température inférieure à 15 °C ou 50 °F) présente un risque pour les plaisanciers au Canada. Ils pouvaient donner plusieurs réponses, sauf dans le cas des options « Toutes ces réponses », « Aucune de ces réponses » et « Je ne sais pas », considérées comme des réponses uniques. Plus de six personnes sur dix ont répondu correctement que l'eau froide peut poser un danger en n'importe quelle saison. Trois sur dix ont dit qu'elle présente un risque en hiver, et deux sur dix ont plutôt sélectionné l'automne ou le printemps.

Saisons où l'eau froide présente un risque pour les plaisanciers au Canada

Saisons où l'eau froide pose un danger	Total	C.-B. (n = 260)	Alb. (n = 259)	Man./Sask. (n = 268)	Ont. (n = 500)	Qc (n = 350)	Atl. (n = 450)	Terr. (n = 150)
Hiver	29 %	26 %	22 %	19 %	30 %	33 %	31 %	4 %
Automne	22 %	16 %	14 %	17 %	22 %	29 %	22 %	10 %
Printemps	21 %	18 %	16 %	16 %	20 %	28 %	21 %	7 %
Été	4 %	2 %	5 %	2 %	5 %	4 %	3 %	5 %
Toutes ces réponses	63 %	67 %	68 %	75 %	62 %	55 %	62 %	86 %
Je ne sais pas	2 %	3 %	3 %	1 %	2 %	2 %	3 %	2 %

Q28 À votre avis, durant quelles saisons l'eau froide (à une température inférieure à 15 °C ou 50 °F) présente-t-elle un risque pour les plaisanciers au Canada?

Une majorité de répondants à l'échelle du pays savent que l'eau froide pose un risque en *toute* saison, mais ils sont plus nombreux à l'affirmer dans les territoires (86 %) ainsi qu'au Manitoba et en Saskatchewan (75 %). Une proportion plus faible est de cet avis au Québec (55 %), où les gens ont davantage tendance à répondre que l'eau froide pose un risque au printemps (28 %) ou à l'automne (29 %). Les membres des groupes suivants sont les plus susceptibles d'affirmer que l'eau froide représente un danger en toute saison :

- Habitants des régions rurales (72 %, comparativement à 60 % chez ceux des milieux urbains)
- Personnes de 35 ans et plus (71 %, par rapport à 49 % des moins de 35 ans)
- Personnes dont le revenu du ménage est de 80 000 \$ ou plus (67 %, par rapport à 56 % chez celles dont le revenu est inférieur à 80 000 \$)
- Personnes ayant poursuivi des études collégiales ou universitaires (66 % contre 50 % de celles qui ont fait des études secondaires ou moins)
- Non-Autochtones (65 % contre 51 % d'Autochtones)
- Personnes nées au Canada (64 %, comparativement à 55 % de celles nées à l'étranger)
- Répondants qui porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si le conducteur d'une embarcation le leur demandait (66 % contre 44 % de ceux qui en porteraient probablement un ou n'en porteraient probablement pas)

Les personnes qui affirment bien connaître les mesures de sécurité nautique ne sont *pas* plus nombreuses à savoir que l'eau froide pose un danger en toute saison.

2. Mesures préventives nommées spontanément concernant la navigation en eau froide

En ce qui a trait aux mesures de prévention à prendre lors de la navigation en eau froide, les plaisanciers interrogés parlent le plus souvent du port d'un gilet de sauvetage et du fait de s'habiller chaudement ou de porter des vêtements isolants.

Près de huit répondants sur dix ont su nommer spontanément au moins une mesure que les plaisanciers devraient prendre lorsqu'ils naviguent par temps froid. Les mesures le plus souvent mentionnées sont : porter un gilet de sauvetage (20 %) et s'habiller chaudement (15 %). Les trois mesures suivantes ont été nommées par une personne sur dix : avoir des articles isothermes ou chauffants (couvertures, bouillottes, etc.) à bord, porter une combinaison isotherme, et se tenir au chaud de manière générale. Une proportion plus faible a mentionné d'autres mesures, et une personne sur dix est incapable de se prononcer à ce sujet.

Mesures préventives nommées spontanément concernant la navigation en eau froide – principales réponses (données par 3 % ou plus des répondants)

Mesure	Total
Porter un gilet de sauvetage/avoir un gilet pour chaque personne	20 %
S'habiller chaudement/porter des vêtements isolants/qui ne sont pas lourds	15 %
Avoir des couvertures chauffantes/isothermes/réfléchissantes/des coussins chauffants/des bouillottes à bord	11 %
Avoir/porter une combinaison isotherme	11 %
Rester au chaud/éviter de souffrir d'hypothermie	11 %
Avoir à sa disposition des vêtements/serviettes très chauds	7 %
Ne pas faire d'excursion en bateau par temps froid/si l'eau semble glacée/en cas de tempête	6 %
Avoir des VFI à bord	6 %
Vérifier les conditions météorologiques/la température/le niveau des vagues/la présence d'eau glacée	4 %
Avoir à bord une trousse de premiers soins/d'urgence/de l'équipement de sauvetage	4 %
Conduire prudemment/éviter les zones isolées/bien connaître son itinéraire/ne pas conduire dangereusement pour éviter de tomber à l'eau/renverser le bateau	3 %
Avoir/porter une combinaison flottante	3 %
Être bien préparé/prendre toutes les mesures de prévention/avoir un plan de sécurité/bien planifier son voyage	3 %
Ne pas nager/aller dans l'eau/éviter de tomber à l'eau	3 %
Communiquer son plan de navigation détaillé à quelqu'un (destination, itinéraire, date de retour prévue, etc.)	3 %
Je ne sais pas	22 %

Q29 Quelles mesures de prévention, s'il y a lieu, les plaisanciers devraient-ils prendre lorsqu'ils naviguent en eau froide, et pourquoi?

La plupart des plaisanciers interrogés ont nommé des mesures similaires. Les résidents des territoires sont plus susceptibles que les autres de nommer le fait de s'habiller chaudement ou de porter plusieurs couches de vêtements (26 % contre 12 à 18 % ailleurs au pays). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de mentionner le port d'un gilet de sauvetage (23 % contre 16 %) ou le fait d'avoir des articles chauffants à bord (13 % contre 9 %). En outre, les répondants qui affirment connaître très bien les mesures de sécurité nautique sont plus susceptibles que les autres de mentionner certaines mesures, notamment : porter un gilet de sauvetage, s'habiller chaudement, avoir des VFI à bord, bien connaître son itinéraire, avoir ou porter une combinaison flottante, avoir un plan de sécurité et être bien préparé.

3. Véracité des énoncés sur la navigation en eau froide

La majorité des plaisanciers pensent que les énoncés suivants sont peut-être ou certainement vrais : l'exposition à l'air froid et au vent lorsque vos vêtements sont trempés entraîne une hypothermie; l'hypothermie peut vous faire perdre l'usage de vos bras et de vos jambes dans les 10 minutes suivant l'immersion en eau froide; le corps est en hypothermie lorsque sa température est inférieure à 35 °C; et l'immersion en eau froide peut paralyser vos muscles instantanément.

On a présenté aux plaisanciers cinq énoncés à propos de l'hypothermie et on leur a demandé d'indiquer dans quelle mesure ils croient que chaque énoncé est vrai ou faux. Une majorité d'environ six à neuf personnes sur dix ont indiqué que chaque énoncé était au moins peut-être vrai, même dans le cas de l'énoncé selon lequel l'immersion en eau froide cause toujours de l'hypothermie, ce qui est faux.

Une majorité de près de six répondants sur dix jugent certainement vraie l'affirmation selon laquelle l'exposition à l'air froid et au vent lorsque vos vêtements sont trempés entraîne une hypothermie, et quatre personnes sur dix estiment également que les affirmations suivantes sont certainement vraies : on perd l'usage de ses doigts, de ses bras et de ses jambes dans les 10 minutes suivant l'immersion en eau froide, et le corps est en hypothermie lorsque sa température est inférieure à 35 °C. Un peu moins de quatre sur dix pensent aussi qu'il est certainement vrai que l'immersion en eau froide peut paralyser les muscles instantanément. En outre, un quart des répondants jugent certainement vrai l'énoncé selon lequel l'immersion en eau froide cause toujours de l'hypothermie, alors que c'est faux.

Véracité des énoncés sur la navigation en eau froide

Énoncés sur la navigation en eau froide (vrais ou faux)	Vrai (résultat net)	Certainement vrai	Peut-être vrai	Peut-être faux	Certainement faux	Je ne sais pas
L'exposition à l'air froid et au vent lorsque vos vêtements sont trempés entraîne une hypothermie (VRAI)	92 %	58 %	34 %	3 %	1 %	4 %
Vous perdrez l'usage de vos doigts, de vos bras et de vos jambes dans les 10 minutes suivant l'immersion en eau froide (VRAI)	84 %	41 %	44 %	6 %	2 %	8 %
Le corps est en hypothermie lorsque sa température est inférieure à 35 °C (VRAI)	78 %	39 %	39 %	6 %	2 %	15 %
L'immersion en eau froide peut paralyser vos muscles instantanément (VRAI)	78 %	37 %	41 %	10 %	5 %	7 %
L'immersion en eau froide cause toujours de l'hypothermie (FAUX)	57 %	23 %	34 %	21 %	13 %	8 %

Q30 Veuillez indiquer si les énoncés suivants sont vrais ou faux.

Même si les réponses données sont généralement semblables entre les sous-groupes, on peut observer quelques différences notables. Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de dire que les trois énoncés suivants sont certainement vrais : vous perdrez l'usage de vos bras et de vos jambes dans les 10 minutes suivant l'immersion en eau froide; le corps est en hypothermie lorsque sa température est inférieure à 35 °C; et l'immersion en eau froide cause toujours de l'hypothermie.

On compte plus de personnes qui croient que tous les énoncés sont vrais (même celui qui est faux) parmi les répondants de plus de 35 ans, ceux qui disent connaître très bien les mesures de sécurité nautique, ceux qui ont suivi un cours permettant d'obtenir la CCEP, et ceux ayant indiqué qu'ils porteraient certainement un gilet de sauvetage ou un VFI si le conducteur d'une embarcation le leur demandait.

VI. Navigation avec les facultés affaiblies

1. Pratique d'une activité nautique avec une personne aux facultés affaiblies

Près des deux tiers des plaisanciers affirment ne jamais avoir fait une activité nautique avec une personne ayant les facultés affaiblies.

On a demandé aux plaisanciers à quelle fréquence ils ont pratiqué une activité nautique avec une personne semblant avoir les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool. Plus de six sur dix (63 %) ont répondu que cela n'est jamais arrivé, et 2 % n'ont pas su répondre. Les répondants s'étant déjà retrouvés dans cette situation ont aussi indiqué que cela n'était arrivé que rarement. Seulement 2 % admettent que cela se produit fréquemment.

Fréquence de pratique d'une activité nautique avec une personne aux facultés affaiblies

Fréquence de pratique d'une activité nautique avec une personne aux facultés affaiblies	Total	18 à 34 ans (n = 714)	35 à 49 ans (n = 789)	50 à 64 ans (n = 425)	65 ans et plus (n = 255)
<i>Net : Plus souvent</i>	14 %	15 %	17 %	10 %	8 %
Fréquemment	2 %	3 %	2 %	2 %	-
À l'occasion	12 %	12 %	14 %	8 %	8 %
<i>Net : Moins souvent/jamais</i>	84 %	83 %	83 %	86 %	92 %
Rarement	21 %	19 %	21 %	25 %	24 %
Jamais	63 %	64 %	62 %	61 %	68 %
Je ne sais pas	2 %	2 %	1 %	4 %	< 1 %

Q31 À quelle fréquence avez-vous pratiqué une activité nautique avec une personne semblant avoir les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool?

Dans l'ensemble des sous-groupes, une majorité de personnes ont répondu qu'elles n'avaient jamais pratiqué d'activité nautique avec une personne aux facultés affaiblies. Celles qui l'ont déjà fait au moins à l'occasion représentent une minorité, mais sont un peu plus nombreuses parmi les groupes suivants :

- Personnes de 35 à 49 ans (17 %)
- Personnes nées au Canada (15 %, comparativement à 9 % de celles nées à l'étranger)
- Personnes vivant avec un enfant de moins de 16 ans (17 %)
- Répondants qui disent avoir déjà loué un bateau à moteur (22 %)
- Répondants qui ont suivi un cours de sécurité nautique (pour obtenir la CCEP – 18 %; autre type de cours – 21 %; contre 11 % de ceux qui n'ont pas suivi de cours)
- Répondants qui porteraient probablement un gilet de sauvetage ou un VFI si on le leur demandait ou qui n'en porteraient pas (31 %, par rapport à 10 % de ceux qui en porteraient certainement un)

2. Substances consommées durant des activités nautiques

L'alcool est de loin la substance que les plaisanciers ont le plus souvent vue consommée lors d'activités nautiques.

Aux répondants qui ont indiqué avoir fréquemment, à l'occasion ou rarement pratiqué une activité nautique avec une personne semblant avoir les facultés affaiblies (n = 813), on a demandé quelles substances ils avaient alors vues consommées. Ils devaient les sélectionner à partir d'une liste de cinq substances et pouvaient en inscrire d'autres. Plus de huit personnes sur dix (84 %) ont indiqué qu'il s'agissait d'alcool.

Substances consommées durant des activités nautiques

Échantillon : Répondants qui ont vu des substances être consommées lors d'activités nautiques (plusieurs réponses étaient permises)

Substances observées	Répondants qui ont vu des substances être consommées lors d'activités nautiques (n = 813)
Alcool	84 %
Cannabis	35 %
Médicaments d'ordonnance	7 %
Drogues illicites	6 %
Autre	1 %
Je ne sais pas	10 %

Q32 Quelles substances avez-vous vues consommées durant des activités nautiques?

ÉCHANTILLON : Répondants qui ont indiqué avoir pratiqué une activité nautique avec une personne semblant avoir les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool (n = 813)

L'alcool est la substance la plus souvent observée dans l'ensemble du pays et par tous les sous-groupes, en particulier les suivants :

- Habitants de la Colombie-Britannique (95 %)
- Personnes de 50 ans et plus (93 % contre 81 % des répondants plus jeunes)
- Personnes dont le revenu du ménage est égal ou supérieur à 80 000 \$ (88 %, par rapport à 77 % chez celles dont le revenu est inférieur à 80 000 \$)
- Personnes détenant un diplôme universitaire (90 % contre 80 % chez celles qui sont moins scolarisées)
- Non-Autochtones (87 %, par rapport à 79 % des Autochtones)
- Personnes ne vivant pas avec un enfant de moins de 16 ans (86 % contre 79 %)
- Répondants qui ont utilisé ou comptent utiliser un bateau à moteur (87 % contre 77 %)

D'autres substances ont été mentionnées dans des proportions généralement semblables; le cannabis est une réponse plus répandue en Colombie-Britannique (53 %) et dans les territoires (57 %).

3. Type de plaisancier aux facultés affaiblies (conducteur ou invité)

Près de la moitié des répondants qui ont vu une personne naviguer avec les facultés affaiblies indiquent qu'il s'agissait du conducteur, alors que quatre sur dix disent qu'il s'agissait d'un invité à bord de l'embarcation.

Près de la moitié des répondants qui ont vu quelqu'un pratiquer une activité nautique avec les facultés affaiblies ont indiqué qu'il s'agissait du conducteur (le conducteur seulement dans 10 % des cas, et le conducteur ainsi que des personnes invitées à bord de l'embarcation dans 37 % des cas). Quatre personnes sur dix n'ont vu que des invités à bord d'une embarcation avoir les facultés affaiblies.

Par rapport aux répondants qui ont été invités à bord d'une embarcation dans la dernière année, ceux qui ont conduit une embarcation sont plus susceptibles d'avoir vu un conducteur ou quelqu'un qui était à la fois conducteur et invité à bord d'une embarcation avoir les facultés affaiblies. Parmi ceux qui ont été invités ou conducteurs dans la dernière année, les invités sont plus nombreux à avoir vu uniquement des invités aux facultés affaiblies à bord d'une embarcation. Les répondants qui ont l'intention d'être conducteurs ou invités dans la prochaine année donnent quant à eux des réponses semblables.

Type de plaisancier aux facultés affaiblies (conducteur ou invité)

Échantillon : Répondants qui ont vu des substances être consommées lors d'activités nautiques

Avez-vous déjà vu une personne ayant les facultés affaiblies...	Total (n = 813)	12 derniers mois		12 prochains mois	
		Conducteur (n = 282)	Invité (n = 341)	Conducteur (n = 49)	Invité (n = 141)
<i>Net : Conduire une embarcation</i>	46 %	54 %	41 %	45 %	41 %
Conduire une embarcation	9 %	10 %	8 %	11 %	8 %
Conduire une embarcation et être une invitée à bord	37 %	43 %	33 %	34 %	33 %
Être une invitée à bord d'une embarcation	42 %	38 %	49 %	36 %	37 %
Je ne sais pas	12 %	9 %	10 %	19 %	22 %

Q33 Avez-vous déjà vu une personne ayant les facultés affaiblies...

ÉCHANTILLON : Répondants qui ont indiqué avoir pratiqué une activité nautique avec une personne semblant avoir les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool (n = 813)

Les membres des sous-groupes suivants sont plus nombreux à indiquer avoir vu quelqu'un conduire une embarcation en ayant les facultés affaiblies.

- Habitants des territoires canadiens (71 %)
- Habitants des régions rurales (54 % contre 43 %)
- Personnes de 35 à 49 ans (52 %)
- Répondants ayant conduit une embarcation dans la dernière année (54 %)
- Répondants qui disent connaître très bien les mesures de sécurité nautique (53 %)

4. Raisons du non-respect des lois concernant la navigation avec les facultés affaiblies

Selon les répondants, les principales raisons pour lesquelles des gens pourraient décider de pratiquer une activité nautique même s'ils ont les facultés affaiblies sont les suivantes : ils pensent qu'ils ne se feront pas prendre parce qu'il y a moins de surveillance sur l'eau, ils croient être en sécurité (vitesse plus basse, moins de circulation, etc.), ou ils ne sont pas conscients des dangers.

On a demandé à tous les répondants, qu'ils aient ou non déjà vu quelqu'un naviguer avec les facultés affaiblies, pourquoi certaines personnes qui ne conduiraient pas un véhicule automobile en ayant les facultés affaiblies pourraient croire qu'il est acceptable de conduire une embarcation après avoir consommé de l'alcool ou des drogues. Voici les principales réponses données : ces personnes pensent qu'elles ne se feront pas prendre parce qu'il y a moins de surveillance sur les plans d'eau, ou elles croient qu'il est sécuritaire de le faire parce qu'il y a moins de circulation, plus d'espace de manœuvre et la vitesse est plus basse en bateau que dans un véhicule automobile. Un répondant sur dix pense que ces personnes ne sont peut-être pas conscientes des dangers liés à la navigation avec les facultés affaiblies. Moins d'un sur dix mentionne d'autres raisons, comme le fait que les gens sont idiots ou irresponsables. Enfin, un répondant sur dix ne s'est pas prononcé sur la question.

Raisons du non-respect des lois concernant la navigation avec les facultés affaiblies – principales réponses (données par 5 % ou plus des répondants)

Raison	Total
Les gens pensent qu'ils ne se feront pas prendre/qu'il n'y a pas assez de policiers sur l'eau/moins de surveillance	19 %
Ils se croient en sécurité sur le bateau (moins de circulation, plus d'espace de manœuvre, vitesse de bateau plus basse, etc.)	18 %
Ils pensent que c'est sécuritaire/ne sont pas conscients des dangers	11 %
Ils sont insensés/idiots/ignorants/stupides	8 %
Ils ne considèrent pas que la sécurité routière et la sécurité nautique sont la même chose/considèrent les bateaux plus sécuritaires que les voitures	7 %
Ils sont irresponsables/négligents/égoïstes/dangereux	7 %
Ils sont trop confiants/croient qu'ils sont capables de conduire le bateau en toute sécurité	6 %
Ils ne sont pas dans le bon état d'esprit pour penser clairement/de façon rationnelle/sont sous l'influence de la drogue/de l'alcool	6 %
Ils sont en vacances/veulent faire la fête/s'amuser	6 %
La navigation de plaisance est associée aux loisirs, aux activités récréatives et à la détente	5 %
Arrogance/sentiment de désobéissance/d'être au-dessus de la loi	5 %
C'est dangereux/il faut l'éviter/c'est comme conduire avec les facultés affaiblies	5 %
Ne sait pas/a refusé de répondre	11 %

Q34 Certaines personnes qui ne conduiraient pas un véhicule automobile en ayant les facultés affaiblies pourraient croire qu'il est acceptable de conduire une embarcation après avoir consommé de l'alcool ou des drogues. À votre avis, pourquoi certaines personnes ne respectent-elles pas les lois concernant la navigation avec les facultés affaiblies?

Les réponses données sont généralement semblables d'un sous-groupe à l'autre. Les membres des groupes suivants sont plus nombreux à penser que si les gens font des activités nautiques même s'ils ont les facultés affaiblies, c'est parce qu'ils croient qu'ils ne se feront pas prendre puisqu'il n'y a pas assez de surveillance sur l'eau :

- Habitants des régions rurales (25 %, comparativement à 17 % chez ceux des milieux urbains)
- Personnes dont le revenu du ménage est égal ou supérieur à 80 000 \$ (23 %, par rapport à 15 % de celles dont le revenu est inférieur à 80 000 \$)
- Répondants nés au Canada (20 %, comparativement à 14 % chez ceux nés à l'étranger)
- Répondants ayant conduit une embarcation dans la dernière année (23 %)
- Répondants qui affirment connaître très bien ou plutôt bien les mesures de sécurité nautique (21 % contre 14 % de ceux qui les connaissent moins bien)

5. La navigation avec les facultés affaiblies est-elle un problème grave au Canada?

Les deux tiers des plaisanciers croient que la navigation de plaisance avec les facultés affaiblies représente un problème grave au Canada; moins de deux sur dix ne sont pas de cet avis, et deux sur dix ne savent pas s'il s'agit d'un problème grave ou pas.

On a demandé à tous les répondants s'ils croient que la navigation de plaisance avec facultés affaiblies est un problème grave au Canada ou non. Les deux tiers ont répondu par l'affirmative, un sur six ne croit pas qu'il s'agit d'un problème grave, et deux sur dix n'ont pas su se prononcer. Une majorité de plaisanciers à l'échelle du pays sont d'avis qu'il s'agit d'un grave problème, mais cette perception est un peu moins répandue en Alberta (51 %) et en Colombie-Britannique (58 %) qu'ailleurs au Canada.

La navigation avec les facultés affaiblies est-elle un problème grave au Canada?

La navigation avec les facultés affaiblies est un problème grave	Total	C.-B. (n = 260)	Alb. (n = 259)	Man./Sask. (n = 268)	Ont. (n = 500)	Qc (n = 350)	Atl. (n = 450)	Terr. (n = 150)
Oui, un problème grave	64 %	58 %	51 %	66 %	66 %	69 %	63 %	68 %
Non, ce n'est pas un problème grave	17 %	15 %	22 %	13 %	16 %	18 %	15 %	20 %
Je ne sais pas	20 %	27 %	27 %	21 %	18 %	13 %	21 %	13 %

Q35 Croyez-vous que la navigation avec les facultés affaiblies est un problème grave au Canada?

Dans tous les sous-groupes, une majorité de répondants considèrent que la navigation avec les facultés affaiblies est un problème grave. Cette opinion est toute fois plus répandue chez les personnes qui parlent français à la maison (69 %), celles qui pensent que le gilet de sauvetage et le VFI sont des concepts différents (67 %), et celles qui porteraient certainement un gilet de sauvetage si le conducteur d'une embarcation le leur demandait (66 %, par rapport à 54 % de celles qui en porteraient probablement un ou qui n'en porteraient pas).

Annexe A : Méthodologie

Selon l'énoncé des travaux, l'étude consistait en un **sondage en ligne** mené auprès de plaisanciers canadiens adultes (conducteurs ou invités à bord d'une embarcation) dans les 10 provinces du pays, et en un **sondage téléphonique** réalisé dans les trois territoires au moyen d'un questionnaire semblable (certaines questions n'étaient posées qu'aux répondants en ligne).

Conception et pondération de l'échantillon

Pour être admissibles à l'étude, les participants devaient être des Canadiens de 18 ans ou plus s'étant trouvés à bord d'une embarcation de plaisance comme conducteurs ou invités au cours de la dernière année, ou ayant l'intention de l'être au cours de la prochaine année. Pour les besoins de ce sondage, les répondants n'avaient pas besoin de posséder personnellement une embarcation de plaisance. Des cibles ont été fixées pour assurer une répartition des entrevues entre les régions urbaines et rurales de chaque province. Aux fins de ce sondage, les régions rurales sont définies comme une petite ville, une zone rurale située à moins de 200 km d'un grand centre urbain, ou une région éloignée (située à plus de 200 km d'un grand centre urbain).

Le sondage a été effectué en ligne dans les dix provinces canadiennes. Étant donné que la très faible population du nord du pays ne permet pas une présence suffisante au sein des panels en ligne, Environics a également réalisé un sondage téléphonique complémentaire dans le but d'atteindre 50 questionnaires achevés pour chacun des territoires : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut. Les résultats obtenus au moyen des deux méthodes ont été regroupés pour les besoins du présent rapport.

Dans le cadre de l'étude, une répartition non proportionnelle de l'échantillon par région a été utilisée, afin que l'échantillon soit suffisant aux fins d'analyse dans les régions comptant un moins grand nombre d'habitants (p. ex, les provinces de l'Atlantique). Le Canada atlantique comptait également un nombre d'entrevues plus important que la normale; cette approche a été adoptée dans des sondages précédents sur la navigation de plaisance en raison de la prévalence de ce type d'activité dans la région.

Le tableau suivant indique le nombre d'entrevues effectuées par région :

Entrevues par région	Total	C.-B.	Alberta	Sask.	Man.	Ontario	Québec	Atlantique	Territoires
# d'entrevues achevées	2 237	260	259	133	135	500	350	450	150
% d'entrevues achevées	100 %	12 %	12 %	6 %	6 %	22 %	16 %	10 %	7 %
% de la population canadienne	100 %	14 %	11 %	3 %	4 %	38 %	24 %	7 %	< 1 %

Puisque les répondants au sondage en ligne ont été recrutés à partir d'un panel à participation volontaire, l'échantillon est non probabiliste et aucune marge d'erreur ne peut être calculée. Le sondage téléphonique était basé sur un échantillon probabiliste, faisant appel à des techniques de composition aléatoire reconnues par l'industrie. La marge d'erreur pour le nombre total de 150 entrevues téléphoniques est de $\pm 8,0\%$ avec un intervalle de confiance à 95 %.

Conception du questionnaire

Transports Canada a fourni à Environics des exemples de sondages semblables à utiliser en guise de référence pour la conception de l'étude. Environics a ensuite collaboré avec Transports Canada à l'élaboration d'un questionnaire de façon à ce que celui-ci réponde aux objectifs de la recherche. Une fois le questionnaire en anglais approuvé, Environics a fait appel à des traducteurs professionnels pour le traduire en français.

Les analystes de données d'Environics ont programmé les questionnaires avant de soumettre ceux-ci à des tests approfondis afin d'assurer l'exactitude de l'organisation et de la collecte des données. Cette validation a permis de garantir que le processus de saisie des données était conforme à la logique de base des sondages. Le système de collecte de données a pris en charge les invitations, les quotas et les réponses aux questionnaires (l'enchaînement des questions et les intervalles valides).

Avant le travail sur le terrain, une préenquête (prélancement) a été menée auprès de 63 Canadiens (39 questionnaires en anglais, 24 en français). Les questions exploratoires standards acceptées par le gouvernement du Canada sur la compréhension et le caractère approprié du langage utilisé ont été posées à la fin de chaque entrevue de prélancement, et les résultats ont été remis à Transports Canada aux fins d'évaluation avant le lancement officiel. Environics a également effectué une préenquête, en anglais, auprès de 10 résidents des territoires. Les répondants ont mis en moyenne 16 minutes pour remplir le questionnaire en ligne, et 27 minutes pour répondre au questionnaire par téléphone. Il a été déterminé que le sondage téléphonique se déroulerait sans interruption, à condition que les répondants aient été informés du temps que cela leur prendrait.

La version définitive du questionnaire se trouve à l'annexe B.

Administration du sondage

Le sondage en ligne s'est déroulé du 17 janvier au 5 février 2022, tandis que le sondage téléphonique a été mené du 20 janvier au 6 février 2022. Au final, la durée moyenne du sondage était de 15 minutes en ligne et de 22 minutes par téléphone.

Environics a assumé la responsabilité générale de tous les aspects du sondage sur le terrain. Le sondage a été effectué selon les étapes suivantes :

- Environics a programmé le sondage en ligne, qu'elle a hébergé sur un serveur sécurisé. Toutes les données ont été stockées sur des serveurs et serveurs de sauvegarde canadiens situés et seulement accessibles au Canada et physiquement indépendants de toute autre base de données, directement ou indirectement, situées à l'extérieur du Canada.
- Des courriels d'invitation comprenant un lien URL unique (de façon à n'accepter qu'une seule version du sondage par répondant) ont été envoyés à tous les membres du panel.
- Un soutien technique était offert aux participants au sondage en ligne en cas de besoin. Des mesures ont été prises afin d'assurer (et de garantir) la confidentialité et l'anonymat complets des réponses au sondage.
- Le recrutement de résidents des trois territoires canadiens pour le sondage téléphonique a été réalisé au moyen des techniques usuelles de composition aléatoire. Jusqu'à huit tentatives ont été faites pour joindre un contact avant de remplacer son numéro de téléphone.
- Toutes les réponses au sondage ont été saisies électroniquement à mesure qu'elles étaient soumises et regroupées dans un fichier de données électronique qui a ensuite été codé et analysé (y compris pour les questions ouvertes).

Dans le cadre de cette étude, le sondage téléphonique auprès des résidents du territoire a été confié à Telepoll, une société d'étude de marché située à Toronto, en Ontario. Telepoll utilise une technologie de pointe d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur (ETAO). Des superviseurs écoutaient les appels en tout temps pour veiller au bon déroulement des entrevues et de la consignation des réponses. Au minimum, 10 % du travail de chaque intervieweur a fait l'objet d'un contrôle discret de la qualité, en conformité avec les normes gouvernementales et celles établies par l'industrie. Tous les répondants ont eu la possibilité de répondre au sondage dans la langue officielle de leur choix.

L'ensemble du travail de recherche a été effectué en conformité avec les meilleures pratiques de l'industrie, notamment les Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages en ligne (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/enligne-online-fra.html>) et les Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Sondages téléphoniques (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/telephone-fra.html>), de même qu'avec les lois fédérales applicables (Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, ou LPRPDE). Environics est l'un des membres fondateurs du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC) et a inscrit le sondage auprès du Service de vérification des recherches du CRIC. Celui-ci permet au public de vérifier la légitimité d'un sondage, de se renseigner sur les sondages en général et de déposer une plainte. Pour en savoir plus sur le CRIC : <https://www.canadianresearchinsightscouncil.ca/?lang=fr>

Codage et décodage des données

Après la collecte des données, mais avant leur analyse, des analystes ont procédé à un processus de nettoyage et de validation des données, conformément aux normes les plus rigoureuses du secteur. Les réponses aux questions ouvertes ont été codées, et Environics a mis sur pied des tableaux croisés de concert avec le chargé de projet. Les tableaux de données ont été soumis en format CSV.

Les données tirées du sondage ont été pondérées afin d'assurer que l'échantillon était le plus représentatif possible de cette population en fonction des plus récentes informations de recensement disponibles (région et sexe). Les données n'ont toutefois pas été pondérées selon l'âge, car la communauté de plaisanciers est plus jeune que la population générale; pondérer à la hausse les données obtenues auprès des 60 ans et plus entraînerait une pondération démesurée, ce qui pourrait fausser les résultats.

Remarques concernant les différences sur le plan de la méthodologie (sondage en ligne ou par téléphone)

Des différences se dégagent des réponses selon que le questionnaire a été rempli en ligne par le répondant lui-même ou au téléphone avec un intervieweur. En effet, les répondants se montrent généralement plus empathiques ou enthousiastes lorsqu'ils discutent avec un intervieweur. Cela s'explique en partie par le biais de désirabilité sociale, qui peut pousser la personne à répondre d'une manière qu'elle juge (consciemment ou non) plus acceptable pour l'intervieweur. Avec la méthode d'enquête en ligne, les répondants expriment (un peu) moins souvent une opinion tranchée : par exemple, ils ont moins tendance à sélectionner une réponse qui commence par « très », et optent plus souvent pour une réponse commençant par « plutôt » ou « assez ». Dans de tels cas, il est utile de vérifier si les mesures nettes ont changé de manière significative ou si elles sont demeurées stables. En outre, pour certaines questions dont la liste des options de réponse est plus longue, l'intervieweur au téléphone ne lisait pas au répondant les options qui ont été montrées aux répondants en ligne, ce qui fait que certaines réponses ont été mentionnées moins souvent par les personnes interrogées par téléphone.

Taux de réponse

Les taux de réponse pour les sondages téléphonique et en ligne sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Répartition des communications pour le sondage en ligne

Répartition		N
Nombre total d'invitations	(c)	100 839
Sondages achevés	(d)	2 087
Répondants admissibles, mais qui ont abandonné	(e)	584
Répondants non admissibles	(f)	2 300
Aucune réponse	(g)	90 207
Quotas atteints	(h)	5 661
Taux de contact = (d + e + f + h)/c		11 %
Taux de participation = (d + f + h)/c		10 %

Répartition des communications pour le sondage téléphonique

Répartition	N
Échantillon total – numéros composés	7 162
NUMÉROS NON RÉSOLUS (U)	3 004
Occupé	261
Aucune réponse	1 172
Messagerie vocale	1 571
NUMÉROS RÉSOLUS (<i>total moins non résolus</i>)	4 158
NON VALIDES (<i>inadmissibles</i>)	2 099
Non-membres d'un ménage	34
Numéro hors service	2 056
Télécopieur/modem	9
ADMISSIBLES SANS RÉPONSE (IS)	1 746
Refus – entreprise	273
Refus – répondant	975
Barrière linguistique	149
Rappels manqués/répondants non disponibles ou malades	334
Interruptions (entrevues non achevées)	15
ADMISSIBLES AVEC RÉPONSE (R)	313
Répondants non admissibles	161
Quotas atteints	2
Sondages achevés	150
TAUX DE RÉPONSE [R/(U + IS + R)]	6,18 %

Profil des répondants

Le tableau suivant présente la répartition pondérée des participants au sondage, en fonction des principales données démographiques et d'autres variables.

Variable	% de l'échantillon total
Âge	
18 à 24 ans	16
25 à 34 ans	21
35 à 44 ans	27
45 à 54 ans	19
55 à 64 ans	6
65 ans ou plus	11
Sexe	
Femme	51
Homme	49
Autre	< 1 %
Niveau de scolarité	
Études secondaires ou moins	17
Apprentissage enregistré, études collégiales, études universitaires en partie	39
Diplôme d'études universitaires ou supérieures	43
Statut d'autochtone	
Autochtones	5
Non-Autochtones	87
Préfère ne pas répondre	9
Revenu annuel total du ménage	
Moins de 40 000 \$	12
De 40 000 \$ à moins de 80 000 \$	15
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$	14
De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$	14
De 100 000 \$ à moins de 150 000 \$	20
150 000 \$ ou plus	16
Préfère ne pas répondre	11
Taille de la communauté (rapportée par les répondants)	
Région rurale	24
Région urbaine	76
Langue parlée le plus souvent à la maison	
Anglais	78
Français	25
Autre	4

Analyse du biais de non-réponse

Le tableau ci-dessous présente le profil de l'échantillon final, comparativement à la population réelle du Canada (d'après les données du recensement de 2016). Comme c'est le cas pour la plupart des sondages, l'échantillon final sous-représente les personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou moins, ce qui est une caractéristique courante des sondages d'opinion publique menés au Canada (c'est-à-dire que les personnes plus éduquées sont plus susceptibles de répondre à ce type de sondages). Ce sondage a permis de noter que les plaisanciers tendent à être plus jeunes que la population canadienne en général.

Profil de l'échantillon

Profil	Échantillon*	Canada (recensement de 2016)
Sexe (18 ans et plus)		
Homme	51 %	49 %
Femme	48 %	51 %
Âge		
18 à 34 ans	33 %	29 %
35 à 49 ans	36 %	24 %
50 à 64 ans	20 %	26 %
65 ans ou plus	12 %	21 %
Niveau de scolarité^α		
Diplôme d'études secondaires ou moins	19 %	35 %
École de métiers, études collégiales ou postsecondaires (sans diplôme)	39 %	36 %
Diplôme universitaire	43 %	29 %

* Les données ne sont pas pondérées et les pourcentages sont établis en fonction des personnes ayant répondu à chacune des questions démographiques.

^α Les catégories réelles du recensement diffèrent de celles utilisées dans le cadre de ce sondage et ont été recalculées pour correspondre à ce dernier.
Les données de Statistique Canada en ce qui a trait au niveau de scolarité représentent les Canadiens âgés de 25 à 64 ans.

Annexe B : Instrument de la recherche quantitative

Transports Canada / Transport Canada
Recherche sur l'opinion publique portant sur la sécurité nautique au Canada
Questionnaire DÉFINITIF

*Sondage en ligne mené auprès de n = 2 000 plaisanciers canadiens actuels ou futurs (conducteurs et invités)
 et sondage téléphonique complémentaire auprès de 150 résidents du Nord;
 durée moyenne de 15 minutes*

INTRODUCTION – SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

Bonjour, je m'appelle _____ et je travaille pour Environics Research, une société de recherche sur l'opinion publique, pour le compte du gouvernement du Canada.

Préférez-vous continuer en français ou en anglais? Would you prefer that I continue in English or French? (**AU BESOIN** : Thank you. Someone will call you back shortly to do the survey in English.)

INSCRIRE Langue de l'entrevue

- 01 Anglais
- 02 Français

Nous menons aujourd'hui une étude afin de savoir ce que les gens pensent de certains enjeux auxquels le pays fait face actuellement. Sachez que nous ne faisons pas de vente ni de sollicitation pour quoi que ce soit. Votre participation se fait sur une base volontaire; vos réponses demeureront entièrement anonymes et confidentielles et seront traitées conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ce sondage est inscrit dans le système national d'inscription des sondages, mis sur pied par le Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien. Il vous faudra environ 15 minutes pour y répondre. Il vous faudra environ 24 minutes pour y répondre, selon vos réponses.

[SI ON LE DEMANDE : Ce sondage est enregistré auprès du Service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC), afin de vous permettre d'en vérifier la légitimité. Si vous souhaitez connaître les détails de cette recherche, veuillez vous rendre sur le site Web du CRIC, à l'adresse : www.canadianresearchinsightscouncil.ca. Pour en vérifier la légitimité, veuillez entrer le code du projet, 20220112-EN014.

[SI ON LE DEMANDE : La politique de confidentialité d'Environics est disponible en ligne à l'adresse <https://environics.ca/about-us/politique-de-confidentialite/>.

< **NOTE DE PROGRAMMATION : LE SONDAGE DOIT ÊTRE PROGRAMMÉ DANS UN FORMAT ACCESSIBLE.**>

SI ÉCHANTILLON ASSOCIÉ À UNE LIGNE TERRESTRE : Nous choisissons des numéros de téléphone au hasard et sélectionnons ensuite dans chaque ménage une personne à interviewer. Pour ce sondage, nous aimerions parler à la personne de votre ménage, âgée de 18 ans ou plus, qui a célébré son anniversaire de naissance le plus récemment. Serais-ce vous? [**SI CETTE PERSONNE N'EST PAS DISPONIBLE, PLANIFIER UN RAPPEL**]

POUR LES RÉPONDANTS QUI UTILISENT UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE : Êtes-vous âgé(e) d'au moins 18 ans?

SI ÉCHANTILLON ASSOCIÉ À UN CELLULAIRE, POSER A

A Êtes-vous dans un endroit sécuritaire pour parler? Vous n'êtes pas, par exemple, au volant d'un véhicule automobile?

Oui [SE PRÉSENTER À NOUVEAU, AU BESOIN]
 Non [FIXER UN RENDEZ-VOUS POUR UN RAPPEL (DATE/HEURE)]

PAGE D'ACCUEIL EN LIGNE

Please select your preferred language for completing the survey / Veuillez sélectionner la langue dans laquelle vous préférez répondre à ce sondage.

01 – English/Anglais

02 – Français/French

Bienvenue à ce sondage mené par Environics Research Group, une société d'étude de marché indépendante, pour le compte de Transports Canada. Vous aurez besoin d'environ 15 minutes pour y répondre.

Nous menons aujourd'hui une étude afin de savoir ce que les gens pensent de certains enjeux auxquels le pays fait face actuellement. Votre participation est volontaire, et toutes vos réponses demeureront entièrement anonymes et confidentielles. Si vous souhaitez vérifier la légitimité de cette étude, obtenir de l'information sur le domaine des sondages ou poser des questions d'ordre technique à propos de ce sondage, veuillez communiquer avec Environics à l'adresse helpdesk@environics.ca.

Ce sondage est enregistré auprès du Service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC), afin de vous permettre d'en vérifier la légitimité. Si vous souhaitez connaître les détails de cette recherche, veuillez vous rendre sur le site Web du CRIC, à l'adresse : www.canadianresearchinsightscouncil.ca. Pour en vérifier la légitimité, veuillez entrer le code du projet, 20220112-EN014.

Merci à l'avance de votre participation.

< NOTE DE PROGRAMMATION : Veuillez accorder la priorité à l'accessibilité; ne pas utiliser de format « carrousel ».>

Recrutement

[SI ÉCHANTILLON RÉPONDANT PAR TÉLÉPHONE FIXE, INSCRIRE LA RÉGION À PARTIR DE L'ÉCHANTILLON]

[SI ÉCHANTILLON RÉPONDANT PAR TÉLÉPHONE CELLULAIRE OU EN LIGNE, POSER LA QUESTION C.]

A Dans quelle province ou quel territoire demeurez-vous?

AU TÉLÉPHONE : NE PAS LIRE LA LISTE

EN LIGNE – LISTE DÉROULANTE : *Veillez sélectionner une seule réponse.*

Terre-Neuve-et-Labrador	1
Île-du-Prince-Édouard	2
Nouvelle-Écosse	3
Nouveau-Brunswick	4
Québec	5
Ontario	6
Manitoba	7
Saskatchewan	8
Alberta	9
Colombie-Britannique	10
Yukon	11
Territoires du Nord-Ouest	12
Nunavut	13

EN LIGNE, DEMANDER :

B. Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux l'endroit où vous vivez?

Veillez sélectionner une seule réponse.

01 – Un grand centre urbain	URBAIN
02 – Une banlieue	URBAIN
03 – Une ville de taille moyenne	URBAIN
04 – Une petite ville	RURAL
05 – Une région rurale (située à moins de 200 km d'un grand centre urbain)	RURAL
06 – Une région éloignée (située à plus de 200 km d'un grand centre urbain)	RURAL

C. En quelle année êtes-vous né(e)?

INSCRIRE L'ANNÉE – TERMINER SI MOINS DE 18 ANS [VALEUR MINIMALE : 1900, VALEUR MAXIMALE : 2003]

C2 SI LE RÉPONDANT PRÉFÈRE NE PAS INDIQUER UNE ANNÉE DE NAISSANCE PRÉCISE : Pourriez-vous nous indiquer auquel des groupes d'âge suivants vous appartenez?

AU TÉLÉPHONE : LIRE JUSQU'À LA CATÉGORIE APPROPRIÉE

EN LIGNE – LISTE DÉROULANTE : *Veillez sélectionner une seule réponse.*

01 – 18 à 24 ans

02 – 25 à 34 ans

03 – 35 à 44 ans

04 – 45 à 54 ans

05 – 55 à 64 ans

06 – 65 ans ou plus

99 – Je préfère ne pas répondre

D. À quel genre vous identifiez-vous?

AU TÉLÉPHONE : SI NÉCESSAIRE/EN LIGNE : AFFICHER : *Par « genre », nous entendons votre genre actuel, lequel peut différer du sexe qui vous a été assigné à la naissance et qui est inscrit sur les documents juridiques vous concernant.*

AU TÉLÉPHONE : NE PAS LIRE LA LISTE, SAUF POUR CLARIFIER

01 – Femme

02 – Homme

03 – Personne non binaire

98 – Autre **(NE PAS PRÉCISER)**

99 – Je préfère ne pas répondre **[RÉPONSE UNIQUE]**

EN LIGNE : AFFICHER; LIRE À TOUS : Tout au long du sondage, le terme « invité » est utilisé pour désigner une personne qui se trouve à bord d'un bateau non commercial ou d'un autre type d'embarcations de plaisance, mais qui *n'est pas* le conducteur.

1. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été à bord d'un bateau ou d'une embarcation **de plaisance** comme conducteur ou invité?

[EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : SI ON LE DEMANDE : Les embarcations de plaisance comprennent les bateaux à moteur, les voiliers, les motomarines, les canots, les kayaks, les chaloupes, les planches à pagaie, les canots pneumatiques, les pontons, etc. Elles ne comprennent pas les bateaux commerciaux comme les bateaux de croisière, les navires de pêche commerciale ou les traversiers.]

01 – Oui, j'ai conduit un bateau

PASSER À Q3

02 – Oui, j'ai été invité à bord d'un bateau

PASSER À Q3

03 – Oui, à la fois comme conducteur et comme invité

PASSER À Q3

04 – Non, je n'ai pas été à bord d'une embarcation au cours de la dernière année, ni comme conducteur ni comme invité

2. **SI 04 À Q1, POSER Q2** : Au cours des **12 prochains mois**, avez-vous l'**intention** de monter à bord d'un bateau ou d'une embarcation **de plaisance** comme conducteur ou invité?

Veillez sélectionner une seule réponse.

- 01 – Oui, je conduirai probablement un bateau
- 02 – Oui, je serai probablement invité à bord d'un bateau
- 03 – Oui, je serai probablement conducteur et invité à bord d'un bateau
- 04 – Non, je n'ai l'intention ni de conduire un bateau ni d'être un invité à bord

SI 04 à Q2, REMERCIER ET TERMINER

Questionnaire principal

Caractéristiques des embarcations

3. Lesquels des types d'embarcations de plaisance qui suivent avez-vous utilisés au cours de la dernière année ou avez-vous l'intention d'utiliser dans la prochaine année, que ce soit comme conducteur ou invité?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

[EN LIGNE : AFFICHER EN LIGNE; AU TÉLÉPHONE : LIRE]

- 01 – Canot
- 02 – Kayak (y compris les kayaks gonflables)
- 03 – Bateau ou canot à moteur
- 04 – Chaloupe ou canot pneumatique (non motorisé)
- 05 – Voilier
- 06 – Motomarine (p. ex., WaveRunner, Sea-Doo ou Jet Ski)
- 07 – Planche à pagaie (y compris les planches gonflables)
- 08 – Maison flottante
- 09 – Ponton

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

99 – Je ne sais pas **[RÉPONSE UNIQUE]**

4. **SI 03 – BATEAU À MOTEUR OU 08 – MAISON FLOTTANTE, POSER Q4** : Vous avez indiqué que vous avez utilisé ou avez l'intention d'utiliser ce type de bateau. Quelle est la longueur approximative de l'embarcation?

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE, SI ON LE DEMANDE : Si vous avez utilisé ou comptez utiliser plus d'une embarcation de ce type, veuillez indiquer la longueur de celle que vous utilisez ou comptez utiliser **le plus souvent**.

INSCRIRE POUR CHAQUE TYPE, LE CAS ÉCHÉANT

- A) BATEAU À MOTEUR : _____ mètres **OU** _____ pieds **OU** 99 – Je ne sais pas
- B) MAISON FLOTTANTE : _____ mètres **OU** _____ pieds **OU** 99 – Je ne sais pas

5. **SI « OUI » À Q1 ET SÉLECTION DE L'UNE OU L'AUTRE DES OPTIONS 01 À 09 À Q3 :** A) À environ quelle fréquence avez-vous utilisé [OPTIONS DE SUBSTITUTION DE TEXTE : **SI SEULEMENT UN TYPE** : ce type d'embarcations/**SI PLUS D'UN TYPE** : ces types d'embarcations] au cours de la dernière année, durant la saison de navigation de plaisance?

SI « OUI » À Q2 ET SÉLECTION DE L'UNE OU L'AUTRE DES OPTIONS 01 À 09 À Q3 : B) À environ quelle fréquence comptez-vous utiliser [OPTIONS DE SUBSTITUTION DE TEXTE : **SI SEULEMENT UN TYPE** : ce type d'embarcations/**SI PLUS D'UN TYPE** : ces types d'embarcations] au cours de la prochaine année, durant la saison de navigation de plaisance?

Veuillez sélectionner une réponse pour chaque énoncé.

AU TÉLÉPHONE : LIRE LES CATÉGORIES DE RÉPONSES POUR A; RÉPÉTER AU BESOIN POUR B-I

EN LIGNE : ORGANISER SOUS FORME DE TABLEAU – AFFICHER UNIQUEMENT LES OPTIONS RETENUES À Q3

	Plus d'une fois par semaine	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Moins d'une fois par mois	Je ne sais pas
A. Canot	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Kayak (y compris les kayaks gonflables)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. Bateau ou canot à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D. Chaloupe ou canot pneumatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E. Voilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F. Motomarine (p. ex., WaveRunner, Sea-Doo ou Jet Ski)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G. Planche à pagaie (y compris les planches gonflables)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H. Maison flottante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
I. Ponton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

EN LIGNE : AFFICHER; LIRE À TOUS : Par souci de concision, nous utiliserons dans ce sondage le terme « navigation » pour désigner l'utilisation de tous les types d'embarcations de plaisance.

6. Auxquelles des activités suivantes liées à la navigation de plaisance avez-vous pris part au cours de la dernière année ou comptez-vous prendre part dans la prochaine année?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

AU TÉLÉPHONE : LIRE OPTIONS 01-08

- 01 – Navigation de plaisance ou promenade
- 02 – Pêche
- 03 – Motonautisme
- 04 – Compétitions ou courses de bateau
- 05 – Déplacements (p. ex., pour aller travailler ou faire les courses)
- 06 – Ski nautique
- 07 – Paravoile
- 08 – Planche hydropropulsée
- 98 – Autre (veuillez préciser)

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

99 – Je ne sais pas **[RÉPONSE UNIQUE]**

7. À quel endroit utilisez-vous habituellement des embarcations ou bateaux de plaisance?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

AU TÉLÉPHONE : NE PAS LIRE, SAUF POUR CLARIFIER

- 01 – À la maison (si elle se trouve près d'un plan d'eau)
- 02 – À la maison d'un ami ou d'un membre de votre famille
- 03 – À votre chalet ou propriété à vocation récréative (dont vous êtes propriétaire)
- 04 – Lorsque vous visitez le chalet ou la propriété à vocation récréative d'un ami ou d'un membre de votre famille
- 05 – En camping
- 06 – En vacances au Canada ou dans une autre région nordique, où il fait froid
- 07 – En vacances à l'étranger, dans une région plus chaude, au sud
- 98 – Autre (*veuillez préciser* : _____)

8. Sur quels plans d'eau naviguez-vous le plus souvent?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

AU TÉLÉPHONE : LIRE OPTIONS 01-03

- 01 Lacs
- 02 Rivières
- 03 Océans
- 04 Autre (veuillez préciser)

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

99 – Je ne sais pas

9. Avez-vous déjà **loué** un bateau à moteur?

Veillez sélectionner une seule réponse.

AU TÉLÉPHONE : SI NON, CLARIFIER INTENTION, OU NON.

01 – Oui

02 – Non, mais je pourrais le faire

03 – Non, et je n'ai pas l'intention de le faire

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

99 – Je ne sais pas

Connaissance de la réglementation

10. Dans quelle mesure estimez-vous connaître les mesures de sécurité durant les activités nautiques?

Veillez sélectionner une seule réponse.

01 – Je les connais très bien

02 – Je les connais plutôt bien

03 – Je ne les connais pas très bien

04 – Je ne les connais pas du tout

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

99 – Je ne sais pas

11. Dans quelle mesure estimez-vous connaître la réglementation officielle régissant la navigation de plaisance?

Veillez sélectionner une seule réponse.

01 – Je la connais très bien

02 – Je la connais plutôt bien

03 – Je ne la connais pas très bien

04 – Je ne la connais pas du tout

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

99 – Je ne sais pas

12. Quelles sources consultez-vous pour obtenir de l'information sur la navigation?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

AU TÉLÉPHONE : (NE PAS LIRE. EXPLORER) Autre chose?

01 – Sites Web (veuillez préciser, si possible)

02 – Médias sociaux

03 – Livres et manuels – imprimés

04 – Livres et manuels – en ligne

05 – Amis et famille

06 – Magazines – imprimés

07 – Magazines – en ligne

98 – Autre (*veuillez préciser*)

99 – Je ne cherche pas/je n'ai pas besoin d'information sur la navigation **[RÉPONSE UNIQUE]**

13. Dans quelle mesure estimez-vous connaître la **réglementation officielle** régissant les aspects suivants de la navigation de plaisance?

EN LIGNE : TABLEAU

Veillez sélectionner une réponse pour chaque énoncé.

- a) Le port d'un gilet de sauvetage à bord des embarcations
- b) La navigation avec facultés affaiblies
- c) La conduite sécuritaire d'une embarcation

- 01 – Je la connais très bien
- 02 – Je la connais plutôt bien
- 03 – Je ne la connais pas très bien
- 04 – Je ne la connais pas du tout

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

- 99 – Je ne sais pas

14. Lesquels des **documents** suivants connaissez-vous ou possédez-vous personnellement?

AFFICHER DANS L'ORDRE	Je n'en ai jamais entendu parler	J'en ai entendu parler, mais je ne le possède pas personnellement	Je le possède	Je ne sais pas
A. Carte de conducteur d'embarcation de plaisance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Permis d'embarcation de plaisance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. Enregistrement d'embarcation de plaisance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SI « J'EN AI ENTENDU PARLER » OU « JE LE POSSÈDE PERSONNELLEMENT » À 14A, B OU C, POSER Q15

15. À votre connaissance, quelle est la différence entre une carte de conducteur d'embarcation de plaisance, un permis d'embarcation de plaisance et un enregistrement d'embarcation de plaisance?

QUESTION OUVERTE

ADAPTÉ DU SONDAGE DE 2001 SUR LES VFI :

16. Avez-vous déjà suivi un programme ou un cours pour apprendre les pratiques ou acquérir des compétences en matière de sécurité nautique?

Veillez sélectionner une seule réponse.

- 01 – Oui, pour obtenir ma carte de conducteur d'embarcation de plaisance
- 02 – Oui, un autre type de cours
- 03 – Non

EN LIGNE : NE PAS AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

- 99 – Je ne sais pas

17. **EN LIGNE SEULEMENT** : Veuillez indiquer si les énoncés suivants sont vrais ou faux.

AFFICHERA À F EN ORDRE ALÉATOIRE	Certainement vrai	Peut-être vrai	Peut-être faux	Certainement faux	Je ne sais pas
A) Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance si l'embarcation n'a pas de moteur (VRAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B) L'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance entraîne des frais (FAUX)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C) Il n'est pas nécessaire d'apporter un permis d'embarcation de plaisance à bord (FAUX)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D) Les personnes qui conduisent une embarcation de plaisance équipée d'un moteur dont la puissance est supérieure à 1 cheval doivent avoir avec elles à bord la preuve qu'elles sont qualifiées pour le faire (VRAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E) Les personnes qui conduisent des embarcations de plaisance depuis longtemps n'ont pas besoin de prouver qu'elles sont qualifiées pour le faire (FAUX)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F) Si quelqu'un est payé pour conduire une embarcation ou si quelqu'un doit payer pour monter à bord, il ne s'agit pas d'une embarcation de plaisance (VRAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. **AU TÉLÉPHONE** : À votre connaissance, quelles sont les façons acceptables pour une personne de prouver qu'elle est qualifiée pour conduire une embarcation de plaisance motorisée?

UTILISER LA LISTE COMME CODES; NE PAS LIRE

EN LIGNE : Lesquels des documents suivants sont acceptés pour prouver la qualification des conducteurs d'embarcation de plaisance motorisée?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

AFFICHER 01 À 05 EN ORDRE ALÉATOIRE

01 – Une **carte de conducteur d'embarcation de plaisance** reconnue par Transports Canada (**BONNE RÉPONSE**)

02 – Un certificat attestant la réussite d'un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1^{er} avril 1999 (**BONNE RÉPONSE**)

03 – Un **permis d'embarcation de plaisance** délivré par Transports Canada (**MAUVAISE RÉPONSE**)

04 – Un certificat de navigation délivré par Transports Canada (**BONNE RÉPONSE**)

05 – Une liste de vérification de sécurité pour embarcations de location dûment remplie et valide seulement pour une période de location déterminée par l'entreprise de location (**BONNE RÉPONSE**)

06 – Une note du propriétaire de l'embarcation (**MAUVAISE RÉPONSE**)

98 – Autre (*veuillez préciser*)

99 – Je ne sais pas (**RÉPONSE UNIQUE**)

Préparation des embarcations en vue d'une excursion

19. Dans quelle mesure estimez-vous connaître les exigences pour la préparation d'une embarcation de plaisance en vue d'une excursion?

Veillez sélectionner une seule réponse.

01 – Je les connais très bien

02 – Je les connais plutôt bien

03 – Je ne les connais pas très bien

04 – Je ne les connais pas du tout

EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ

99 – Je ne sais pas

20. À votre connaissance, les mesures suivantes sont-elles **obligatoires (prescrites par la loi)** ou **optionnelles** lorsque vous vous préparez en vue d'une excursion nautique?

Veillez sélectionner une réponse pour chaque énoncé.

AFFICHERA À F EN ORDRE ALÉATOIRE	Mesure obligatoire	Mesure optionnelle	Je ne sais pas
a) Passer en revue une liste de vérification de sécurité (MESURE OPTIONNELLE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Surveiller les conditions météorologiques (MESURE OPTIONNELLE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Inspecter l'embarcation et les feux (MESURE OBLIGATOIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) S'assurer que tout l'équipement requis se trouve à bord, prêt à l'emploi et en bon état de marche (MESURE OBLIGATOIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) S'assurer que toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou qu'elles y ont accès (MESURE OBLIGATOIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) S'assurer que toutes les personnes à bord sont hydratées (MESURE OPTIONNELLE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les gilets de sauvetage et les vêtements de flottaison individuels (VFI)

TIRÉ DU SONDAGE DE 2001 SUR LES VFI :

21. À votre avis, les termes « gilet de sauvetage » et « vêtement de flottaison individuel » ou « VFI » désignent-ils **la même chose**, ou y a-t-il des **différences** entre les deux?

- 01 – Même chose
- 02 – Concepts différents
- 99 – Je ne sais pas

ADAPTÉ DU SONDAGE DE 2001 SUR LES VFI :

22. **[SI DIFFÉRENTS]** En quoi les vêtements de flottaison individuels (VFI) diffèrent-ils des gilets de sauvetage?

EN LIGNE : RÉPONSE OUVERTE

AU TÉLÉPHONE : (NE PAS LIRE. EXPLORER) Autre chose?

- 01 – Les gilets de sauvetage sont offerts dans des couleurs précises (jaune, orange et rouge)
- 02 – Les vêtements de flottaison individuels (VFI) sont offerts dans plusieurs couleurs, y compris l'orange
- 03 – Les gilets de sauvetage **vous assureront** de garder la tête hors de l'eau
- 04 – Les vêtements de flottaison individuels (VFI) **ne vous assureront pas** de garder la tête hors de l'eau
- 98 – Autre (*veuillez préciser*)
- 99 – Je ne sais pas

23. **SI « OUI » À Q1 :** À quelle fréquence portez-vous habituellement un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) lorsque vous naviguez?

SI « OUI » À Q2 : À quelle fréquence porterez-vous un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) lorsque vous naviguerez?

01 – Toujours

02 – À l'occasion

03 – Rarement

04 – Jamais

97 – Cela pourrait dépendre des circonstances (p. ex., type d'embarcations, présence d'enfants à bord)

ADAPTÉ DU SONDAGE DE 2001 SUR LES VFI :

EN LIGNE SEULEMENT

24. Si vous étiez invité à bord de l'embarcation d'une autre personne, et que la personne responsable vous demandait de porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI), le porteriez-vous?

01 – Certainement

02 – Probablement

03 – Probablement pas

04 – Certainement pas

99 – Je ne sais pas

ADAPTÉ DU SONDAGE DE 2001 SUR LES VFI :

25. Réfléchissez aux occasions où vous étiez à bord d'un petit bateau ou d'une petite embarcation (de moins de 6 mètres ou de 20 pieds).

EN LIGNE : À quelle fréquence aviez-vous à votre disposition un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) de la taille appropriée?

AU TÉLÉPHONE : À quelle fréquence aviez-vous à votre disposition un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) de la taille appropriée? Toujours, habituellement, habituellement pas ou jamais?

01 – Toujours

02 – Habituellement

03 – Habituellement pas

04 – Jamais

99 – Je ne sais pas

EN LIGNE SEULEMENT*ADAPTÉ DU SONDAGE DE 2001 SUR LES VFI :*

26. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants concernant les gilets de sauvetage ou les vêtements de flottaison individuels (VFI)

AFFICHERA À E EN ORDRE ALÉATOIRE	Fortement en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord	Je ne sais pas
a) Seuls les mauvais nageurs ont besoin d'un gilet de sauvetage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Les personnes qui ne portent pas de gilet de sauvetage sont irresponsables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Je suis mal à l'aise de porter un gilet de sauvetage lorsque personne d'autre n'en a un	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Je porte seulement un gilet de sauvetage si des enfants se trouvent à bord	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Je porte toujours un gilet de sauvetage si le conducteur en porte un également	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) Les gilets de sauvetage sont inconfortables parce qu'ils sont trop encombrants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ADAPTÉ DU SONDAGE DE 2001 SUR LES VFI :

27. Veuillez indiquer...

EN LIGNE : votre niveau d'accord avec chacun des énoncés suivants.

AU TÉLÉPHONE : si vous êtes fortement en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec chacun des énoncés suivants.

AFFICHERA À D EN ORDRE ALÉATOIRE	Fortement en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord	Je ne sais pas
a) Vous n'avez pas besoin de porter un gilet de sauvetage lorsque vous jugez que l'embarcation est sécuritaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Le port d'un gilet de sauvetage est un aspect normal de la navigation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Aucune loi n'exige le port d'un gilet de sauvetage; vous devez simplement en avoir un à votre disposition.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Le port d'un gilet de sauvetage est seulement important lorsque l'eau est froide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sécurité en eau froide

28. À votre avis, durant quelles saisons l'eau froide (à une température inférieure à 15 °C ou 50 °F) présente-t-elle un risque pour les plaisanciers au Canada?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

01 – Hiver

02 – Printemps

03 – Été

04 – Automne

05 – Toutes ces réponses **[RÉPONSE UNIQUE]**

06 – Aucune de ces réponses **[RÉPONSE UNIQUE]**

99 – Je ne sais pas **[RÉPONSE UNIQUE]**

29. Quelles mesures de prévention, s'il y a lieu, les plaisanciers devraient-ils prendre lorsqu'ils naviguent en eau froide, et pourquoi?

QUESTION OUVERTE

30. **EN LIGNE** : Veuillez indiquer si les énoncés suivants sont vrais ou faux.

Veillez sélectionner une seule réponse pour chaque énoncé.

AU TÉLÉPHONE : Croyez-vous que les énoncés suivants sont certainement vrais, peut-être vrais, peut-être faux ou certainement faux?

AFFICHER A À E EN ORDRE ALÉATOIRE	Certainement vrai	Peut-être vrai	Peut-être faux	Certainement faux	Je ne sais pas
a) L'immersion en eau froide cause toujours de l'hypothermie. (FAUX)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) L'exposition à l'air froid et au vent lorsque vos vêtements sont trempés entraîne une hypothermie. (VRAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Vous perdrez l'usage de vos doigts, de vos bras et de vos jambes dans les 10 minutes suivant l'immersion en eau froide. (VRAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Le corps est en hypothermie lorsque sa température est inférieure à 35 °C. (VRAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) L'immersion en eau froide peut paralyser vos muscles instantanément. (VRAI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La navigation avec les facultés affaiblies

EN LIGNE : AFFICHER; LIRE À TOUS : À titre de rappel, les réponses que vous fournissez à toutes les questions du sondage demeureront anonymes et confidentielles, et vos coordonnées n’y seront pas associées.

31. À quelle fréquence avez-vous pratiqué une activité nautique avec une personne semblant avoir les facultés affaiblies par la drogue ou l’alcool?
Veillez sélectionner une seule réponse.
- 01 – Fréquemment
 - 02 – À l’occasion
 - 03 – Rarement
 - 04 – Jamais
- EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ**
- 99 – Je ne sais pas
32. **[SI 01 À 03 À Q31]** Quelles substances avez-vous vues consommées durant des activités nautiques?
Veillez sélectionner toutes les réponses qui s’appliquent.
- 01 – Alcool
 - 02 – Cannabis
 - 03 – Drogues illicites
 - 04 – Médicaments d’ordonnance
 - 05 – Autres substances intoxicantes (comme la colle ou les aérosols)
- EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ**
- 99 – Je ne sais pas
33. **[SI 01 À 03 À Q31]** Avez-vous déjà vu une personne ayant les facultés affaiblies...
Veillez sélectionner une seule réponse.
- 01 – Conduire une embarcation
 - 02 – Être une invitée à bord d’une embarcation
 - 03 – Conduire une embarcation et être une invitée à bord
- EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ**
- 99 – Je ne sais pas
34. Certaines personnes qui ne conduiraient pas un véhicule automobile en ayant les facultés affaiblies pourraient croire qu’il est acceptable de conduire une embarcation après avoir consommé de l’alcool ou des drogues. À votre avis, pourquoi certaines personnes ne respectent-elles pas les lois concernant la navigation avec les facultés affaiblies?
QUESTION OUVERTE
35. Croyez-vous que la navigation avec les facultés affaiblies est un problème grave au Canada?
Veillez sélectionner une seule réponse.
- 01 – Oui, un problème grave
 - 02 – Non, ce n’est pas un problème grave
- EN LIGNE : AFFICHER; AU TÉLÉPHONE : NON SUGGÉRÉ**
- 99 – Je ne sais pas

Données démographiques

EN LIGNE : AFFICHER; LIRE À TOUS : Pour terminer, nous aimerions vous poser quelques questions vous concernant, qui nous aideront à analyser les résultats de ce sondage.

36. Comment évaluez-vous votre niveau de compétences à la nage?

Veillez sélectionner une seule réponse.

- 01 – Débutant
- 02 – Intermédiaire
- 03 – Avancé
- 04 – Je ne sais pas nager

EN LIGNE SEULEMENT

37. Quelles plateformes de médias sociaux, s'il y a lieu, pourriez-vous utiliser pour obtenir ou partager de l'information sur la navigation?

Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

- 01 – Twitter
- 02 – Facebook
- 03 – LinkedIn
- 04 – Instagram
- 88 – Autre, veuillez préciser :
- 99 – Je n'utilise aucune plateforme de médias sociaux dans ce but **[RÉPONSE UNIQUE]**

D2 Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez terminé?

AU TÉLÉPHONE : NE PAS LIRE LA LISTE, SAUF POUR CLARIFIER

EN LIGNE : AFFICHER 1 À 9

- 01 – Études primaires ou moins
- 02 – Études secondaires en partie
- 03 – Diplôme d'études secondaires ou équivalent
- 04 – Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- 05 – Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers
- 06 – Diplôme d'études collégiales (p. ex., cégep), ou certificat ou diplôme non universitaire
- 07 – Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- 08 – Baccalauréat
- 09 – Diplôme d'études supérieures

NON SUGGÉRÉ – EN LIGNE : NE PAS AFFICHER

- 99 – Je ne sais pas/je refuse de répondre

D3 Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?

AU TÉLÉPHONE : NE PAS LIRE LA LISTE – ACCEPTER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT

EN LIGNE : AFFICHER LES OPTIONS 1 À 3 *Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.*

- 01 – Anglais
- 02 – Français
- 97 – Autre langue (*veuillez préciser*) **(NE PAS CODER)**

NON SUGGÉRÉ – EN LIGNE : NE PAS AFFICHER

- 99 – Je ne sais pas/je refuse de répondre **[RÉPONSE UNIQUE]**

D4. Êtes-vous né(e) au Canada ou dans un autre pays?

- 01 – Au Canada **PASSER À QD5**
- 02 – Dans un autre pays **POSER QD4B**
- NON SUGGÉRÉ – EN LIGNE : NE PAS AFFICHER**
- 99 – Je préfère ne pas répondre

D4b. Quand êtes-vous arrivé(e) au Canada?

- 01 – Au cours des 10 dernières années
- 02 – Il y a plus de 10 ans
- NON SUGGÉRÉ – EN LIGNE : NE PAS AFFICHER**
- 99 – Je préfère ne pas répondre

D5. Laquelle des options suivantes vous décrit le mieux? Êtes-vous...?

AU TÉLÉPHONE : LIRE JUSQU'À LA CATÉGORIE APPROPRIÉE

- 01 – Membre des Premières Nations
- 02 – Inuit(e)
- 03 – Métis(se)
- 04 – Personne non autochtone
- NON SUGGÉRÉ – EN LIGNE : AFFICHER**
- 99 – Je préfère ne pas répondre

D6. Laquelle des catégories suivantes représente le mieux le revenu total de votre ménage? Par cela, nous entendons le revenu total combiné de tous les membres de votre ménage, avant impôts.

AU TÉLÉPHONE : LIRE LA LISTE ET ARRÊTER LORSQUE LA CATÉGORIE À LAQUELLE CORRESPOND LE RÉPONDANT EST MENTIONNÉE.

EN LIGNE : AFFICHER 1 À 6

- 01 – Moins de 40 000 \$
- 02 – De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$
- 03 – De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$
- 04 – De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$
- 05 – De 100 000 \$ à moins de 150 000 \$
- 06 – 150 000 \$ et plus
- NON SUGGÉRÉ – EN LIGNE : AFFICHER**
- 99 – Je préfère ne pas répondre

D7. Êtes-vous le parent ou le (la) tuteur(trice) d'un enfant ou de plusieurs enfants âgés de moins de 16 ans?

- 01 – Oui
- 02 – Non
- NON SUGGÉRÉ – EN LIGNE : NE PAS AFFICHER**
- 03 – Je préfère ne pas répondre

D8 Veuillez indiquer les six caractères de votre code postal.

SI D8 = SAUTÉE (PERMETTRE AU RÉPONDANT DE SAUTER CETTE QUESTION), POSER D9

D9 Pourriez-vous indiquer les trois premiers caractères de votre code postal?

___ (PERMETTRE AU RÉPONDANT DE SAUTER CETTE QUESTION)

AU TÉLÉPHONE SEULEMENT :

Voilà qui met fin au sondage. Au cas où mon superviseur voudrait vérifier que j'ai bien effectué le sondage, pouvez-vous me dire quel est votre prénom?

Prénom : _____

AU TÉLÉPHONE SEULEMENT, INSCRIRE :

CAPITALE. CAPITALE

01 – Oui (Whitehorse, Yellowknife, Iqaluit)

02 – Non

PRÉENQUÊTE SEULEMENT : AJOUTER LES QUESTIONS EXPLORATOIRES DE LA PRÉENQUÊTE.

EN LIGNE : 10E ET 10F; RÉPONDANTS DU NORD : 10E

ANGLAIS/FRANÇAIS – DERNIÈRE PAGE – MESSAGE PRÉSENTÉ AUX RÉPONDANTS

[À TOUS LES RÉPONDANTS QUI TERMINENT LE SONDAJE, MONTRER EN LIGNE/LIRE AU TÉLÉPHONE] Ce sondage a été mené pour le compte de Transports Canada et est enregistré conformément à la *Loi canadienne sur l'accès à l'information*. Merci de votre participation.

[MONTRER À TOUS LES RÉPONDANTS NON ADMISSIBLES] Nous sommes désolés, mais vous ne répondez pas aux critères de cette étude. Nous vous remercions sincèrement de nous avoir accordé ce temps, et nous vous sommes reconnaissants de votre collaboration et de votre participation soutenue à nos sondages en ligne.

[À TOUS LES RÉPONDANTS QUI CORRESPONDENT À UN QUOTA DÉJÀ ATTEINT] Malheureusement, le quota a été atteint pour votre profil démographique ou votre région. Nous vous remercions sincèrement de nous avoir accordé ce temps, et nous vous sommes reconnaissants de votre collaboration et de votre participation soutenue à nos sondages en ligne.